

RAPPORT DE LA

# vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick

volume III  
audit financier

2019

AUDITOR GENERAL  
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**Publié par:**  
Le Bureau du vérificateur général  
Province du Nouveau-Brunswick

décembre 2019

ISSN 0382-1420



Président de l'Assemblée législative  
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Conformément aux paragraphes 15(1) de la *Loi sur le vérificateur général*, j'ai l'honneur de soumettre le volume III de mon rapport de 2019 à l'Assemblée législative.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La vérificatrice générale,

Kim MacPherson, FCPA, CA, IAS.A

Fredericton (N.-B.)  
décembre 2019

---

# Table des matières

<b>Chapitre 1 – Audits d'états financiers – Messages clés de la vérificatrice générale</b>	
Résumé.....	7
Introduction.....	9
Remerciements.....	13
Tableau des constatations et observations clés.....	14
Recommandations et réponses .....	18
<b>Chapitre 2 – Excédent annuel</b>	
Deuxième excédent de suite.....	31
Pourquoi l'excédent a-t-il changé par rapport à l'exercice précédent ?.....	33
<b>Chapitre 3 – Dette</b>	
Comment la dette nette diffère-t-elle de la dette consolidée ?.....	37
Pourquoi la dette nette a-t-elle augmenté dans un exercice affichant un excédent ?.....	38
Comment le Nouveau-Brunswick se compare-t-il aux autres provinces ?.....	40
La dette consolidée atteint un sommet historique.....	43
Les agences de notation réagissent à la situation financière de la province.....	45
<b>Chapitre 4 – État de la situation financière du Nouveau-Brunswick</b>	
Que nous disent les résultats financiers de 2019 sur la situation financière de la province ?.....	49
La province peut-elle maintenir ses programmes existants ?.....	50
La province est-elle flexible dans sa capacité d'augmenter les impôts et les taxes et d'emprunter? .....	51
La province est-elle vulnérable en comptant sur des sources de recettes externes ?.....	52
Résumé des indicateurs financiers.....	52
Détails à l'appui des indicateurs de durabilité.....	54
Détails à l'appui des indicateurs de flexibilité.....	63
Détails à l'appui des indicateurs de vulnérabilité.....	67
<b>Chapitre 5 - Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick</b>	
Résumé.....	73
Aucune politique officielle en matière de fraude.....	74
Frais des députés.....	75
Amélioration des rapprochements de la trésorerie des écoles.....	77
Capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités.....	78
Il n'est peut-être pas nécessaire de combiner les états financiers d'Alcool NB et de Cannabis NB .....	79
La province possède d'importants systèmes de TI désuets.....	80
Que fait la province au sujet de ses systèmes de TI désuets ?.....	82
Que fait la vérificatrice générale pour auditer le nouveau système PRE ?.....	83

Systèmes informatiques audités dans le cadre de l’audit des états financiers de la province.....	83
Nombreuses faiblesses relatives à l’accès aux systèmes.....	84
<b>Chapitre 6 - Dépenses fiscales</b>	
Qu’entend-on par dépenses fiscales ?.....	89
La province comptabilise-t-elle correctement les dépenses fiscales ?.....	89
Comment les dépenses fiscales sont-elles déclarées au public ?.....	89
La province dispose-t-elle d’une politique en matière de dépenses fiscales ?.....	91
Quels types de dépenses fiscales existent ?.....	92
Quel est le coût des dépenses fiscales pour la province ?.....	93
Qui profite des dépenses fiscales ?.....	95
<b>Chapitre 7 - Sites contaminés</b>	
Pourquoi un rapport sur les sites contaminés ?.....	103
Qu’est-ce un site contaminé ?.....	103
Qui surveille les sites contaminés ?.....	104
Comment les sites contaminés sont-ils présentés dans les états financiers de la province ?.....	104
À combien s’élève le passif au titre des sites contaminés ?.....	105
Les rapports techniques du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l’énergie sont périmés.....	106
La province peut devenir responsable de sites contaminés par d’autres parties.....	107
Qu’est-ce qui est prévu pour les 182 sites ?.....	109
Qui est responsable des 182 sites contaminés?.....	110
Certains sites contaminés existent depuis plus de 20 ans.....	111
<b>Chapitre 8 – Créances</b>	
Combien d’argent est dû à la province ?.....	115
Taxes et impôts à recevoir : Impôts fonciers.....	118
Prêts.....	121
Débiteurs généraux des ministères du gouvernement.....	122
Recouvrement des débiteurs généraux des ministères du gouvernement.....	123
Développement social – trop-payés d’aide sociale.....	125
Ministère des Finances et Conseil du Trésor Société des loteries et des jeux - trop-payés aux Premières Nations.....	127
Radiation des créances.....	128
<b>Chapitre 9 – Dette des gouvernements locaux</b>	
La dette des gouvernements locaux atteint un sommet historique.....	133
Comment un gouvernement local emprunte-t-il de l’argent ?.....	138
<b>Chapitre 10 - Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne</b>	
Voici ce que nous avons constaté dans nos audits des organismes de la Couronne.....	143
Organismes de la Couronne audités pendant l’année.....	144

---

## **Chapitre 11 - Évaluations foncières de Service Nouveau-Brunswick**

Pourquoi faisons-nous rapport sur les évaluations foncières ?.....	149
Faiblesses constatées dans nos travaux d’audit de 2019.....	150
Améliorations à apporter aux processus de contrôle de la qualité.....	151
Améliorations à apporter aux processus d’évaluation de masse.....	152
Améliorations à apporter dans l’examen du travail des évaluateurs.....	153
Améliorations à apporter aux examens de l’accès au système.....	154

## **Chapitre 12 - Les engagements financiers futurs de la province**

Combien le gouvernement s’est-il engagé à dépenser à l’avenir ?.....	159
Entretien et réparation des routes en détail.....	160
La Loi sur l’administration financière est désuète.....	162

## **Chapitre 13 - Possibilités d’améliorer la transparence**

Transparence des postes intitulés « autres » ou « général ».....	167
--	-----

Annexe I – Annexes au volume.....	171
-----------------------------------	-----

Annexe II – Annexes au volume Information supplémentaire sur les régimes de retraite et les indemnités de retraite.....	179
---	-----

Annexe III – Annexes au volume Perte par suite de fraude, défaut ou d’erreur.....	193
---	-----

Rapport 2019 de la vérificatrice générale – Index.....	195
--	-----

# Chapitre 1

## Audits d'états financiers – Messages clés de la vérificatrice générale

### **Contenu**

Résumé.....	7
Introduction.....	9
Remerciements.....	13
Tableau des constatations et observations clés.....	14
Recommandations et réponses .....	18



# Volume sur les audits d'états financiers

Rapport de la vérificatrice générale – Volume III – décembre 2019

## Nos constatations

### Excédent annuel, dette nette et état de la situation financière de la province de 2019

- L'excédent annuel a été de 73 millions de dollars, et la dette nette a augmenté de 33 millions de dollars en 2019
- La dette nette se situe maintenant à 14 milliards de dollars
- **Le gouvernement est encouragé d'établir des cibles pluriannuelles de réduction de la dette nette ou des cibles pour le rapport entre la dette nette et le PIB**

### Résultats de notre audit de la province du Nouveau-Brunswick

- Préoccupés par la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités
- Plusieurs systèmes de TI clés sont désuets et la province est en train de les remplacer

### Engagements financiers futurs

- Les états financiers indiquent 5,5 milliards de dollars en dépenses engagées à l'avenir
- La Loi sur l'administration financière est désuète et le Bureau du contrôleur devrait prendre l'initiative de la faire changer

### Transparence de l'information financière

- Un milliard de dollars en dépenses fiscales ne font pas l'objet d'un examen de routine par les législateurs
- Aucune directive pour l'examen, l'approbation et la présentation de rapports en matière de programmes de dépenses fiscales
- Des catégories non descriptives comme « autres » et « général » sont utilisées dans les états financiers consolidés de la province

### Endettement des gouvernements locaux

- Les gouvernements locaux ont des dettes de 950 millions de dollars garanties par la province

### Évaluations foncières

- Préoccupés par les faiblesses relevées
- Huit recommandations pour améliorer les processus portant sur le contrôle de la qualité, les évaluations de masse, l'examen du travail des évaluateurs et l'examen de l'accès au système

### Sites contaminés

- Les rapports techniques sont désuets pour appuyer le passif de 44 millions de dollars au titre des sites contaminés
- La province risque d'avoir à assainir les contaminants laissés par les locataires si ces derniers n'ont pas une assurance ou une sûreté financière (nantissement) actualisée en vigueur

## Audits d'états financiers – Messages clés de la vérificatrice générale

### *Introduction*

**1.1** Le présent volume de mon rapport traite de points découlant des audits des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick (la province) et de ses organismes de la Couronne pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

### *Opinion sans réserve (favorable) émise le 12 septembre 2019*

**1.2** Le 12 septembre 2019, j'ai signé avec plaisir une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de 2019 de la province. Une opinion sans réserve, aussi appelée « opinion favorable », indique que les états financiers consolidés de la province sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### *La VG encourage le gouvernement à établir des cibles pour la dette nette*

**1.3** Je trouve à nouveau encourageants les indices de progrès financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2019, car la province a enregistré :

- un excédent annuel de 73 millions de dollars, le deuxième excédent consécutif;
- une hausse de la dette nette de 33 millions de dollars.

**1.4** Encore une fois, nous encourageons la province à établir des cibles pluriannuelles de réduction de la dette nette ou des cibles pour le rapport entre la dette nette et le PIB, puisque la dette nette a atteint 14 milliards de dollars en 2019.

### *Résultats encourageants, mais l'excédent est faible par rapport aux recettes et aux charges*

**1.5** Ces résultats sont encourageants, mais il est nécessaire de faire une mise en garde puisque le faible excédent annuel provient principalement d'une hausse des recettes fiscales et des transferts du gouvernement fédéral. Des augmentations correspondantes des charges pendant l'exercice ont empêché la province de dégager un excédent annuel plus élevé.

**1.6** À mon avis, pour que la province améliore sensiblement sa situation financière, elle devra trouver une façon de freiner les dépenses à l'avenir, d'envisager des augmentations des recettes, ou une combinaison des deux.

***18 milliards de dollars en dette consolidée impayée***

**1.7** Je suis aussi toujours préoccupée par le montant de la dette consolidée impayée, qui a atteint un sommet historique de 18 milliards de dollars en 2019. Cela représente la dette à long terme que la province est juridiquement tenue de rembourser à l'avenir. Le coût annuel du service de cette dette, qui consiste surtout en frais d'intérêts, s'est chiffré à 648 millions de dollars.

***Les gouvernements locaux ont un endettement considérable***

**1.8** Un fardeau croissant de la dette n'est pas seulement le problème du gouvernement provincial, mais aussi un défi pour les gouvernements locaux dont les dettes sont garanties par la province.

**1.9** Parmi les cités du Nouveau-Brunswick, je constate que la cité de Saint John a le niveau de dette le plus élevé avec 230 millions de dollars, tandis qu'Edmundston affiche la dette par habitant la plus élevée avec 4 066 \$ par personne. Je fournis de l'information sur le montant de la dette impayée par les gouvernements locaux et les obligations connexes de la province au chapitre 9.

***La province s'est engagée à dépenser 5,5 milliards de dollars à l'avenir***

**1.10** La province s'est engagée à dépenser 5,5 milliards de dollars à l'avenir dans le cadre d'ententes ou de contrats existants. Les utilisateurs des états financiers consolidés ignorent souvent l'incidence de cette information lorsqu'ils évaluent la situation financière de la province. Je traite de l'information relative aux engagements futurs de la province au chapitre 12.

***Transparence nécessaire pour l'information financière***

**1.11** Cette année, j'ai signalé deux questions liées à la transparence de l'information financière :

- Chapitre 6 – Dépenses fiscales;
- Chapitre 13 – Possibilités d'améliorer la transparence.

À mon avis, la transparence de l'information financière est nécessaire pour des prises de décisions précises et amener le gouvernement à rendre compte de son rendement passé. La province devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour fournir de l'information transparente aux gens du Nouveau-Brunswick.

***1 milliard de dollars de dépenses fiscales qui ne font pas l'objet d'un examen de routine***

**1.12** Les dépenses fiscales (programmes d'allégement fiscal) coûtent près de 1 milliard de dollars par année. Ces programmes ne font pas l'objet d'un examen de routine par l'entremise du processus budgétaire annuel ou par les législateurs ni de rapports publics, et ils ne sont pas communiqués publiquement. Je trouve cela très

préoccupant et j'ai formulé deux recommandations pour que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor améliore ses processus.

***Manque de transparence dans les états financiers consolidés de la province***

**1.13** Un autre domaine où la province n'a pas été transparente est son utilisation de catégories non descriptives comme « autres » ou « général » dans ses états financiers consolidés. Ces catégories non descriptives masquent la nature des opérations, ce qui rend l'information financière moins utile et réduit la reddition de comptes. Je fournis des exemples des états financiers consolidés de 2019 de la province au chapitre 13.

***Ni fraude ni frais inappropriés décelés dans l'audit des frais des députés***

**1.14** J'ai le plaisir de déclarer que je n'ai constaté aucune indication de fraude ou de frais inappropriés dans mon échantillon de frais engagés par les députés de l'Assemblée législative. Mon personnel a examiné 53 frais engagés au cours de l'exercice 2019 concernant de nouveaux députés et des députés sortants. Ces travaux sont présentés au chapitre 5.

***Mes préoccupations subsistent au sujet de la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités***

**1.15** Je demeure préoccupée par le fait que la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) ne puisse pas être en mesure d'autofinancer ses activités à long terme. Son bénéfice net continue de rester au seuil de rentabilité (20 millions de dollars en 2019) et elle continue d'être fortement endettée (4,6 milliards de dollars). Ma mise à jour de 2019 est incluse dans le chapitre 5. Je continuerai de surveiller ce dossier à l'avenir.

***Il existe toujours des systèmes de TI vieillissants***

**1.16** Depuis les sept dernières années, j'ai rendu compte des systèmes de TI désuets de la province et des risques associés à l'exploitation de cette vieille technologie. La province est toujours en train de se doter d'un nouveau système pour remplacer les systèmes désuets. Je discute des risques informatiques et fournis une mise à jour sur les progrès accomplis à l'égard du nouveau système au chapitre 5.

***Huit recommandations formulées pour améliorer les contrôles de l'évaluation foncière***

**1.17** J'ai été surprise du nombre de faiblesses qui existent toujours dans les processus d'évaluation foncière depuis mon enquête spéciale de 2017. Au chapitre 11, dans le cadre de mon audit de la province, j'ai formulé huit recommandations à Service Nouveau-Brunswick pour qu'il améliore ses processus portant sur le contrôle de la qualité, les évaluations de masse, l'examen du travail des évaluateurs et l'examen de l'accès aux systèmes.

***Certaines recommandations ont déjà été mises en œuvre***

**1.18** Depuis l'émission de mes recommandations, j'ai été informée que Service Nouveau-Brunswick avait mis en œuvre certaines d'entre elles. Je suis satisfaite des progrès réalisés, mais toujours préoccupée par les faiblesses dans les processus d'évaluation foncière. Je ferai un suivi de ces observations et recommandations au cours de mon audit de 2020 des états financiers consolidés de la province.

***Préoccupations quant aux observations relevées liées aux sites contaminés***

**1.19** Je me préoccupe de mes observations concernant les sites contaminés que j'ai relevés dans le cadre de l'audit régulier des états financiers de la province. C'est un domaine sur lequel j'espère concentrer des ressources pendant en 2020. Je fais état des observations et recommandations au sujet des sites contaminés au chapitre 7.

***La Loi sur l'administration financière est désuète et ne s'harmonise pas avec les normes comptables actuelles ou les pratiques exemplaires gouvernementales***

**1.20** Comme je l'ai signalé dans deux de mes derniers rapports, je suis préoccupée par la désuétude de la *Loi sur l'administration financière* (la *Loi*) de la province. À mon avis, la *Loi* est désuète et ne s'harmonise pas avec les normes comptables actuelles ou les pratiques exemplaires gouvernementales, comme le fait que l'Assemblée législative approuve un crédit avant les dépenses connexes. J'ai recommandé que le Bureau du contrôleur prenne l'initiative de présenter ou de promouvoir ce changement qui est nécessaire depuis fort longtemps. Vous trouverez des discussions supplémentaires au chapitre 12.

**1.21** Une liste des constatations, observations et recommandations telles que présentées dans ce volume concernant l'audit d'états financiers est présentée aux pièces 1.1 et 1.2.

**1.22** Des données détaillées pour certains domaines des rapports financiers de la province sont présentées aux annexes de ce rapport.

**Remerciements**

**1.23** Mon bureau est reconnaissant de la collaboration soutenue que nous recevons des ministères et des organismes du gouvernement dans le cadre de nos travaux d'audit d'états financiers.

**1.24** Je tiens à remercier tous les membres du personnel de mon bureau pour leur travail acharné et leur dévouement. Ils forment un petit groupe de professionnels déterminés à s'acquitter du mandat du bureau et à présenter un rapport de qualité à l'Assemblée législative. Les rapports que je présente aujourd'hui est le produit d'un effort collectif auquel chaque membre du personnel a grandement contribué.

La vérificatrice générale,



Kim MacPherson, FCPA, CA, IAS. A

## Pièce 1.1 - Tableau des constatations et observations clés

Paragraphe	Constatations et observations clés par chapitre
<b>Chapitre 2</b>	<b>Excédent annuel</b>
2.1	<i>La province a enregistré un excédent annuel de 73 millions de dollars. C'est le deuxième excédent annuel consécutif de la province.</i>
Pièce 2.3	<i>Les recettes ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation des recettes provinciales et des transferts du gouvernement fédéral. Les charges se sont accrues dans les grands ministères, contrebalancées par des réductions dans les autres.</i>
<b>Chapitre 3</b>	<b>Dette</b>
3.3, 3.4	<i>La dette nette s'est accrue de 33 millions de dollars et se situe maintenant à 14 milliards de dollars. Elle a augmenté de 5,5 milliards de dollars au cours des 10 derniers exercices.</i>
3.8, 3.11	<i>Le Nouveau-Brunswick a la dette nette par habitant et la dette nette en pourcentage du PIB les plus élevées parmi les provinces comparables.</i>
3.16	<i>Nous encourageons le gouvernement à établir des cibles pluriannuelles de réduction de la dette nette ou des cibles pour le rapport entre la dette nette et le PIB.</i>
3.17	<i>La dette consolidée atteint un sommet historique de 18 milliards de dollars.</i>
3.20	<i>Les frais du service de la dette se sont élevés à 648 millions de dollars pendant l'exercice.</i>
3.22	<i>Une des trois agences de notation des obligations de la province a amélioré son évaluation de la perspective de la province.</i>
<b>Chapitre 4</b>	<b>État de la situation financière du Nouveau-Brunswick</b>
4.1, 4.3	<i>Notre évaluation de deux indicateurs de tendance à court terme et d'un indicateur à long terme a été modifiée depuis notre dernier rapport. Nous avons conclu que la situation financière de la province s'est améliorée légèrement en raison du léger excédent que la province a réalisé en 2019.</i>
<b>Chapitre 5</b>	<b>Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick</b>
5.1	<i>La vérificatrice générale a émis une opinion sans réserve (favorable) le 12 septembre 2019.</i>
5.8	<i>La province ne dispose pas d'une politique officielle pour prévenir la fraude.</i>
5.14	<i>Nous n'avons trouvé aucun élément probant de fraude ou de frais inappropriés dans notre échantillon de 53 frais engagés par des députés.</i>

5.24	<i>Nous avons constaté des écarts entre les comptes bancaires des écoles et les documents comptables qui ne pouvaient pas être justifiés.</i>
5.32	<i>Nous demeurons préoccupés concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités à l'avenir.</i>
5.35, 5.36	<i>Nous avons constaté que des états financiers combinés d'Alcools NB et de Cannabis NB ne sont pas nécessaires.</i>
5.41	<i>La province possède plusieurs systèmes de TI désuets qui traitent la majorité du service de la paie de la province et ses paiements aux fournisseurs, aux foyers de soins, aux municipalités, etc. Le remplacement de ces systèmes devrait être une priorité essentielle et la province devrait mettre en œuvre un nouveau système le plus tôt possible.</i>
5.43, 5.47	<i>La province planifie de remplacer ses systèmes informatiques désuets. Un calendrier de mise en œuvre du nouveau système n'a pas été achevé.</i>
5.55	<i>Nous avons constaté des faiblesses relatives aux systèmes de TI dans 6 de nos 7 audits de systèmes. Nous sommes préoccupés par la nature, le nombre et la gravité des faiblesses.</i>
<b>Chapitre 6</b>	<b>Dépenses fiscales</b>
6.2	<i>La province renonce à plus de 1 milliard de dollars en recettes fiscales chaque année en raison des dépenses fiscales.</i>
6.14	<i>Les dépenses fiscales ne font pas l'objet d'un examen de routine quelconque par l'entremise du processus budgétaire annuel ou par les législateurs.</i>
6.16	<i>La province ne dispose pas d'une politique en matière de dépenses fiscales pour l'examen et l'approbation des programmes de dépenses fiscales.</i>
6.18	<i>Nous avons constaté qu'il n'existe aucun processus officiel d'examen et d'approbation pour l'examen annuel des dépenses fiscales.</i>
<b>Chapitre 7</b>	<b>Sites contaminés</b>
7.16, 7.17	<i>Les rapports techniques sont périmés pour appuyer 37 millions du passif de 44 millions de dollars comptabilisé au titre des sites contaminés.</i>
7.27	<i>Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ne surveillent pas régulièrement les sites loués pour confirmer si la couverture d'assurance est appropriée.</i>
7.28	<i>La province pourrait être responsable de payer les coûts d'assainissement des contaminants laissés par les locataires.</i>
Pièces 7.2 et 7.3	<i>La province possède 182 sites contaminés (excluant les contaminants en suspension dans l'air) qui sont détenus par six ministères et un organisme de la Couronne.</i>

<b>Chapitre 8</b>	<b>Créances en détail</b>
8.1, 8.6	<i>Des créances de 2,8 milliards de dollars sont dues à la province, dont 2,2 milliards sont jugés recouvrables.</i>
8.14	<i>Service Nouveau-Brunswick doit améliorer ses processus de recouvrement des impôts fonciers à recevoir en souffrance.</i>
8.26	<i>Ce ne sont pas tous les ministères qui préparent une analyse de classement chronologique de leurs créances générales.</i>
8.53	<i>Le Conseil du Trésor doit améliorer son processus pour la radiation de dettes.</i>
<b>Chapitre 9</b>	<b>Dettes des gouvernements locaux</b>
9.1	<i>La dette des gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick a atteint un sommet historique de 950 millions de dollars au 31 décembre 2018.</i>
9.9	<i>Malgré l'accroissement de la dette au cours des 10 dernières années, les frais d'emprunt n'ont pas augmenté.</i>
<b>Chapitre 10</b>	<b>Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne</b>
10.1	<i>Pour tous les organismes de la Couronne, sauf un, que nous auditons, nous avons exprimé des opinions sans réserve (« favorables »).</i>
10.2	<i>Nous avons formulé des recommandations dans le cadre de nos audits des états financiers de 7 de 9 organismes de la Couronne.</i>
<b>Chapitre 11</b>	<b>Évaluations foncières</b>
11.5	<i>Nous avons été surpris de constater le nombre de faiblesses encore présentes dans les processus d'évaluation foncière.</i>
11.11	<i>Nous avons constaté des faiblesses dans les processus de contrôle de la qualité que SNB utilise pour vérifier l'exactitude de l'évaluation foncière.</i>
11.16, 11.19	<i>Nous avons relevé des faiblesses dans les processus d'évaluation de masse que SNB utilise chaque année pour estimer un nombre important d'évaluations foncières.</i>
11.23	<i>Nous avons constaté qu'une large part du travail qu'effectuent les évaluateurs fonciers n'est pas examinée.</i>
11.30	<i>Nous avons relevé des faiblesses dans le processus d'examen de l'accès aux systèmes pour le système d'évaluation foncière.</i>
<b>Chapitre 12</b>	<b>Les engagements financiers futurs de la province</b>
12.1	<i>La province s'est engagée à dépenser 5,5 milliards de dollars à l'avenir.</i>
12.12, 12.15	<i>La Loi sur l'administration financière est désuète et nous recommandons que le Bureau du contrôleur prenne l'initiative d'en promouvoir la modification.</i>
<b>Chapitre 13</b>	<b>Possibilités d'améliorer la transparence</b>
13.1	<i>Les postes intitulés « autres » ou « général » dans les états financiers consolidés de la province ne sont pas transparents.</i>

13.10	<i>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur améliore la transparence dans les états financiers consolidés de la province.</i>
-------	--

## Recommandations et réponses

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p><b>5.12</b> Nous recommandons que le Bureau du contrôleur (audit interne) élabore une politique officielle en matière de fraude pour l'inclure dans le Manuel d'administration de la province.</p>	<p><i>Le Bureau du contrôleur (audit interne) élaborera une politique officielle en matière de fraude pour l'inclure dans le Manuel d'administration de la province.</i></p>	<p><i>Le 31 mars 2021</i></p>
<p><b>5.27</b> Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rapproche les montants de trésorerie des écoles chaque trimestre et à la fin de l'exercice avant le prochain exercice;</li> <li>• conserve les rapprochements de la trésorerie des écoles à des fins d'audit.</li> </ul>	<p><i>En vertu de la Loi sur l'éducation, les districts doivent suivre les politiques de l'EDPE. Selon la structure de gouvernance, la direction générale du district relève du CED. La politique 101 stipule que la direction générale a la responsabilité globale de s'assurer que des contrôles minimaux, comme ceux mentionnés à l'annexe A, sont suivis pour les collectes de fonds par les écoles. L'annexe A précise que chaque compte bancaire doit faire l'objet d'un rapprochement chaque mois. Nous informerons les districts concernés de votre observation et leur rappellerons leur responsabilité. Cette question a aussi été discutée avec le directeur de l'audit interne à l'EDPE et sera abordée à la réunion du Comité d'audit prévue en décembre 2019. Le Comité, qui inclut des membres du personnel des districts, décidera si d'autres mesures sont nécessaires.</i></p>	<p><i>décembre 2019</i></p>

## Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p><b>5.39 Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• évalue l'objectif et l'avantage de combiner les états financiers d'Alcool NB et de Cannabis NB;</li> <li>• modifie la <i>Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick</i> afin d'éliminer la nécessité de combiner les états financiers s'ils ne présentent aucun objectif ou avantage.</li> </ul>	<p><i>Le Bureau du contrôleur convient que seulement les états financiers audités séparés d'Alcools NB et de Cannabis NB sont nécessaires pour la préparation des états financiers consolidés annuels de la province. Le ministre des Finances et du Conseil du Trésor examinera la Loi et proposera des recommandations concernant l'exigence actuelle de produire des états financiers combinés.</i></p>	<p><i>4<sup>e</sup> trimestre de l'exercice 2019-2020</i></p>
<p><b>6.11 Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor rende compte publiquement chaque année de la nature et du montant des dépenses fiscales afin que la province soit conforme à la majorité des autres provinces canadiennes.</b></p>	<p><i>Le Ministère publiera son premier résumé annuel des dépenses fiscales du Nouveau-Brunswick en novembre 2019.</i></p>	<p><i>Novembre 2019</i></p>
<p><b>6.19 Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor élabore une politique pour l'examen des programmes de dépenses fiscales. Cette politique aidera la province à formaliser le processus pour l'examen, l'approbation et la présentation de rapports en matière de programmes de dépenses fiscales.</b></p>	<p><i>Le Ministère élaborera une politique officielle sur les dépenses fiscales, y compris les processus d'examen d'approbation et de présentation de rapports pour les prochaines versions du résumé annuel des dépenses fiscales du Nouveau-Brunswick du Ministère.</i></p>	<p><i>Automne 2020</i></p>

## Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p><b>7.22 Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie obtienne des rapports techniques actualisés avant le prochain audit de la province afin d'appuyer le passif au titre des sites contaminés. Nous recommandons que les rapports soient obtenus par la suite au moins tous les cinq ans ou avant, si les conditions indiquent qu'un rapport actualisé est nécessaire.</b></p>	<p><i>Le Ministère a fait appel à des experts-conseils pour faire une évaluation de l'installation de stockage de résidus (ISR) de la mine Nigadoo, qui mènera à la préparation d'un rapport technique de pré faisabilité pour la fermeture de l'ISR avec des coûts actualisés prévus en 2022. Pour la mine Caribou, un expert-conseil travaillant pour le propriétaire est en train d'étudier le plan de fermeture du site et une mise à jour est prévue en 2020. Le MRNDE s'efforcera d'obtenir une évaluation initiale du passif pour chacun de ces deux sites avant le prochain audit provincial.</i></p> <p><i>Le Ministère tiendra compte de la recommandation en ce qui concerne les échéanciers de la mise à jour des rapports techniques et déterminera un calendrier approprié. Parmi les facteurs importants dont nous tiendrons compte dans notre détermination, mentionnons le rapport coûts-avantages de l'obtention de cette information, ainsi que la complexité et le temps requis pour effectuer les évaluations externes afin d'obtenir des rapports exacts à produire. MRNDE convient que des rapports actualisés sont nécessaires si les conditions changent et qu'elles auraient une incidence importante sur le passif.</i></p>	<p>2020-2021</p>

## Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p><b>7.30 Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie obtienne et maintienne une preuve d'assurance actualisée ou une sûreté financière comme nantissement pour tous les biens qu'elle loue à des tiers.</b></p>	<p>[Traduction] <i>Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie obtiendra et maintiendra chaque année une preuve d'assurance actualisée à titre de nantissement pour tous les biens qu'il loue à des tiers, le cas échéant.</i></p>	<p>2020-2021</p>
<p><b>7.31 Nous recommandons que le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches obtienne et maintienne une preuve d'assurance actualisée ou une sûreté financière comme nantissement pour tous les biens qu'elle loue à des tiers.</b></p>	<p><i>Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches mettra en œuvre un processus pour obtenir et maintenir une preuve des exigences d'assurance de responsabilité civile générale précisées dans nos baux.</i></p>	<p>2020-21</p>

Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p><b>8.15</b> Nous recommandons encore que SNB élabore une stratégie pour recouvrer les comptes d'impôts fonciers en souffrance avec des objectifs précis. Cette stratégie devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fournir des indicateurs de rendement clés mesurables (comme le nombre de comptes d'impôts fonciers et la rapidité avec laquelle ils sont renvoyés au ministère des Finances et du Conseil du Trésor aux fins de vente pour non-paiement d'impôt);</li> <li>• analyser la faisabilité d'inscrire les comptes d'impôts fonciers en souffrance dans le Programme de compensation de dettes par remboursement de l'Agence du revenu du Canada;</li> <li>• être convenue par les deux parties.</li> </ul>	<p>[Traduction] <i>Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor et SNB se sont entendus sur les mesures de rendement, y compris un échéancier prévu pour la présentation des rapports.</i></p> <p><i>Le Ministère continue d'évaluer la faisabilité de recourir à la compensation de dettes de l'ARC pour les comptes d'impôts fonciers. SNB continuera à travailler en collaboration avec le Ministère.</i></p>	<p><i>Achevée</i></p> <p><i>L'échéancier sera déterminé si cela est jugé faisable</i></p>
<p><b>8.44</b> Nous recommandons de nouveau que le ministère des Finances et la SLJNB remédient au recouvrement des trop-payés non autorisés qui ont été effectués aux Premières Nations avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 en raison d'une erreur dans le calcul des recettes de jeux.</p>	<p><i>La SLJNB demandera de nouveau des directives au gouvernement sur cette question</i></p>	<p><i>2<sup>e</sup> trimestre de 2019-2019</i></p>

## Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p><b>8.50</b> Nous recommandons que le Conseil du Trésor examine les demandes des ministères et radie les créances conformément à la politique AD-6307 – Radiation de dettes. Au minimum, les soldes de créances et de prêts dépassant le délai précisé dans la <i>Loi sur la prescription</i> devraient être radiés.</p>	<p><i>Le Bureau du contrôleur examinera les directives qui sont actuellement fournies aux ministères afin de s'assurer qu'elles sont conformes à la politique AD-6307.</i></p>	<p><i>Le 31 mars 2020</i></p>
<p><b>11.14</b> Nous recommandons que SNB améliore les processus de contrôle de la qualité servant à vérifier l'exactitude des évaluations foncières avant le cycle de facturation de la prochaine année.</p>	<p><i>SNB a mis en œuvre plusieurs initiatives de contrôle de la qualité ces dernières années pour nous assurer de l'exactitude de nos évaluations foncières.</i></p> <p><i>Notre système actuel désuet d'évaluation de masse assistée par ordinateur ne fournit pas la fonctionnalité pour effectuer un processus de contrôle de la qualité automatisé. Par conséquent, SNB doit effectuer manuellement son contrôle de la qualité (en utilisant des tableurs) jusqu'au moment où une nouvelle technologie peut être introduite.</i></p> <p><i>SNB prendra ces recommandations en délibéré dans le cadre de ses futures initiatives en matière de contrôle de la qualité tout en mettant à profit une approche fondée sur le risque</i></p>	<p><i>Continue</i></p>

Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p><b>11.15 Nous recommandons que SNB :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>inclue les évaluations foncières utilisées pour la facturation dans ses processus de contrôle de la qualité;</b></li> <li>• <b>inclue l'incidence d'éléments comme les facteurs d'adaptation au marché et les nouvelles constructions dans ses processus de contrôle de la qualité.</b></li> </ul>	<p><i>SNB a mis en œuvre plusieurs initiatives de contrôle de la qualité ces dernières années pour nous assurer de l'exactitude de nos évaluations foncières.</i></p> <p><i>Notre système actuel désuet d'évaluation de masse assistée par ordinateur ne fournit pas la fonctionnalité pour effectuer un processus de contrôle de la qualité automatisé. Par conséquent, SNB doit effectuer manuellement son contrôle de la qualité (en utilisant des tableurs) jusqu'au moment où une nouvelle technologie peut être introduite.</i></p> <p><i>SNB prendra ces recommandations en délibéré dans le cadre de ses futures initiatives en matière de contrôle de la qualité tout en mettant à profit une approche fondée sur le risque.</i></p>	<p><i>Continue</i></p>
<p><b>11.21 Nous recommandons que SNB améliore ses processus de facteurs d'adaptation au marché en examinant l'exactitude des facteurs d'adaptation au marché qui sont téléchargés dans le système, ainsi que toute modification ultérieure apportée aux facteurs approuvés.</b></p>	<p><i>SNB a déjà actualisé ses mesures de contrôle de la qualité pour inclure des perfectionnements dans les processus de facteurs d'adaptation au marché pour s'assurer de l'exactitude des facteurs d'adaptation au marché qui sont téléchargés dans le système.</i></p>	<p><i>Terminée</i></p>

## Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p><b>11.22</b> Nous recommandons que SNB documente les examens des facteurs d'adaptation au marché et en conserve les éléments probants aux fins d'audit. Cela inclut l'examen et l'approbation des facteurs d'adaptation au marché avant le téléchargement.</p>	<p><i>SNB a déjà actualisé ses mesures de contrôle de la qualité pour inclure des perfectionnements dans les processus de facteurs d'adaptation au marché pour s'assurer de l'exactitude des facteurs d'adaptation au marché qui sont téléchargés dans le système.</i></p>	<p><i>Terminée</i></p>
<p><b>11.29</b> Nous recommandons que SNB renforce ses processus pour vérifier la qualité des évaluations foncières en ayant recours à une approche fondée sur les risques pour examiner le travail des évaluateurs.</p>	<p><i>SNB est actuellement en train de finaliser l'embauche d'une équipe d'assurance de la qualité qui sera composée d'un gestionnaire d'assurance de la qualité et de deux (2) auditeurs d'assurance de la qualité. Cette mesure favorisera et fournira un cadre d'assurance de la qualité indispensable pour toutes les données d'évaluation foncière de la province.</i></p>	<p><i>Continue</i></p>

Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p><b>11.35 Nous recommandons que SNB inclue la pertinence des rôles des utilisateurs dans le cadre de ses examens de l'accès utilisateur au système d'évaluation foncière.</b></p>	<p><i>Le système actuel désuet d'évaluation de masse assistée par ordinateur de SNB ne fournit pas la fonctionnalité pour effectuer un examen automatisé des rôles et de l'accès au système. Aux prises avec des priorités concurrentes en informatique, il n'est pas pratique actuellement d'investir des ressources dans la détermination des listes supplémentaires d'accès utilisateur.</i></p> <p><i>SNB explorera la possibilité de mettre en œuvre des lignes directrices pour les demandes d'accès utilisateur avec le potentiel de produire des listes à être utilisées dans le cadre des examens de l'accès.</i></p>	<p>Continue</p>
<p><b>11.36 Nous recommandons que SNB :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>documente des lignes directrices pour l'attribution de rôles appropriés aux utilisateurs du système d'évaluation foncière;</b></li> <li>• <b>utilisent ces lignes directrices documentées dans le cadre des examens réguliers de l'accès utilisateur.</b></li> </ul>	<p><i>Le système actuel désuet d'évaluation de masse assistée par ordinateur de SNB ne fournit pas la fonctionnalité pour effectuer un examen automatisé des rôles et de l'accès au système. Aux prises avec des priorités concurrentes en informatique, il n'est pas pratique actuellement d'investir des ressources dans la détermination des listes supplémentaires d'accès utilisateur.</i></p> <p><i>SNB explorera la possibilité de mettre en œuvre des lignes directrices pour les demandes d'accès utilisateur avec le potentiel de produire des listes à être utilisées dans le cadre des examens de l'accès.</i></p>	<p>Continue</p>

## Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p><b>11.37 Nous recommandons que SNB :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>produise des listes d'accès utilisateur directement du système d'évaluation foncière;</b></li> <li>• <b>utilisent ces listes d'accès utilisateur dans le cadre des examens réguliers de l'accès utilisateur.</b></li> </ul>	<p><i>Le système actuel désuet d'évaluation de masse assistée par ordinateur de SNB ne fournit pas la fonctionnalité pour effectuer un examen automatisé des rôles et de l'accès au système. Aux prises avec des priorités concurrentes en informatique, il n'est pas pratique actuellement d'investir des ressources dans la détermination des listes supplémentaires d'accès utilisateur.</i></p> <p><i>SNB explorera la possibilité de mettre en œuvre des lignes directrices pour les demandes d'accès utilisateur avec le potentiel de produire des listes à être utilisées dans le cadre des examens de l'accès.</i></p>	Continue
<p><b>12.16 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur prenne l'initiative de promouvoir la modification de la <i>Loi sur l'administration financière</i>. Nous recommandons notamment que le Bureau du contrôleur mette l'accent sur les modifications proposées dans les rapports antérieurs de la vérificatrice générale et établisse un calendrier de mise en œuvre.</b></p>	<p><i>Le Bureau du contrôleur examinera la LAF et déterminera les recommandations d'ici la fin de l'exercice 2019-2020.</i></p>	Le 31 mars 2020

Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p><b>13.11 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur ventile les postes d'états financiers qui sont présentés comme « général » ou « autres » afin de fournir une information financière plus transparente utile au lecteur.</b></p>	<p><i>Le Bureau du contrôleur examinera les classements « général » et « autres » pour recenser les soldes qui pourraient être ventilés afin d'assurer la comparabilité au budget et accroître la transparence.</i></p>	<p><i>Le 31 mars 2020</i></p>

# Chapitre 2

## Excédent annuel

### **Contenu**

Deuxième excédent de suite.....	31
Pourquoi l'excédent a-t-il changé par rapport à l'exercice précédent ?.....	33

## Excédent annuel

### Deuxième excédent de suite

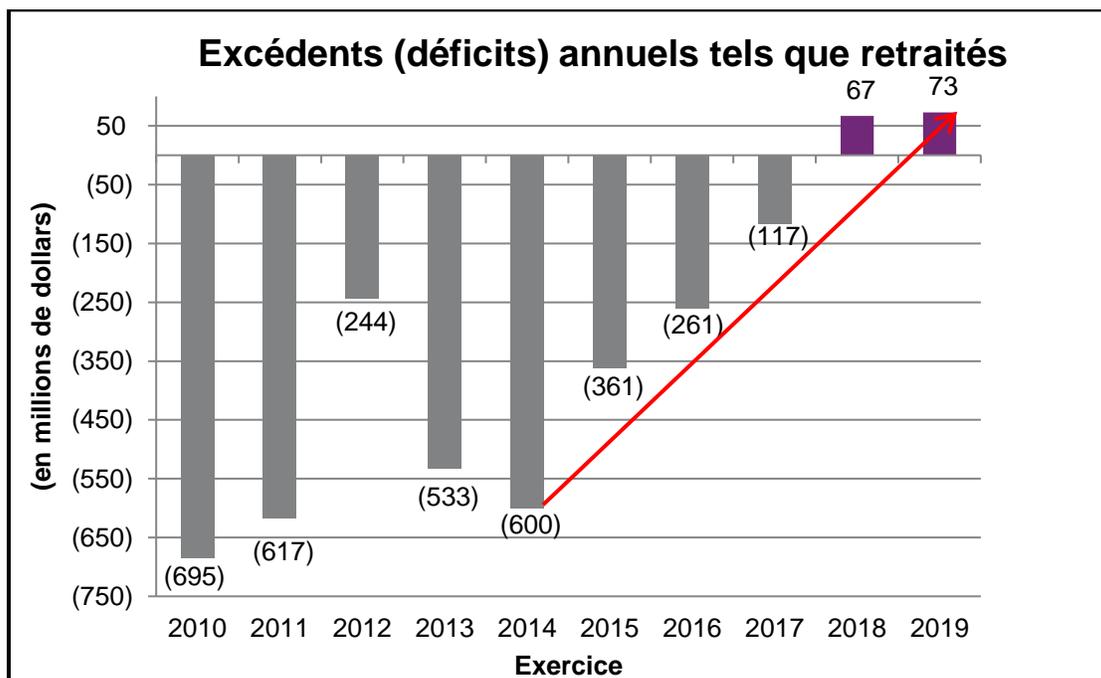
**La province a enregistré un excédent annuel de 73 millions de dollars**

**2.1** Pour le deuxième exercice de suite, la province du Nouveau-Brunswick a enregistré un excédent annuel. Les états financiers consolidés audités du 31 mars 2019 de la province affichaient un excédent de 73 millions de dollars.

**2.2** L'excédent annuel représente une amélioration de 262 millions de dollars par rapport au déficit initialement prévu de 189 millions. Ce résultat s'explique principalement par une hausse des recettes fiscales et des transferts du gouvernement fédéral.

**2.3** L'année dernière, nous avons rapporté que la province affichait son premier excédent en une décennie. Nous sommes heureux de voir que la tendance de passer progressivement de déficits à de légers excédents et à dépenser moins que les recettes gagnées se poursuit. Un historique des excédents et déficits de dix exercices est présenté à la pièce 2.1 ci-dessous.

Pièce 2.1 – Excédents (déficits) annuels tels que retraités

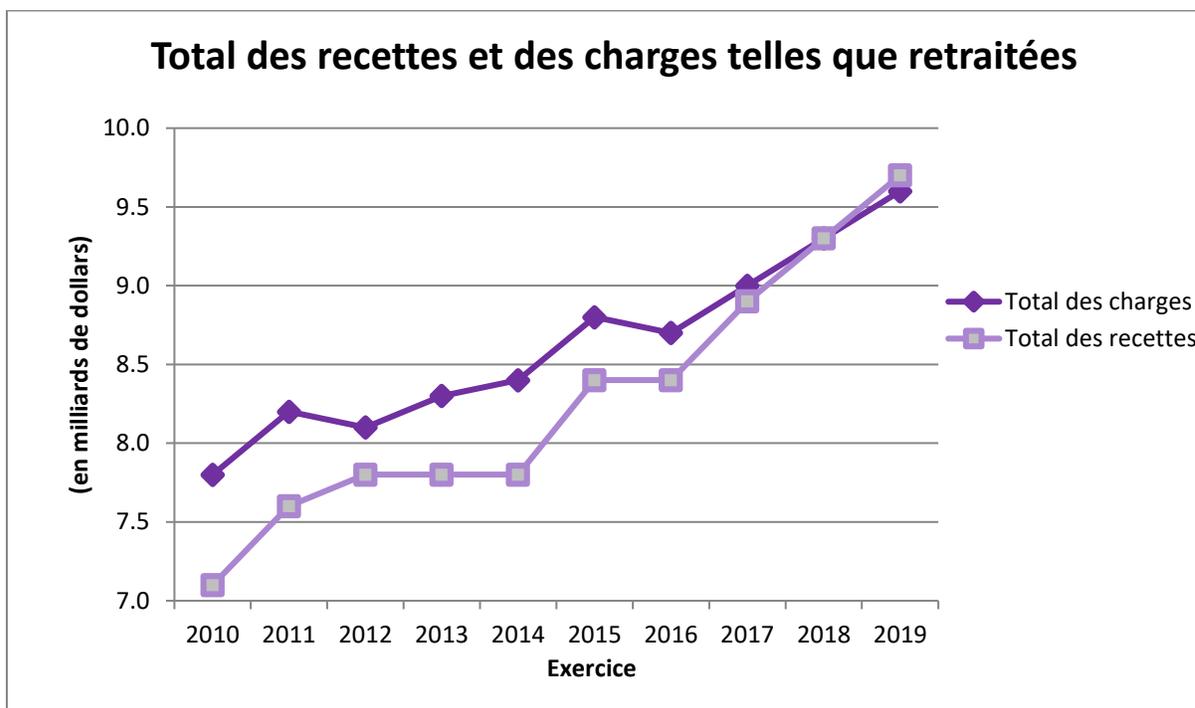


Source : Graphique préparé par le VGNB. Données telles que retraitées – voir l'annexe I pour de l'information à l'appui.

**Résultats encourageants, mais faibles par rapport aux charges de 9,6 milliards de dollars**

**2.4** Bien que ces résultats soient encourageants pour la situation financière de la province, l'excédent annuel est très faible par rapport aux charges de 9,6 milliards de dollars. Comme le montre la pièce 2.2, les recettes et les charges ont continué à croître en 2019.

Pièce 2.2 – Total des recettes et des charges telles que retraitées



Source : Graphique préparé par le VGNB. Données telles que retraitées – voir l'annexe I pour de l'information à l'appui.

**2.5** Au cours de l'exercice 2019, les recettes ont augmenté de 358 millions de dollars, soit un peu plus vite que la croissance de 353 millions des charges. Les deux ont augmenté d'environ 4 % depuis 2018.

**Les charges continuent à croître**

**2.6** Bien que nous soyons encouragés par le deuxième excédent de suite, les charges continuent à croître. À notre avis, pour que la province améliore sensiblement sa situation financière, elle devra trouver une façon de freiner ses dépenses, de tenir compte des augmentations de recettes, ou une combinaison des deux à l'avenir.

## Pourquoi l'excédent a-t-il changé par rapport à l'exercice précédent ?

**2.7** La pièce 2.3 présente au niveau sommaire les raisons du changement dans les recettes et les charges entre le 31 mars 2018 et le 31 mars 2019.

*Pièce 2.3 – Analyse de l'excédent annuel de 2019*

### Analyse de l'excédent annuel de 2019 (en millions de dollars)

Que s'est-il passé depuis le dernier exercice ?		Raisons importantes
Excédent de l'exercice 2018	67,0 \$	
Hausse des recettes provinciales	+166,2 \$	<b>Recettes en hausse :</b> Impôt sur le revenu des particuliers (+179); Taxe de vente harmonisée (+16); Impôt foncier provincial (+7). <b>Compensées par des baisses :</b> Taxe sur l'essence et les carburants (-35); Taxe sur le tabac (-13).
Hausse des transferts du gouvernement fédéral	+191,9 \$	<b>Hausses :</b> Paiements de péréquation fiscale (+114); Subventions inconditionnelles (+57); Subventions conditionnelles (+22).
Hausse des charges	-352,5 \$	<b>Charges en hausse :</b> Éducation et Formation (+97); Santé (+57); Développement social (+71); Services de protection (+68); Travail et emploi (+10); Transports et Infrastructure (+69); Gouvernement central (+30). <b>Compensées par des baisses :</b> Développement économique (-32); Service de la dette publique (-18).
<b>Excédent de l'exercice 2019</b>	<b>72,6 \$</b>	

*Source : Tableau préparé par le VGNB à partir du volume I des Comptes publics du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2019*

# Chapitre 3

## Dette

### Contenu

Comment la dette nette diffère-t-elle de la dette consolidée ?.....	37
Pourquoi la dette nette a-t-elle augmenté dans un exercice affichant un excédent ?.....	38
Comment le Nouveau-Brunswick se compare-t-il aux autres provinces ?.....	40
La dette consolidée atteint un sommet historique.....	43
Les agences de notation réagissent à la situation financière de la province.....	45

## Dettes

### Comment la dette nette diffère-t-elle de la dette consolidée ?

**3.1** La dette nette et la dette consolidée sont deux formes de dette qui sont présentées dans les états financiers consolidés de la province. Le service annuel de la dette consolidée de la province consiste surtout en frais d'intérêts. La pièce 3.1 présente un tableau expliquant les différences.

*Pièce 3.1 – Définition de dette nette, dette consolidée et service de la dette publique*

#### Définition de dette nette, dette consolidée et service de la dette publique

Type de dette	Montant en 2019	Définition
Dette nette	14 milliards de dollars	<b>Calcul</b> mathématique <b>comptable</b> qui est présenté comme étant le total du passif <i>moins</i> l'actif financier.
Dette consolidée	18 milliards de dollars*	Total de la dette long terme sous forme de débetures que la province est juridiquement tenue de rembourser et qu'elle a emprunté.
Service de la dette publique	648 millions de dollars	Coût annuel du service de la <b>dette consolidée</b> <sup>1</sup> qui consiste surtout en frais d'intérêts.

\*La dette consolidée exclut 4,6 milliards de dollars empruntés au nom d'Énergie NB  
 Source : Tableau préparé par le VGNB. Voir l'annexe I pour de l'information à l'appui.

<sup>1</sup> Le service de la dette consolidée comprend les intérêts, les intérêts sur les contrats de location – acquisition et les intérêts sur les emprunts à court terme compensés par les revenus de placements à court terme, l'amortissement des gains et des pertes de change et l'amortissement des montants et des primes qui ont été encourus lors de l'émission de débetures provinciales.

***Pourquoi la dette nette est-elle importante ?***

**3.2** La dette nette est souvent considérée comme un indicateur de rendement clé dans le secteur public parce qu’il offre un aperçu de la santé financière de la province. Elle fournit des informations sur les exigences en matière de revenus futurs nécessaires pour couvrir les dépenses passées.<sup>2</sup>

**Pourquoi la dette nette a-t-elle augmenté dans un exercice affichant un excédent ?**

**3.3** La dette nette a augmentée de 33 millions de dollars en 2019. C’est une augmentation de 0,2 % depuis l’année dernière et représente l’augmentation de pourcentage la plus faible d’un exercice à l’autre depuis 2007.

***La dette nette s’est augmentée de 5,5 milliards de dollars en 10 ans***

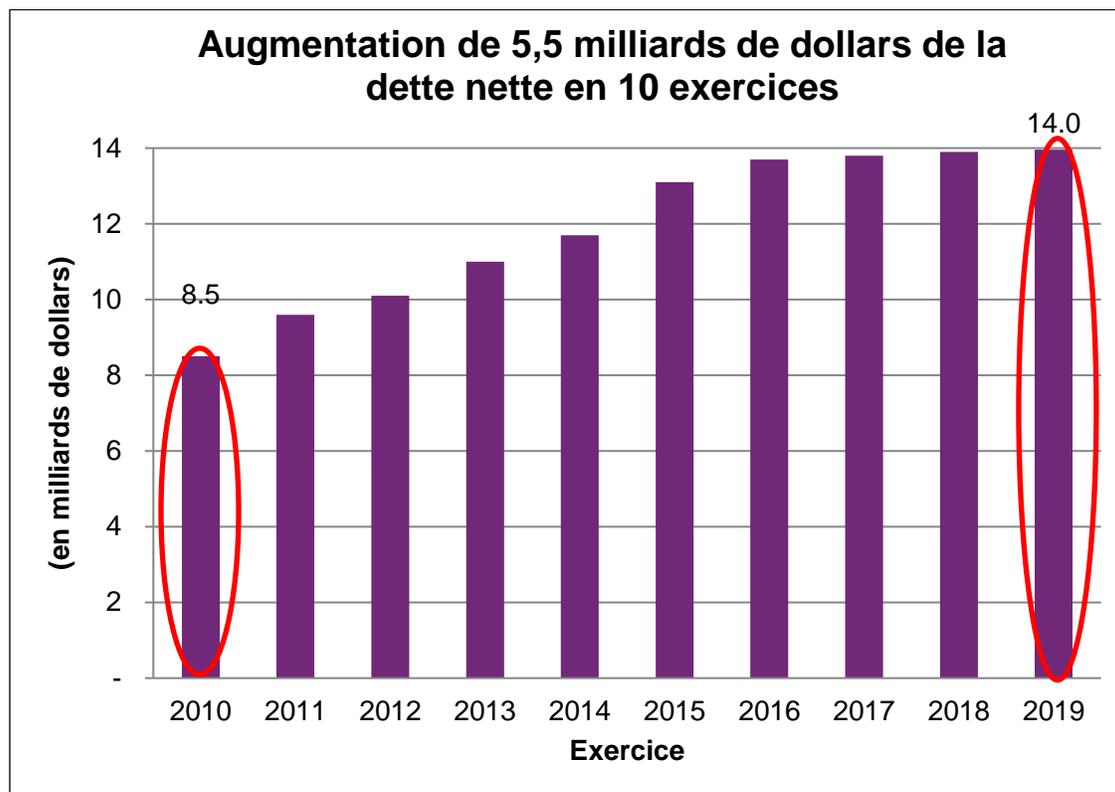
**3.4** Au 31 mars 2019, le Nouveau-Brunswick avait une dette nette de 14 milliards de dollars. Au cours des dix derniers exercices, la dette nette s’est accrue de 5,5 milliards de dollars en raison des déficits annuels et de l’augmentation des immobilisations corporelles.

**3.5** La pièce 3.2 présente l’augmentation de la dette nette au cours des dix derniers exercices

---

<sup>2</sup> <https://www.frascanada.ca/-/media/frascanada/Public-Sector/Documents/Modele-dinformation-revisepour-le-secteur-public-canadien-DC>

Pièce 3.2 – Augmentation de 5,5 milliards de dollars de la dette nette en 10 exercices



Source : Graphique préparé par le VGNB. Données telles que retraitées. Voir l'annexe I pour de l'information à l'appui.

***L'acquisition d'immobilisations corporelles a une incidence sur la dette nette***

**3.6** L'excédent annuel est seulement une composante du calcul de la dette nette. L'acquisition et l'amortissement des immobilisations corporelles (p. ex. routes, bâtiments et équipement) et d'autres éléments plus petits constituent les autres composantes du calcul.

**3.7** La pièce 3.3 donne des précisions sur les montants qui sont inclus dans le calcul de la dette nette pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

## Pièce 3.3 – Comprendre le calcul de la dette nette



Source : Tableau préparé par le VGNB en utilisant les Comptes publics de 2019

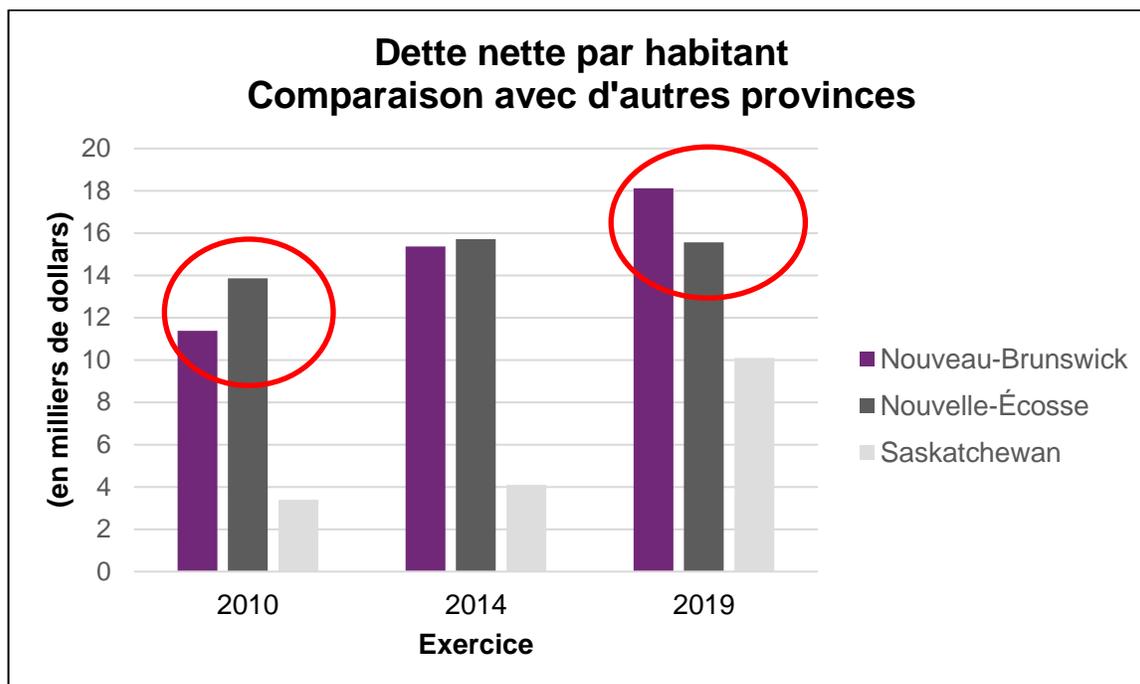
### Comment le Nouveau-Brunswick se compare-t-il aux autres provinces ?

***La dette nette par habitant est plus élevée que celle d'autres provinces avec des populations semblables***

**3.8** La dette nette par habitant (*par citoyen du Nouveau-Brunswick*) est plus élevée que celle d'autres provinces avec des populations ou des économies semblables. La notion « par habitant » comprend tous les membres de la population comme les adultes et les enfants.

**3.9** La pièce 3.4 ci-dessous montre une comparaison de la dette nette par habitant avec la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan.

## Pièce 3.4 – Comparaison de la dette nette par habitant avec d'autres provinces



Source : Graphique préparé par le VGNB. Dette nette telle que retraitée. Voir l'annexe I pour de l'information à l'appui.

**3.10** Au 31 mars 2019, la dette nette par habitant s'élevait à 18 100 \$ et est supérieure de 6 700 \$ à celle de 11 400 \$ déclarée en 2010. Le Nouveau-Brunswick a dépassé la Nouvelle-Écosse au cours des dix exercices. La dette nette par habitant devrait diminuer à 18 000 \$, selon le budget approuvé du gouvernement.

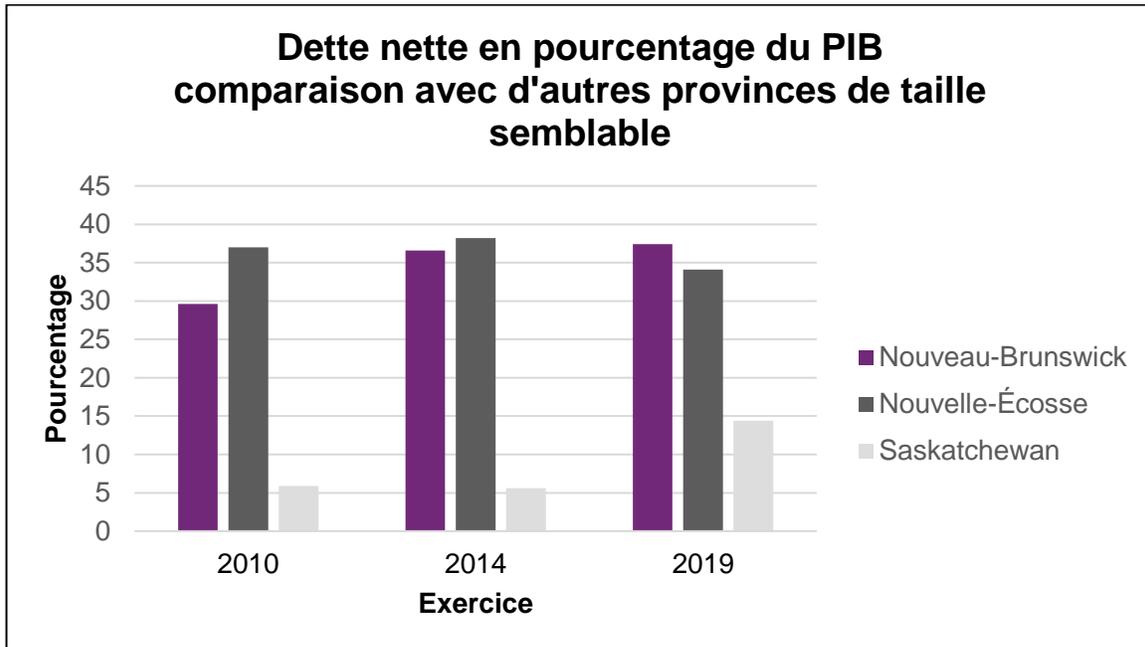
***La dette nette en pourcentage du PIB est plus élevée que celle d'autres provinces avec des populations semblables***

**3.11** Le Nouveau-Brunswick détient aussi la dette nette la plus élevée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)<sup>3</sup> parmi les provinces comparables, ce qui indique une dette nette élevée par rapport à une faible activité économique.

<sup>3</sup> Le produit intérieur brut (PIB) mesure la valeur de tous les biens et services finaux produits dans une économie dans une période donnée.

**3.12** La pièce 3.5 présente une comparaison de la dette nette en pourcentage du PIB avec la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan.

*Pièce 3.5 – Comparaison de la dette nette en pourcentage du PIB avec d'autres provinces de taille semblable*



Source : Graphique préparé par le VGNB. Voir l'annexe I pour de l'information à l'appui.

**3.13** La dette nette en pourcentage du PIB du Nouveau-Brunswick a augmenté, passant de 29,6 % en 2010 à 37,4 % en 2019. Cette hausse du pourcentage est supérieure à celle de la Nouvelle-Écosse et inférieure à celle de la Saskatchewan au cours de la période de dix exercices.

***La capacité du Nouveau-Brunswick de réduire sa dette nette est difficile***

**3.14** La capacité du Nouveau-Brunswick de réduire la dette nette est difficile en raison de le vieillissement de la population, un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale et la faible croissance économique.

**3.15** Ce niveau élevé de la dette nette pourrait éventuellement mener le gouvernement à ne pas être en mesure de fournir le même niveau de programmes et de services, comme les soins de santé, l'éducation, les routes, les écoles et les hôpitaux. Une demande encore plus élevée pèsera sur les générations futures pour payer les charges passées.

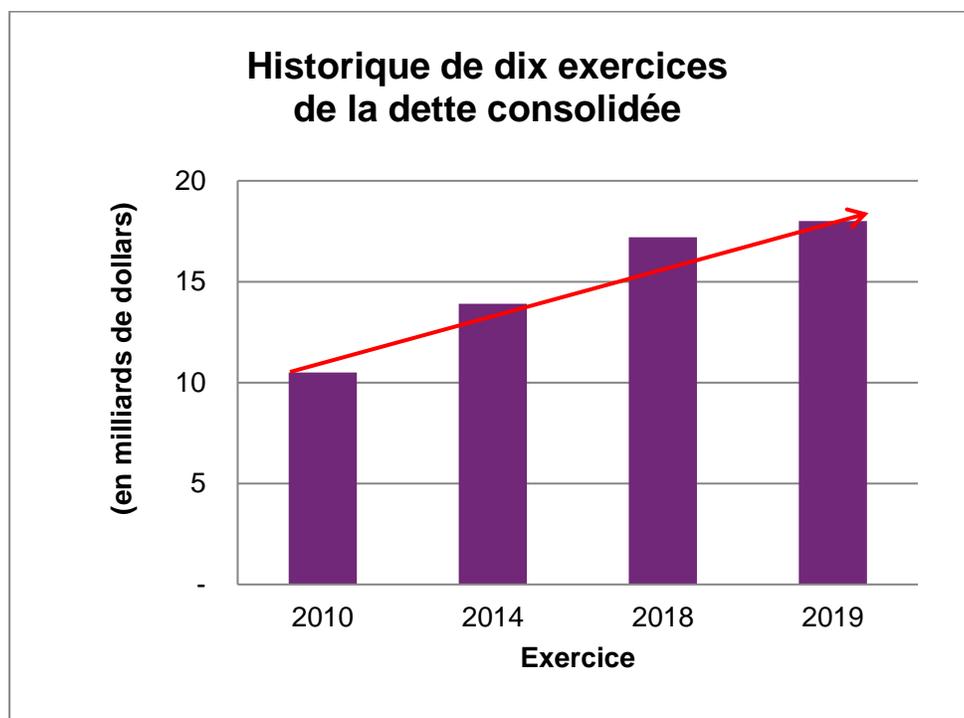
**La vérificatrice générale encourage le gouvernement à établir des cibles pour la dette nette**

**3.16** Bien que nous soyons heureux que la croissance de la dette nette ait ralenti, des mesures sont nécessaires pour résoudre ce taux élevé de la dette nette. Nous encourageons le gouvernement à établir des cibles pluriannuelles pour réduire la dette nette et/ou des cibles pour la dette nette au PIB. Elles pourraient être semblables au plan pluriannuel publié pour des excédents annuels continus au cours des quatre prochains exercices (2020 à 2023). Au moment de la rédaction de ce chapitre (octobre 2019), aucune cible pluriannuelle pour réduire la dette nette et/ou la dette nette au PIB n'avait été fixée publiquement.

### La dette consolidée atteint un sommet historique

**3.17** La dette consolidée du Nouveau-Brunswick aux fins provinciales (« dette consolidée ») était à 18 milliards de dollars au 31 mars 2019, un nouveau sommet historique. Comme le montre la pièce 3.6, elle a augmenté de 800 millions de dollars au cours du dernier exercice et de 7,5 milliards au cours des 10 derniers exercices.

Pièce 3.6 – Historique de dix exercices de la dette consolidée



Source : Graphique préparé par le VGNB. Voir l'annexe I pour de l'information à l'appui.

***La dette consolidée est constituée principalement d'obligations***

**3.18** La dette consolidée est semblable à l'endettement de plusieurs ménages du Nouveau-Brunswick. La province doit faire des paiements d'intérêt sur le solde impayé et rembourser le capital à mesure que la dette consolidée vient à échéance. Le solde impayé de la dette consolidée de la province est constitué principalement d'obligations émises sur le marché financier.



**3.19** Pour exprimer le solde en termes simples, si la province remboursait 100 millions de dollars par année, il faudrait 180 années pour rembourser 18 milliards de dollars. Si nous incluons la dette de 4,6 milliards de dollars d'Énergie NB, nous ajoutons alors 46 années supplémentaires pour un total de 226 années pour rembourser la dette à ce rythme. De même, cela n'inclut pas les frais d'intérêts annuels, qui sont aussi connus comme service de la dette publique.

***Le service de la dette consolidée était de 648 millions de dollars au cours du dernier exercice***

**3.20** Au cours du dernier exercice, le service de la dette, y compris le paiement des intérêts, était de 648 millions de dollars. Cela représente des frais annuels et ne réduit pas le montant du capital impayé.

***Les frais d'intérêts sont plus élevés que le budget du ministère de la Sécurité publique***

**3.21** Si les frais d'intérêts étaient un ministère, son budget dépasserait celui du ministère de la Sécurité publique.

## Les agences de notation réagissent à la situation financière de la province

*L'évaluation de la tendance dans la notation des obligations s'est améliorée, passant de négative à stable*

**3.22** En avril 2019, une des trois agences de notation des obligations de la province a amélioré son évaluation de la notation des obligations de la province. Cela s'explique par le niveau de confiance amélioré de l'agence envers la province de donner suite à ses engagements en matière de politique budgétaire pour mettre les finances sur une trajectoire de viabilité à long terme.<sup>4</sup>

**3.23** La perspective plus favorable pourrait influencer sur l'aptitude de la province à mobiliser des fonds (émettre des obligations), car les obligations du Nouveau-Brunswick pourraient s'avérer plus attrayantes pour les investisseurs.

**3.24** Dominion Bond Rating Service (DBRS) a amélioré l'évaluation de la notation des obligations de la province, la faisant passer de négative à stable. Dans un communiqué de presse d'avril 2019, DBRS a déclaré avoir modifié les tendances [Traduction] « ... en raison de l'amélioration appréciable des perspectives budgétaires et de la dette de la province. »<sup>5</sup>

*Moody's Investor Service n'a pas modifié sa notation des obligations*

**3.25** Moody's Investor Service n'a pas modifié sa tendance dans la notation des obligations de la province. Cependant, en avril 2019, l'agence a déclaré que sa notation était fondée sur [Traduction] « la stabilisation prévue du fardeau de la dette de la province avec un retour à des budgets équilibrés après une longue période de déficits consolidés. »<sup>6</sup>

<sup>4</sup> DBRS. (2019, April 18). *DBRS Changes Trend on New Brunswick to Stable from Negative, Confirms Ratings at A (high) and R-1 (middle)* [Press Release]. <https://www.dbrs.com/research/343853/dbrs-changes-trend-on-new-brunswick-to-stable-from-negative-confirms-ratings-at-a-high-and-r-1-middle>

<sup>5</sup> DBRS. (2019, April 18). *DBRS Changes Trend on New Brunswick to Stable from Negative, Confirms Ratings at A (high) and R-1 (middle)* [Press Release]. <https://www.dbrs.com/research/343853/dbrs-changes-trend-on-new-brunswick-to-stable-from-negative-confirms-ratings-at-a-high-and-r-1-middle>

<sup>6</sup> Moody's Investors Services. (2019, April 9). *Announcement of Periodic Review: Moody's announces completion of a periodic review of ratings of New Brunswick, Province of.* [Press Release]. [https://www.moodys.com/research/Moodys-announces-completion-of-a-periodic-review-of-ratings-of--PR\\_397212](https://www.moodys.com/research/Moodys-announces-completion-of-a-periodic-review-of-ratings-of--PR_397212)

***S&P Global Ratings n'a pas modifié sa notation des obligations*** **3.26** S&P Global Ratings, la troisième agence de notation des obligations, n'a pas modifié sa tendance dans la notation des obligations pour la province.

# Chapitre 4

## État de la situation financière du Nouveau-Brunswick

### Contenu

Que nous disent les résultats financiers de 2019 sur la situation financière de la province ?.....	49
La province peut-elle maintenir ses programmes existants ?.....	50
La province est-elle flexible dans sa capacité d'augmenter les impôts et les taxes et d'emprunter?.....	51
La province est-elle vulnérable en comptant sur des sources de recettes externes ?.....	52
Résumé des indicateurs financiers.....	52
Détails à l'appui des indicateurs de durabilité.....	54
Détails à l'appui des indicateurs de flexibilité.....	63
Détails à l'appui des indicateurs de vulnérabilité.....	67

## État de la situation financière du Nouveau-Brunswick

### Que nous disent les résultats financiers de 2019 sur la situation financière de la province ?

*La situation financière s'est améliorée légèrement en 2019*

**4.1** La situation financière de 2019 de la province du Nouveau-Brunswick (la province) s'est améliorée légèrement par rapport à celle de 2018. Les tendances à court terme continuent à s'améliorer en raison du léger excédent que la province a réalisé en 2019. Ces tendances positives doivent persévérer à l'avenir afin d'améliorer la santé financière de la province.

**4.2** Nous sommes arrivés à cette conclusion en analysant les douze indicateurs financiers<sup>1</sup> utilisés pour évaluer l'état des finances d'une entité du secteur public. Ils donnent un aperçu plus global de la situation financière de la province. Veuillez consulter la pièce 4.4 pour un résumé complet de tous les indicateurs.

*Trois tendances ont changé depuis notre rapport de 2018*

**4.3** Depuis notre dernier rapport en 2018, nous avons modifié notre évaluation comme suit :

- la tendance à long terme d'un indicateur de durabilité est passée de défavorable à favorable (paragraphe 4.40);
- la tendance à court terme d'un indicateur de flexibilité est passée de défavorable à neutre (paragraphe 4.55);
- la tendance à court terme d'un indicateur de vulnérabilité est passée de favorable à défavorable (paragraphe 4.61).

---

<sup>1</sup> Nous faisons rapport sur douze indicateurs de la situation financière établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) dans un énoncé de pratique recommandée (EPR). Cette analyse a pour but de donner un aperçu plus global de la santé financière de la province, puisqu'elle permet de déceler les tendances. L'analyse apporte des précisions sur les informations publiées dans les états financiers consolidés audités, car ceux-ci donnent seulement la situation financière de la province à un moment donné.

Le changement légèrement négatif de la tendance à court-terme de la vulnérabilité n'était pas assez important pour influencer sur notre conclusion générale selon laquelle la situation financière de la province s'était améliorée légèrement par rapport à 2018.

### La province peut-elle maintenir ses programmes existants ?

**4.4** La capacité de la province à maintenir les programmes et les services existants sans augmenter considérablement la dette nette s'est améliorée légèrement au cours de 2019 en raison notamment de l'excédent de la province réalisé en 2019. Nous avons donc pu évaluer cinq des sept indicateurs à court terme de durabilité comme étant encore favorables cette année. Les déficits passés et la taille importante de la dette nette nous empêchent d'évaluer plusieurs indicateurs à long terme comme étant favorables. Cependant, nous avons modifié notre évaluation d'un indicateur à long terme, soit « charges totales/PIB », qui est passée de défavorable à favorable.

**4.5** La pièce 4.1 présente un résumé des indicateurs de durabilité de la province. Nous avons évalué la durabilité comme étant plutôt favorable à court terme et largement défavorable à long terme.

#### Définition de durabilité

**4.6** La durabilité indique si la province peut maintenir ses programmes et remplir ses obligations existantes envers ses créanciers sans augmenter le fardeau sur l'économie.

#### Pièce 4.1 – Tendances des indicateurs de durabilité

### Tendances des indicateurs de durabilité

Indicateurs de durabilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Actif/passif	Favorable	Défavorable
Actif financier/passif	Favorable	Défavorable
Dette nette/recettes annuelles totales	Favorable	Défavorable
Charges par fonction/charges totales	Neutre	Neutre
Dette nette/PIB	Favorable	Défavorable
Déficit accumulé/PIB	Favorable	Défavorable
Charges totales/PIB	Neutre	Favorable

Source : Le VGNB a préparé l'information.

## La province est-elle flexible dans sa capacité d'augmenter les impôts et les taxes et d'emprunter ?

### *Tendances largement défavorables*

**4.7** Malgré une légère amélioration d'un indicateur à court terme depuis 2018, à notre avis, la capacité de la province d'augmenter les impôts et les taxes et d'emprunter est toujours largement défavorable à long terme en raison :

- du déclin de la vie utile de ses immobilisations (comme les écoles, les autoroutes et les ponts qui auront besoin d'être remplacés à l'avenir);
- des augmentations de ses recettes de provenance interne (comme les hausses de la TVH et des impôts sur le revenu des sociétés qui réduisent la capacité de les augmenter davantage à l'avenir).

**4.8** Comme le résume la pièce 4.2, nous avons évalué la flexibilité à court et à long terme comme étant largement défavorable.

### *Définition de flexibilité*

**4.9** La flexibilité est la mesure dans laquelle un gouvernement peut changer le fardeau de sa dette ou des taxes et impôts sur l'économie afin de maintenir les programmes et de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers. Lorsque la flexibilité diminue, un gouvernement est moins en mesure de payer ses charges avec ses recettes de provenance interne.

### *Pièce 4.2 – Tendances des indicateurs de flexibilité*

#### Tendances des indicateurs de flexibilité

Indicateur de flexibilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Frais de la dette publique/recettes	Favorable	Favorable
Valeur comptable nette des immobilisations/coût des immobilisations	Défavorable	Défavorable
Recettes de provenance interne/PIB	Neutre	Défavorable

*Source : Le VGNB a préparé l'information.*

## La province est-elle vulnérable en comptant sur des sources de recettes externes ?

### *Tendances favorables en général*

**4.10** Malgré un léger changement négatif dans un indicateur à court terme de favorable à neutre, à notre avis, la province est moins vulnérable aux sources de recettes externes en raison :

- des augmentations de ses recettes de provenance interne;
- d'une dépendance moins grande sur le gouvernement fédéral pour l'aider à financer de grands projets d'infrastructure;
- de la gestion et du contrôle de son exposition aux fluctuations des devises.

**4.11** Comme le résume la pièce 4.3, nous avons essentiellement évalué la vulnérabilité à court et à long terme comme étant favorable.

### *Définition de vulnérabilité*

**4.12** La vulnérabilité est la mesure selon laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

*Pièce 4.3 – Tendances des indicateurs de vulnérabilité*

### Tendances des indicateurs de vulnérabilité

Indicateur de vulnérabilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Paiements de transfert/recettes totales	Neutre	Favorable
Dette en devises/dette nette	Favorable	Favorable

*Source : Le VGNB a préparé l'information.*

## Résumé des indicateurs financiers

**4.13** Dans la pièce 4.4, nous résumons notre analyse de tous les indicateurs financiers de la province dans laquelle nous montrons :

- les indicateurs de chaque catégorie (durabilité, flexibilité et vulnérabilité);
- l'objectif de chaque indicateur;
- la tendance à court terme (deux ans) et la tendance à long terme (dix ans);
- un renvoi au paragraphe dans le présent chapitre où nous étudions chaque indicateur plus en détail.

## Pièce 4.4 – Résumé des indicateurs de la situation financière

	Indicateur	Objectif	Tendance à court terme	Tendance à long terme	Changement de tendance par rapport à l'exercice précédent	Paragraphe
<b>Durabilité</b>	Actif/passif	Mesure à quel point le gouvernement finance ses activités en émettant des titres de créance	Favorable	Défavorable	Aucun changement	4.15
	Actif financier/passif	Mesure à quel point des recettes futures seront requises pour payer les opérations passées	Favorable	Défavorable	Aucun changement	4.19
	Dettes nettes/recettes annuelles totales	Détermine s'il faudra plus de temps pour payer les opérations passées	Favorable	Défavorable	Aucun changement	4.23
	Charges par fonction/charges totales	Donne la tendance des dépenses gouvernementales au fil du temps	Neutre	Neutre	Aucun changement	4.27
	Dettes nettes/PIB	Donne la relation entre la dette nette et l'activité économique	Favorable	Défavorable	Aucun changement	4.33
	Déficit accumulé/PIB	Mesure la somme des résultats des activités de l'exercice considéré et des exercices antérieurs par rapport à la croissance économique	Favorable	Défavorable	Aucun changement	4.37
	Charges totales/PIB	Donne la tendance des dépenses gouvernementales au fil du temps par rapport à la croissance économique	Neutre	<b>Favorable</b>	<b>Changement de la tendance à long terme auparavant défavorable</b>	4.40
<b>Flexibilité</b>	Frais de la dette publique/recettes	Mesure à quel point les décisions d'emprunt passées limitent la capacité de remplir les engagements actuels en matière de finances et de services	Favorable	Favorable	Aucun changement	4.47
	Valeur comptable nette des immobilisations/coût des immobilisations	Mesure la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles utilisées pour fournir des produits et services	Défavorable	Défavorable	Aucun changement	4.51
	Recettes de provenance interne/PIB	Mesure à quel point les recettes sont tirées de l'économie	<b>Neutre</b>	Défavorable	<b>Changement de la tendance à court terme auparavant défavorable</b>	4.55
<b>Vulnérabilité</b>	Paiements de transfert/recettes totales	Mesure le degré de dépendance envers un autre ordre de gouvernement	<b>Neutre</b>	Favorable	<b>Changement de la tendance à court terme auparavant favorable</b>	4.61
	Dettes en devises/dettes nettes	Mesure le degré de vulnérabilité du gouvernement face aux fluctuations des cours de change	Favorable	Favorable	Aucun changement	4.66

Source : Le VGNB a préparé l'information.

## Détails à l'appui des indicateurs de durabilité

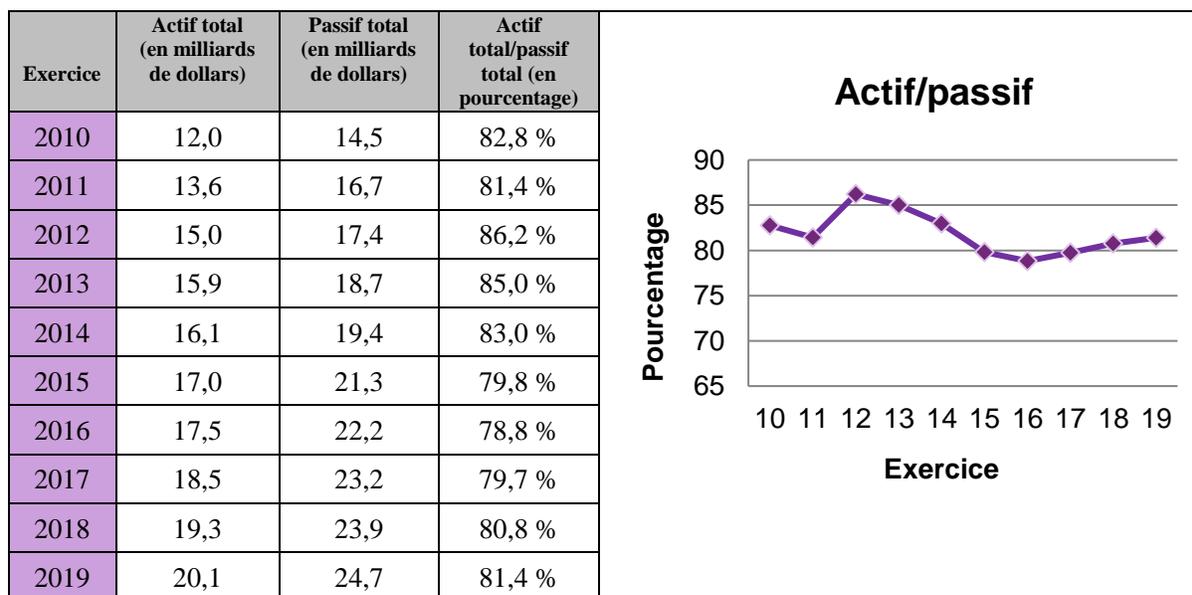
**Définition de durabilité** 4.14 La durabilité indique si la province peut maintenir ses programmes et remplir ses obligations existantes envers ses créanciers sans augmenter le fardeau de la dette consolidée sur l'économie.

### Rapport entre l'actif et le passif

- Aucun changement par rapport à l'exercice précédent** 4.15 Nous avons évalué la tendance à court terme comme étant favorable et la tendance à long terme comme étant défavorable.
- 4.16 Pour les trois derniers exercices, cet indicateur s'est amélioré légèrement, ce qui indique une tendance favorable à court terme. Pour les dix derniers exercices, le pourcentage de la province a eu tendance à baisser davantage en dessous de 100 %, indiquant ainsi que la province a financé ses activités par l'émission de dette consolidée. C'est une tendance à long terme défavorable que nous aimerions voir s'inverser.
- 4.17 Nous présentons l'indicateur de durabilité du rapport entre l'actif et le passif à la pièce 4.5.
- Comment lire la pièce** 4.18 Un ratio entre l'actif et le passif inférieur à 100 % et à la baisse signale une tendance négative, car la province a un passif supérieur à son actif. Cela signifie que le gouvernement a accumulé des déficits et a financé ses activités par l'émission de dette consolidée.

## Pièce 4.5 – Rapport entre l'actif et le passif

## Rapport entre l'actif et le passif



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

## Rapport entre l'actif financier et le passif

**Aucun changement par rapport à l'exercice précédent**

**4.19** Nous avons évalué la tendance à court terme comme étant favorable et la tendance à long terme comme étant défavorable.

**4.20** Pour les quatre derniers exercices, le pourcentage de la province pour cet indicateur s'est amélioré légèrement, ce qui indique une tendance favorable à court terme. Le pourcentage a cependant été inférieur à 100 % au cours des dix derniers exercices, ce qui signifie que des recettes futures seront requises pour payer les opérations passées. Par conséquent, nous évaluons toujours la tendance à long terme comme étant défavorable.

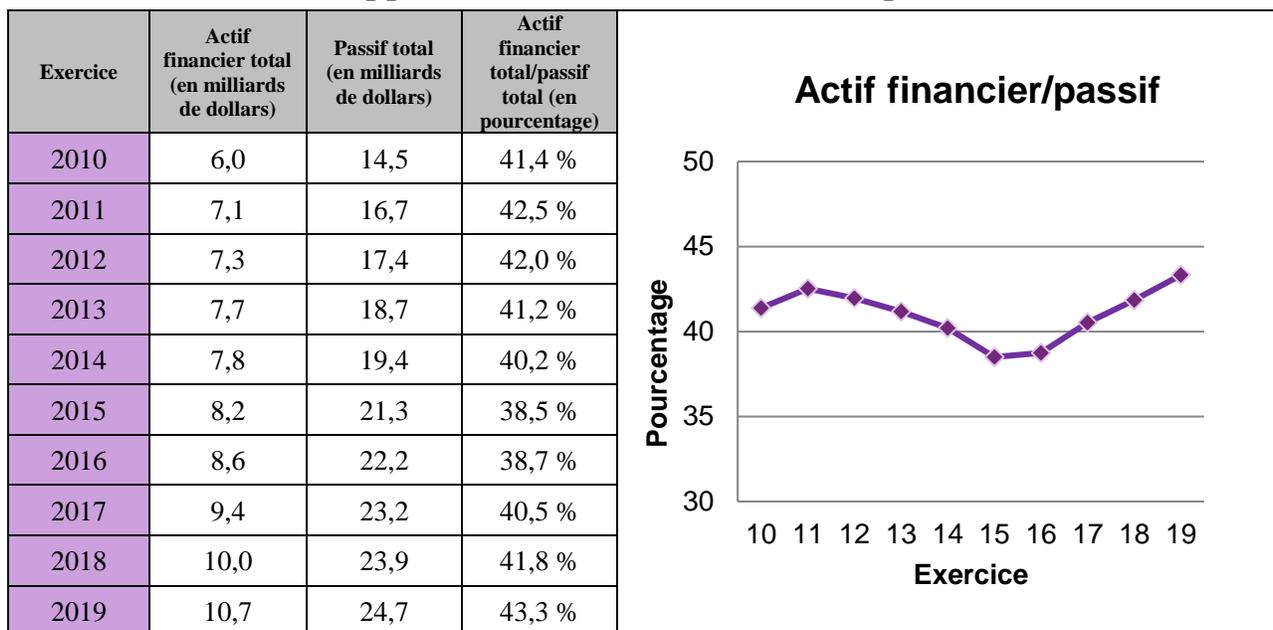
**4.21** Nous présentons l'indicateur de durabilité du rapport entre l'actif financier et le passif à la pièce 4.6.

**Comment lire la pièce**

**4.22** Un ratio entre l'actif financier et le passif qui est inférieur à 100 % laisse entendre que des excédents futurs seront nécessaires pour payer les opérations et les événements passés. Un ratio décroissant signifie une tendance négative.

## Pièce 4.6 – Rapport entre l'actif financier et le passif

## Rapport entre l'actif financier et le passif



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

## Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales

**Aucun changement par rapport à l'exercice précédent**

**4.23** Nous avons évalué la tendance à court terme comme étant favorable et la tendance à long terme comme étant défavorable.

**4.24** Le ratio entre la dette nette et les recettes annuelles totales de la province s'est accru de 2010 à 2016. En 2019, le pourcentage a diminué pour atteindre 144,3 %, car la dette nette est demeurée à peu près au même niveau que l'exercice précédent, tandis que les recettes totales ont diminué.

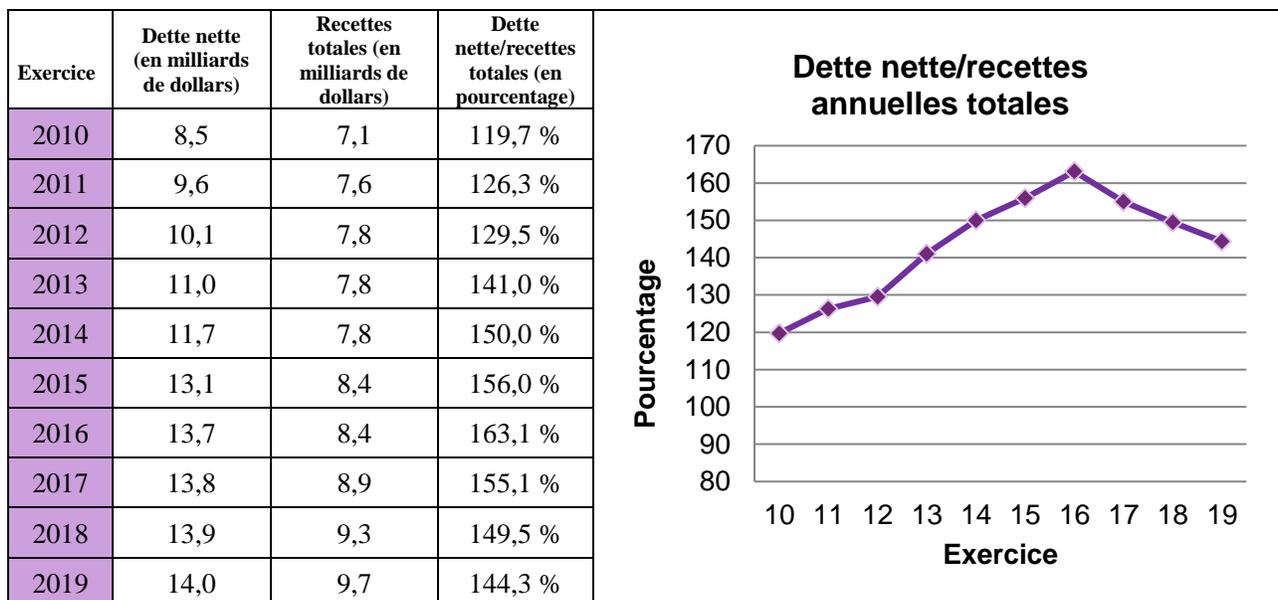
**4.25** Nous présentons l'indicateur de durabilité du rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales à la pièce 4.7.

**Comment lire la pièce**

**4.26** Un ratio croissant entre la dette nette et les recettes annuelles totales dénote une tendance négative, car la province aura besoin de plus de temps pour éliminer la dette nette. La dette nette donne une mesure des recettes futures qui seront nécessaires pour payer les opérations et les événements passés.

## Pièce 4.7 – Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales

## Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

## Rapport entre les charges par fonction et les charges totales

**Aucun changement par rapport à l'exercice précédent**

**4.27** Nous avons évalué les tendances à court et à long terme comme étant neutres, car il y a eu peu de changements dans la façon d'attribuer les charges aux fonctions au cours des dix derniers exercices. Les frais du service de la dette consolidée sont demeurés relativement stables au cours des dix derniers exercices.

**4.28** L'incidence d'un léger excédent annuel du présent exercice et la taille de la dette nette du Nouveau-Brunswick doit être surveillée de près à l'avenir. Le fardeau des intérêts sur la dette consolidée accapare des ressources qui seraient autrement utilisées pour la prestation de services.

**4.29** Nous présentons l'indicateur de durabilité du rapport entre les charges par fonction et les charges totales à la pièce 4.8 pour 2019. Cette pièce montre le montant des charges attribuées à chaque fonction pour l'exercice.

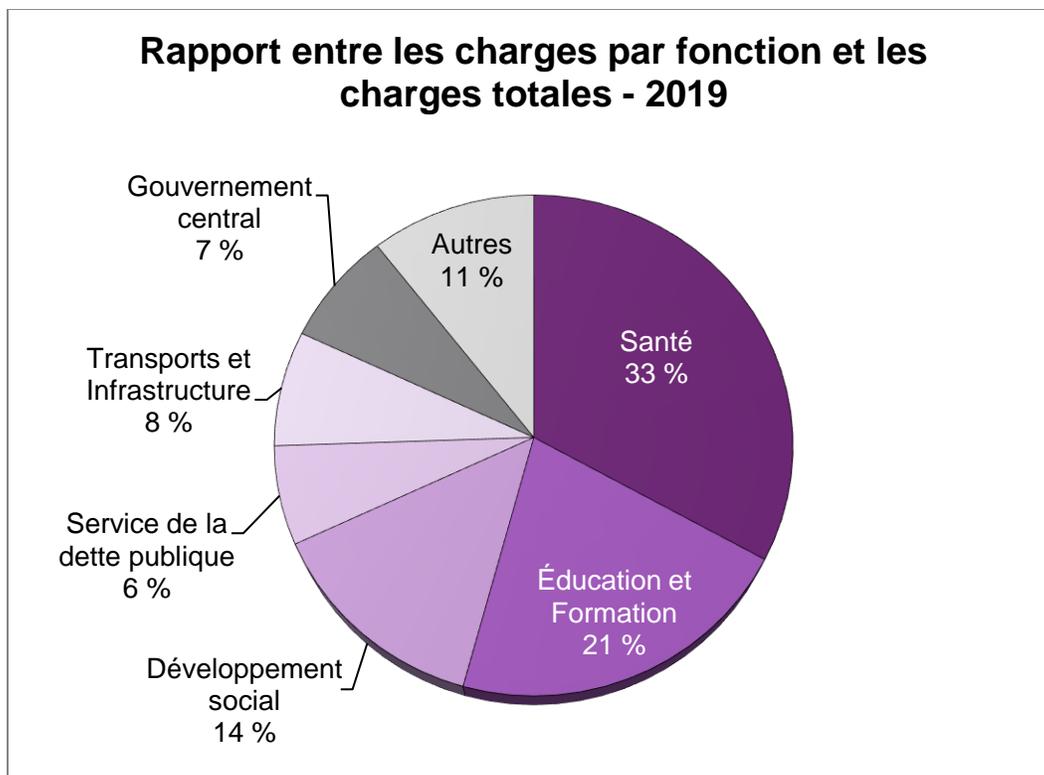
**Comment lire la pièce**

**4.30** On peut lire les deux pièces de la présente section comme suit :

- Dans la pièce 4.8, chaque pointe de tarte représente le pourcentage des charges attribuées à chaque fonction en 2019;
- Dans la pièce 4.9, chaque ligne dans le graphique représente les charges par fonction. À mesure que la ligne progresse, elle montre, par exercice, le pourcentage des charges attribuées à chaque fonction. Lorsque la ligne diminue, la province attribue moins de ses charges totales à une fonction (c.-à-d. la fonction reçoit une plus petite pointe de tarte).

Si la province attribue plus au service de la dette consolidée, cela représente une tendance négative, car elle montre que le coût pour le service de la dette augmente.

*Pièce 4.8 – Rapport entre les charges par fonction et les charges totales – 2019*



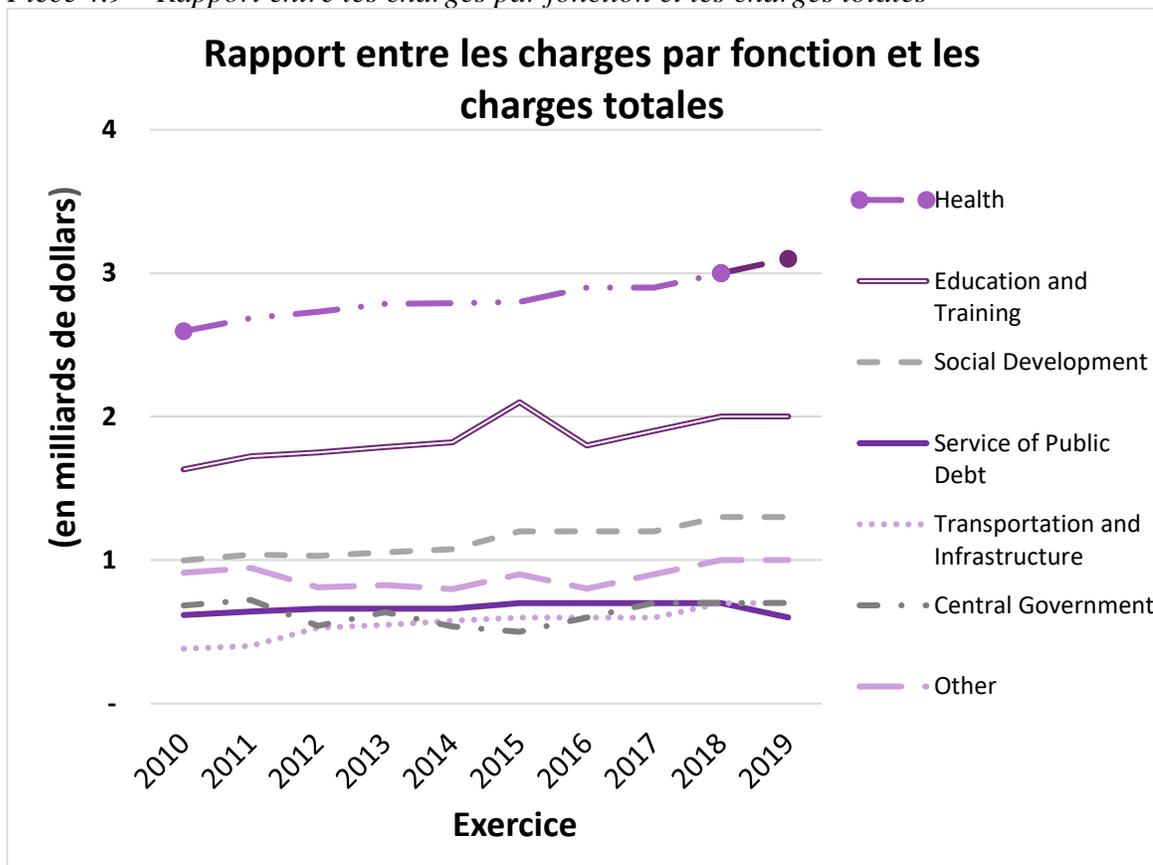
*Source : Préparé par le VGNB d'après les Comptes publics de 2019*

**4.31** Dans la pièce 4.8, nous soulevons les observations suivantes :

- les charges en éducation et formation et en santé accaparent 54 % des charges totales en 2019, demeurant stables par rapport à 54 % en 2018;
- les charges du service de la dette publique sont presque aussi élevées que celles des transports et de l'infrastructure.

**4.32** Nous présentons l'indicateur de durabilité du rapport entre les charges par fonction et les charges totales pour les dix derniers exercices à la pièce 4.9.

Pièce 4.9 – Rapport entre les charges par fonction et les charges totales



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

« Autres » comprend : services de protection, développement économique, ressources, travail et emploi

## Rapport entre la dette nette et le PIB

**Aucun changement par rapport à l'exercice précédent** **4.33** Nous avons évalué la tendance à court terme comme étant favorable et la tendance à long terme comme étant défavorable.

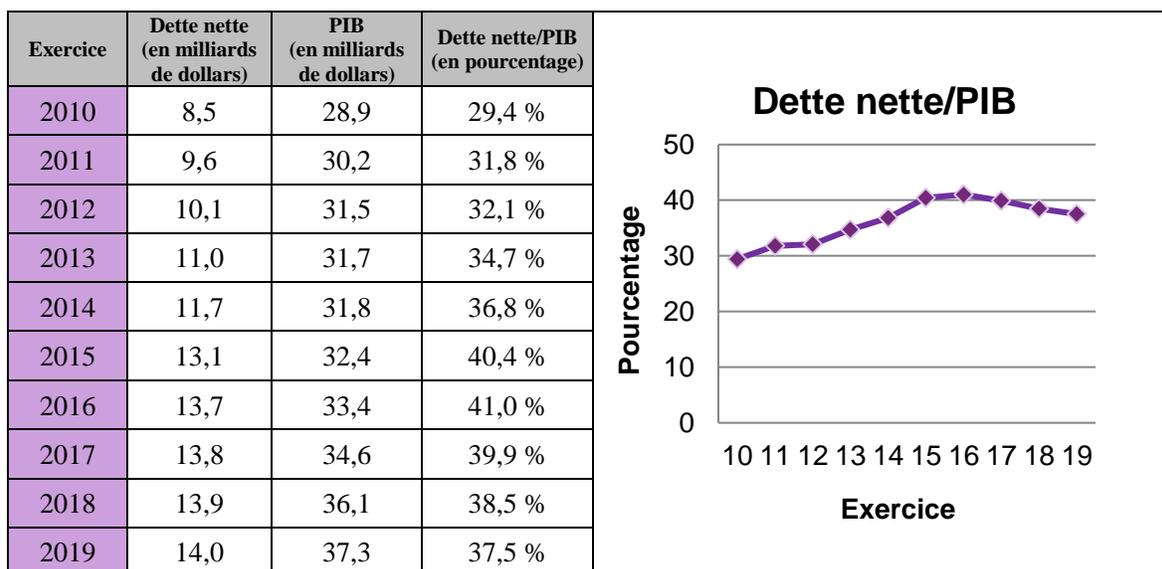
**4.34** Nous remarquons une tendance négative de 2010 à 2016 parce que la dette nette de la province a augmenté plus rapidement que le taux de croissance économique. De 2017 à 2019, nous commençons à voir que la tendance s'inverse, mais le ratio est toujours plus haut élevé que celui dans la première moitié de la décennie. Pour ces raisons, nous avons évalué la tendance à court terme comme étant favorable; cependant, la tendance à long terme reste défavorable.

**4.35** Nous présentons l'indicateur de durabilité du rapport entre la dette nette et le PIB à la pièce 4.10.

**Comment lire la pièce** **4.36** Un ratio croissant entre la dette nette et le PIB signifie une tendance négative, car la croissance de la dette nette (passif moins actif financier) dépasse la croissance du PIB.

Pièce 4.10 – Rapport entre la dette nette et le PIB

### Rapport entre la dette nette et le PIB



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

## Rapport entre le déficit accumulé et le PIB

### *Aucun changement par rapport à l'exercice précédent*

**4.37** Nous avons évalué la tendance à court terme comme étant favorable et la tendance à long terme comme étant défavorable.

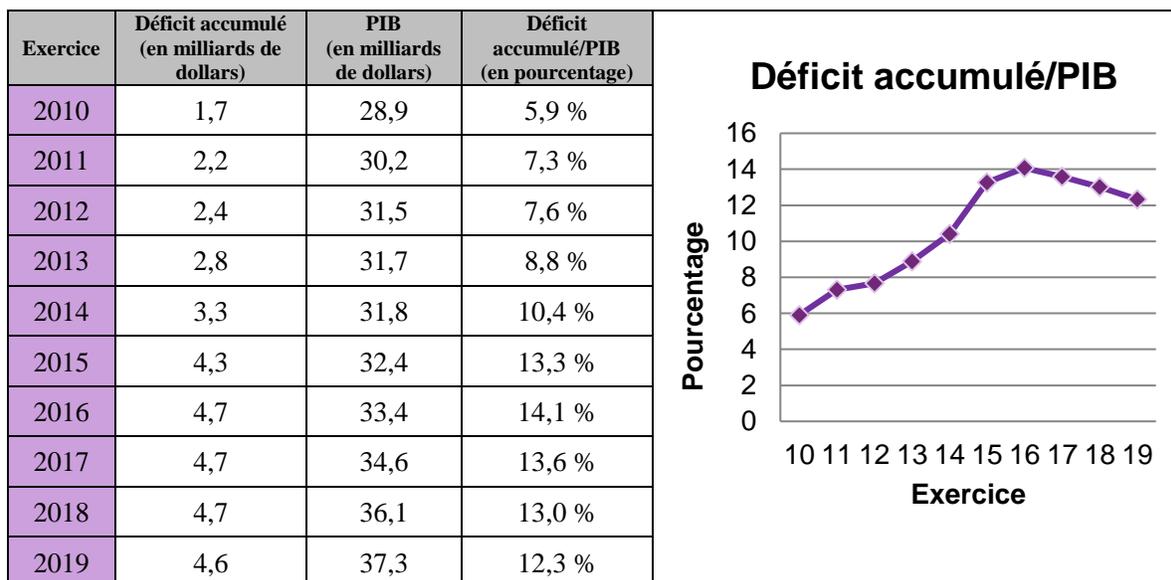
**4.38** La pièce 4.11 montre une tendance négative de 2010 à 2016, car le déficit accumulé a augmenté plus que l'économie. Nous voyons que cette tendance négative a commencé à baisser de 2017 à 2019. Dans ces exercices, le déficit accumulé n'a pas changé, mais l'économie a continué à croître.

### *Comment lire la pièce*

**4.39** Un ratio croissant entre le déficit accumulé et le PIB indique une tendance négative, car la croissance du déficit accumulé est dépassée par le taux de croissance du PIB. (Le déficit accumulé donne la mesure à laquelle les recettes annuelles actuelles et passées n'ont pas suffi à couvrir les coûts annuels actuels et passés de la prestation des services.)

Pièce 4.11 – Rapport entre le déficit accumulé et le PIB

## Rapport entre le déficit accumulé et le PIB



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

## Rapport entre les charges totales et le PIB

### *La tendance à long-terme a changé à favorable*

**4.40** Nous avons évalué la tendance à court terme comme étant neutre, mais nous avons modifié notre évaluation de la tendance à long terme, qui est passée de défavorable à favorable.

**4.41** La pièce 4.12 montre que, de 2010 à 2019, l'augmentation du PIB était supérieure à l'augmentation des dépenses, ce qui a entraîné une diminution du pourcentage de 27,0 % à 25,7 %. Cependant, dans le court terme, de 2017 à 2019, le pourcentage est demeuré relativement stable. Nous évaluons donc la tendance à court terme comme étant neutre et la tendance à long terme comme étant favorable.

**4.42** Nous présentons l'indicateur de durabilité du rapport entre les charges totales et le PIB à la pièce 4.12.

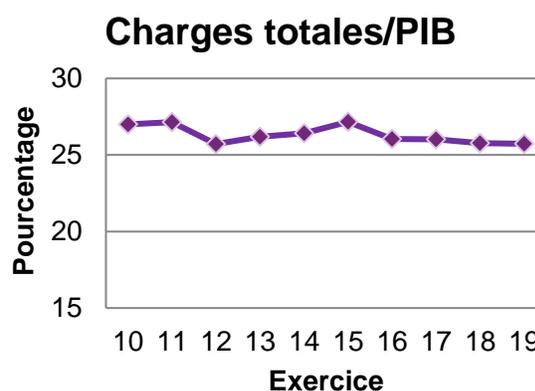
### *Comment lire la pièce*

**4.43** Un ratio croissant entre les charges totales et le PIB dénote une tendance négative, car les charges du gouvernement continuent à croître plus rapidement que l'économie.

Pièce 4.12 – Rapport entre les charges totales et le PIB

## Rapport entre les charges totales et le PIB

Exercice	Charges totales (en milliards de dollars)	PIB (en milliards de dollars)	Charges totales/PIB (en pourcentage)
2010	7,8	28,9	27,0 %
2011	8,2	30,2	27,2 %
2012	8,1	31,5	25,7 %
2013	8,3	31,7	26,2 %
2014	8,4	31,8	26,4 %
2015	8,8	32,4	27,2 %
2016	8,7	33,4	26,0 %
2017	9,0	34,6	26,0 %
2018	9,3	36,1	25,8 %
2019	9,6	37,3	25,7 %



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

## Détails à l'appui des indicateurs de flexibilité

**Définition de flexibilité** 4.44 La flexibilité est la mesure dans laquelle le gouvernement peut changer le fardeau de sa dette ou des taxes et impôts sur l'économie afin de maintenir les programmes et de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers.

4.45 Un des facteurs les plus connus qui influent sur la flexibilité des gouvernements est le coût du service de la dette consolidée. Ce ratio est considéré comme un indicateur de flexibilité, parce que le service de la dette consolidée représente le premier engagement financier du gouvernement et qu'il ne lui laisse aucune flexibilité en ce qui concerne le calendrier de ces paiements.

4.46 Le coût du service de la dette publique est surtout composé des éléments suivants :

- les intérêts sur la dette consolidée de la province ainsi que les frais d'intérêts sur les contrats de location-acquisition;
- l'amortissement des gains et pertes de change;
- l'amortissement des escomptes et des primes consentis à l'émission des débentures de la province;
- le change gagné sur les intérêts et les échéances durant l'exercice.

Il ne comprend pas les remboursements du capital de la dette consolidée de la province.

## Rapport entre les frais de la dette publique (consolidée) et les recettes

**Aucun changement par rapport à l'exercice précédent** 4.47 Nous avons évalué les tendances à court et à long terme comme étant favorables.

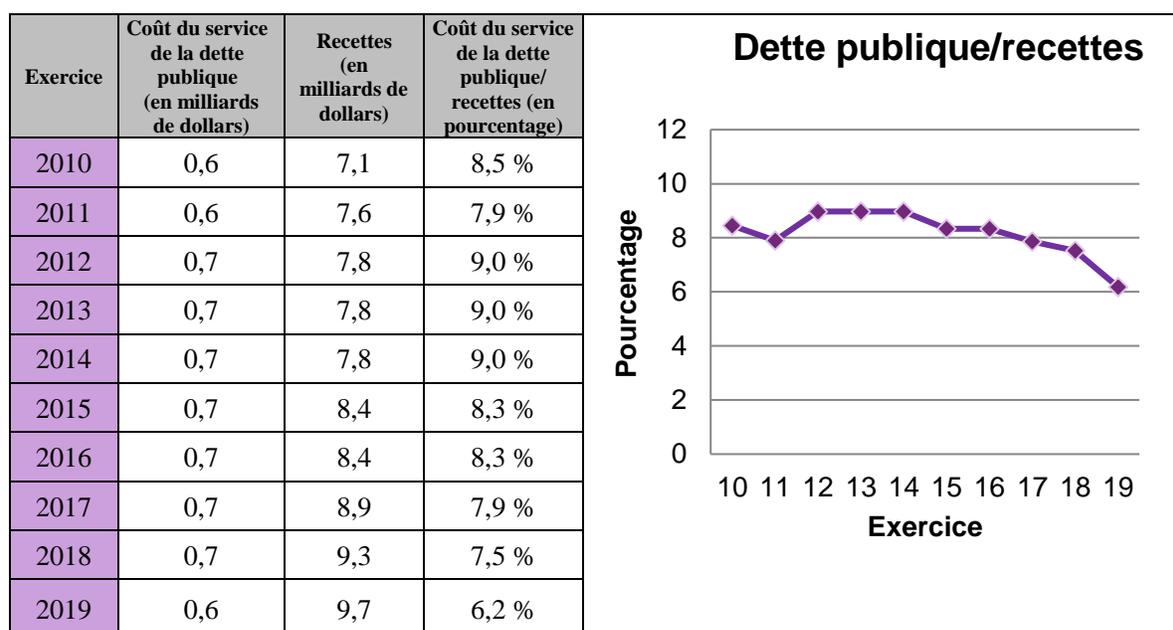
4.48 La pièce 4.13 montre que les frais du service de la dette consolidée en pourcentage des recettes totales de la province ont diminué en 2019 par rapport aux neuf exercices antérieurs. Cette baisse s'explique par le fait que les recettes de 2019 de la province se sont accrues et les frais du service de la dette consolidée sont demeurés stables.

**4.49** Nous présentons l'indicateur de flexibilité du rapport entre les frais de la dette publique (consolidée) et les recettes à la pièce 4.13.

**Comment lire la pièce 4.50** Un ratio décroissant des frais de la dette publique (consolidée) en pourcentage des recettes dénote une tendance favorable, car proportionnellement moins de recettes sont requises pour le service de la dette consolidée.

Pièce 4.13 – Rapport entre les frais de la dette publique et les recettes

### Rapport entre les frais de la dette publique (consolidée) et les recettes



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

### Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations

**Aucun changement par rapport à l'exercice précédent** **4.51** Nous avons évalué les tendances à court et à long terme comme étant défavorables.

**4.52** La pièce 4.14 montre que la vie utile moyenne restante des immobilisations de la province est d'environ 54,8 %. Par exemple, cela signifie qu'en moyenne :

- une immobilisation avec une vie utile estimative de dix ans aura environ cinq ans de vie utile restante;

- une immobilisation avec une vie utile estimative de vingt ans aura environ dix ans de vie utile restante.

**4.53** Nous présentons l'indicateur de flexibilité du rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations à la pièce 4.14

*Comment lire la pièce*

**4.54** Un ratio décroissant entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations indique une tendance négative, car les biens sont amortis (utilisés) plus rapidement qu'ils sont remplacés. Nous tenons à avertir le lecteur au sujet de l'utilisation de cet indicateur. Il est fondé sur une estimation de la vie utile d'un bien.

*Pièce 4.14 – Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations*

### Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations

Exercice	Valeur comptable nette (en milliards de dollars)	Coût des immobilisations (en milliards de dollars)	Valeur comptable nette/coût des immobilisations (en pourcentage)
2010	6,7	11,0	60,9 %
2011	7,2	11,7	61,5 %
2012	7,5	12,2	61,5 %
2013	8,0	13,1	61,1 %
2014	8,0	13,5	59,3 %
2015	8,6	14,5	59,3 %
2016	8,7	15,0	58,0 %
2017	8,9	15,6	57,1 %
2018	9,0	16,2	55,6 %
2019	9,2	16,8	54,8 %

**Valeur comptable nette/coût des immobilisations**

The graph plots the percentage ratio over time. The y-axis is labeled 'Pourcentage' and ranges from 50 to 65. The x-axis is labeled 'Exercice' and ranges from 10 to 19. The data points are connected by a purple line with diamond markers, showing a clear downward trend from approximately 61% in 2010 to 55% in 2019.

*Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.*

### Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB

*Changement de défavorable à neutre à court terme*

**4.55** Nous avons modifié notre évaluation de la tendance à court terme qui est passée de défavorable à neutre. Nous continuons d'évaluer la tendance à long terme comme étant défavorable.

**4.56** Pour les trois derniers exercices, le pourcentage des recettes de provenance interne (comme les impôts et les taxes) et le PIB est demeuré relativement stable, ce qui indique que la province n'a pas augmenté ses recettes par la taxation de l'économie provinciale à court terme. Par conséquent, nous avons évalué la tendance à court terme comme neutre.

***Aucun changement dans la tendance défavorable à long terme***

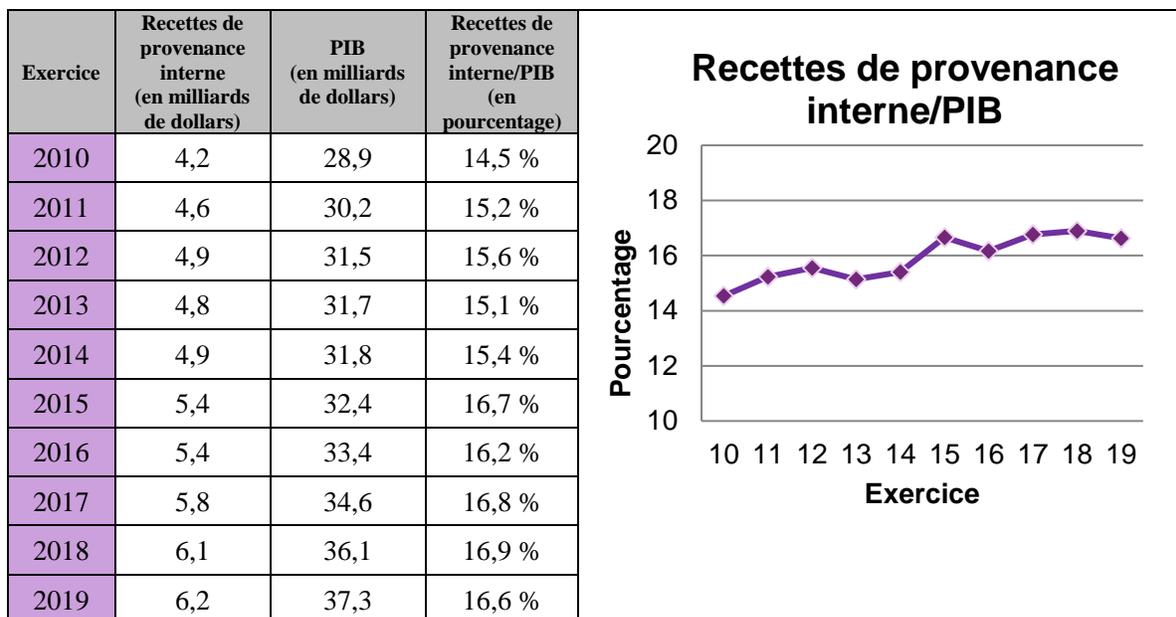
**4.57** Nous évaluons toujours la tendance à long terme comme étant défavorable. De 2010 à 2019, le pourcentage des recettes de provenance interne par rapport au PIB s'est généralement accru en raison principalement du fait que le gouvernement a augmenté la taxe de vente harmonisée (TVH) et les impôts sur le revenu des sociétés et celui des particuliers.

**4.58** Nous présentons l'indicateur de flexibilité du rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB à la pièce 4.15.

**Comment lire la pièce**

**4.59** Un ratio croissant entre les recettes de provenance interne et le PIB démontre une tendance négative, car une plus grande part des recettes de la province est générée par l'économie provinciale. Cela limite la capacité de la province de hausser les impôts et les taxes à l'avenir, ce qui rend la province moins flexible quant aux moyens de générer des recettes.

## Pièce 4.15 – Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB

**Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB**

Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

**Détails à l'appui des indicateurs de vulnérabilité****Définition de vulnérabilité**

**4.60** La vulnérabilité est la mesure selon laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

**Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales****Changement à neutre à court terme**

**4.61** Nous avons modifié notre évaluation de la tendance à court terme qui est passée de favorable à défavorable. Nous continuons d'évaluer la tendance à long terme comme étant favorable.

**4.62** Nous avons constaté qu'en 2019, environ 1 % de plus des recettes totales de la province a été tiré des transferts du gouvernement fédéral en comparaison à 2018. Cela indique que la province a été plus dépendante du gouvernement fédéral en 2019, ce qui la rend plus vulnérable. Par conséquent, nous avons modifié notre

évaluation de la tendance à court terme comme étant neutre.

***Aucun changement  
dans la tendance  
favorable à long terme***

**4.63** Nous continuons toujours d'évaluer la tendance à long terme comme étant favorable. Nous avons remarqué que le pourcentage a diminué de 2010 à 2019. Cela montre que la province est moins dépendante du gouvernement fédéral comme source de recettes à long terme.

**4.64** Nous présentons l'indicateur de vulnérabilité du rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales à la pièce 4.16.

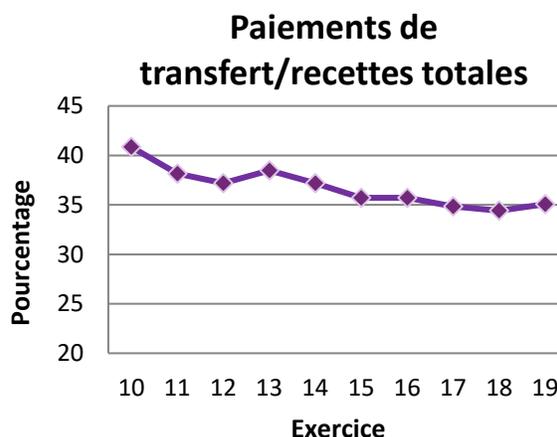
***Comment lire la pièce***

**4.65** Un ratio décroissant entre les paiements de transfert et les recettes totales dénote une tendance positive, car la province est moins dépendante de sources externes (comme le gouvernement fédéral) pour des recettes. Si le ratio augmente, la province est plus vulnérable aux décisions du gouvernement fédéral en matière de financement.

## Pièce 4.16 – Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales

**Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales**

Exercice	Transferts du fédéral (en milliards de dollars)	Recettes totales (en milliards de dollars)	Transferts du fédéral/ recettes totales (en pourcentage)
2010	2,9	7,1	40,8 %
2011	2,9	7,6	38,2 %
2012	2,9	7,8	37,2 %
2013	3,0	7,8	38,5 %
2014	2,9	7,8	37,2 %
2015	3,0	8,4	35,7 %
2016	3,0	8,4	35,7 %
2017	3,1	8,9	34,8 %
2018	3,2	9,3	34,4 %
2019	3,4	9,7	35,1 %



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

**Rapport entre la dette en devises et la dette nette**

**4.66** Nous avons évalué les tendances à court et à long terme comme étant favorables. L'efficacité de la stratégie de couverture de la province nous a amenés à évaluer cet indicateur comme étant favorable.

**4.67** Le risque d'exposition de la province aux fluctuations des devises a été mixte au fil du temps. Le montant de la dette nette en devises s'est accru au cours des deux derniers exercices. Cependant, la province compense (réduit) ce risque en recourant à une stratégie de couverture efficace.

**4.68** La province se sert de plusieurs solutions de rechange pour réduire (couvrir) le risque associé à la dette remboursable en devises :

- swaps qui permettent de rembourser la dette consolidée et de payer les intérêts en dollars canadiens;
- contrats de change à terme (qui permettent à la province d'acheter des devises à un prix précis et à une date future déterminée).

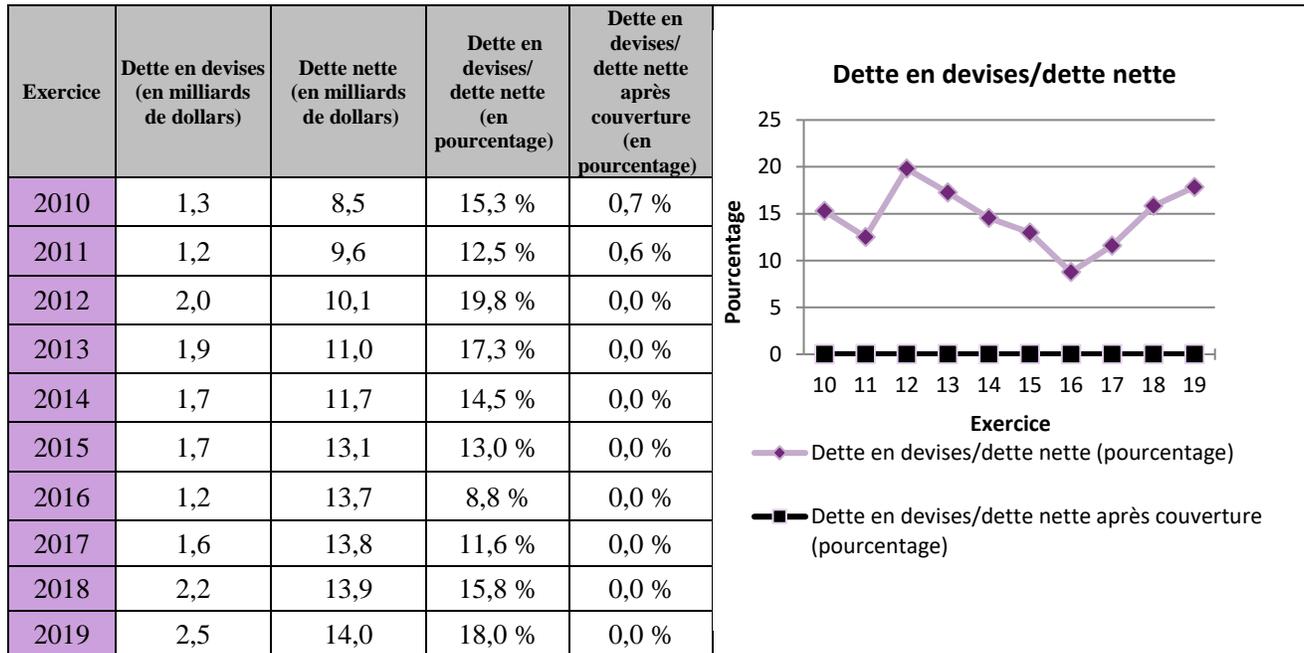
**4.69** Nous présentons l'indicateur de vulnérabilité du rapport entre la dette en devises et la dette nette à la pièce 4.17.

**Comment lire la pièce**

**4.70** La pièce 4.17 présente deux pourcentages. Le pourcentage après couverture est celui important à analyser. S'il augmente, alors la province est plus vulnérable lorsque les taux de change fluctuent, ce qui indique une tendance négative.

Pièce 4.17 – Rapport entre la dette en devises et la dette nette

**Rapport entre la dette en devises et la dette nette**



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

# Chapitre 5

## Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

### Contenu

Résumé.....	73
Aucune politique officielle en matière de fraude.....	74
Frais des députés.....	75
Amélioration des rapprochements de la trésorerie des écoles.....	77
Capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités.....	78
Il n'est peut-être pas nécessaire de combiner les états financiers d'Alcool NB et de Cannabis NB	79
La province possède d'importants systèmes de TI désuets.....	80
Que fait la province au sujet de ses systèmes de TI désuets ?.....	82
Que fait la vérificatrice générale pour auditer le nouveau système PRE ?.....	83
Systèmes informatiques audités dans le cadre de l'audit des états financiers de la province.....	83
Nombreuses faiblesses relatives à l'accès aux systèmes.....	84

# Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

## Résumé

### *Opinion sans réserve*

**5.1** Le 12 septembre 2019, la vérificatrice générale a signé une opinion sans réserve (opinion favorable) sur les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

**5.2** L'opinion mentionne que les états financiers consolidés de la province sont présentés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**5.3** Afin de former une opinion sur les états financiers consolidés, nous effectuons des travaux d'audit sur les programmes et les activités d'importance des ministères et des organismes de la Couronne. En outre, nous auditons les principaux postes de recettes et un échantillon de charges prélevées parmi les ministères. Nous examinons aussi les contrôles internes des systèmes informatiques importants.

### *Recommandations formulées au Bureau du contrôleur*

**5.4** Dans le cadre de la plupart des audits, il y a lieu de discuter de certaines constatations de l'audit avec la direction. Dans le cadre de l'audit des états financiers de 2019 de la province, nous avons formulé quatorze recommandations au Bureau du contrôleur. Nous avons résumé ces recommandations dans un rapport destiné au comité d'audit de la province.

**5.5** Bien que nous estimions que ces recommandations étaient importantes pour être présentées au contrôleur et au comité d'audit, elles n'étaient pas suffisamment importantes en termes quantitatifs et qualitatifs pour modifier notre opinion sur les états financiers consolidés. Nous signalons toutes les constatations importantes dans le présent chapitre.

**5.6** Bien que nous n'ayons pas relevé des cas importants de fraude, l'existence de nos constatations peut augmenter le risque de perte ou d'erreur dans les états financiers consolidés de la province. Il y aurait lieu de régler ces points avant le prochain cycle d'audit.

**5.7** En général, le Bureau du contrôleur était d'accord avec nos recommandations et a l'intention de donner suite à nos préoccupations dans la prochaine année.

### Aucune politique officielle en matière de fraude

***Aucune politique officielle pour prévenir la fraude***

**5.8** Nous avons constaté que la province ne dispose pas d'une politique officielle en matière de fraude dans son manuel d'administration. Notre examen de ce qui se fait dans d'autres provinces a révélé que les autres juridictions comme Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont une politique officielle en matière de fraude.

**5.9** Les fraudes perpétrées dans le secteur public suscitent de la crainte, car elles pourraient entraîner la perte de fonds publics qui réduirait la confiance du public dans la capacité de la province de protéger ses actifs.

***Une politique pangouvernementale diminuerait les risques de fraude***

**5.10** Une politique aidant les ministères et les organismes de la Couronne à prévenir et à déceler la fraude contribuerait à réduire les risques de fraude. Voici des exemples de ce que la politique pourrait comprendre :

- risques de fraude documentés;
- procédures documentés pour prévenir, déceler et signaler une fraude;
- la nécessité de la formation et de l'éducation en matière de sensibilisation à la fraude.

**5.11** Nous avons formulé une recommandation au Bureau du contrôleur pour élaborer une politique officielle en matière de fraude.

***Recommandation***

**5.12** Nous recommandons que le Bureau du contrôleur (audit interne) élabore une politique officielle en matière de fraude pour l'inclure dans le Manuel d'administration de la province.

## Frais des députés

*Les députés devraient être tenus responsables d'un haut niveau de reddition de comptes*

**5.13** En tant que représentants élus, les députés de l'Assemblée législative devraient être tenus responsables d'un haut niveau de reddition de comptes pour leurs frais engagés dans l'exécution de leur mandat. Cette année, dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons effectué des travaux pour déterminer si les députés suivent les politiques et les procédures à l'égard de leurs frais engagés à titre de député.

*Aucune preuve de fraude trouvée dans l'échantillon de frais reliés aux députés*

**5.14** Au cours de notre audit des états financiers consolidés de la province, nous avons examiné un échantillon de 53 frais reliés aux députés. Nous n'avons trouvé aucun élément probant de fraude dans tous les éléments que nous avons examinés.

**5.15** Bien que nous n'ayons trouvé aucun élément probant de fraude dans les éléments que nous avons examinés, nous avons constaté certains cas où le justificatif des frais n'était pas pleinement documenté. Par exemple, nous avons remarqué des cas où le but des frais des députés, comme des voyages d'affaires ou des réunions d'affaires pour le ministère, n'était pas documenté comme l'exige la politique. On nous a fourni par la suite des documents probants pour appuyer tous ces éléments.

*Nous avons examiné différents types de frais*

**5.16** Nous avons examiné des types de frais différents, dont :

- des réclamations de frais de déplacement;
- des réunions d'affaires;
- des frais de bureau de circonscription;
- des indemnités mensuelles.

*Nous avons pris en compte les résultats des élections de 2018*

**5.17** Nos travaux ont aussi pris en compte les résultats des élections provinciales de septembre 2018. Nous avons examiné les frais de députés sortants, de nouveaux députés et de députés réélus. Au total, nous avons examiné les frais de 45 des 66 députés.

**5.18** Nous avons examiné des frais :

- de députés de chacun des quatre partis élus;
- de députés qui étaient chefs de parti;
- de députés qui ont été nommés ministres;
- de députés qui n'ont pas été nommés ministres.

***Des politiques et des procédures existent pour les frais des députés***

**5.19** Nous avons constaté que des politiques et des procédures existent et précisent les frais admissibles et le soutien nécessaire avant que les frais des députés soient approuvés.

**5.20** La majorité des frais que nous avons examinés étaient des montants payés à des députés dans le cadre d'un processus de réclamation ou de remboursement. Ces frais ont été approuvés au niveau de l'Assemblée législative ou du ministère (pour certains frais de ministre). Nous avons constaté que la direction à l'Assemblée législative et dans chaque ministère connaissait les politiques et les procédures pour approuver les frais des députés.

***Recommandation de 2011 mise en œuvre***

**5.21** L'Assemblée législative nous a informés qu'à partir d'avril 2019 elle avait mis en œuvre la dernière de nos recommandations de 2011 découlant de notre audit portant sur les « Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif ». Nous sommes heureux de ce résultat positif et du fait que ces recommandations ont été mises en œuvre.<sup>1</sup>

**5.22** Voici les deux dernières recommandations découlant de notre audit de 2011 et qui étaient demeurées en suspens :

**« Nous recommandons que tous les frais de bureau de circonscription soient autorisés, payés, comptabilisés, surveillés et présentés par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative. L'Assemblée législative et le Bureau du Conseil exécutif devraient apporter les modifications appropriées aux lignes directrices actuelles afin de faciliter ce changement. »**

**« Afin d'améliorer la reddition de comptes, l'Assemblée législative devrait publier un rapport public sur le total des frais de bureau de circonscription réclamés par chaque député, que ces frais aient été payés par la greffière ou un ministère. »**

---

<sup>1</sup> Nous n'avons pas audité si la recommandation avait été mise en œuvre, car la période dépassait la portée de notre audit du 31 mars 2019.

## Amélioration des rapprochements de la trésorerie des écoles

### *Écarts entre la banque et des documents comptables*

- 5.23** Nous avons trouvé :
- dans 16 des 17 comptes bancaires des écoles que nous avons testés, un écart total de 400 000 \$ entre le solde des comptes bancaires et les documents comptables;
  - dans 6 des 7 districts scolaires que nous avons testés, des écarts totalisant 2,4 millions de dollars entre l'information que nous avons reçue des districts scolaires et celle des écoles.

### *Les écoles et les districts scolaires ne pouvaient pas justifier les écarts*

- 5.24** Les écoles et les districts scolaires ne pouvaient pas justifier ces écarts. Nous avons été informés que ces écarts étaient causés par le calendrier des mouvements de trésorerie entre les écoles, les districts scolaires et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

- 5.25** Même si nous n'avons observé aucune indication de fraude, les écarts dans les rapprochements de la trésorerie augmentent les risques de fraude ou de vol d'espèces dans les écoles et les districts scolaires. Les écarts montrent qu'il faut un processus plus robuste pour rapprocher la trésorerie dans les écoles et les districts scolaires en fin d'exercice.

- 5.26** Nous avons formulé une recommandation au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour améliorer le processus.

### *Recommandation*

- 5.27** Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance :
- **rapproche les montants de trésorerie des écoles chaque trimestre et à la fin de l'exercice avant le prochain exercice;**
  - **conserve les rapprochements de la trésorerie des écoles à des fins d'audit.**

## Capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités

- Récapitulatif du rapport de 2018 – Préoccupations concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités**
- 5.28** Nous avons signalé dans le volume III du Rapport de la vérificatrice générale de 2018 des préoccupations à l'égard du fait qu'Énergie NB pouvait ne pas être en mesure d'autofinancer ses activités à long terme en raison d'un endettement élevé et d'un bénéfice net annuel nominal.
- Récapitulatif du rapport de 2018 – Comment la province comptabilise Énergie NB**
- 5.29** Nous avons aussi inclus de l'information à savoir qu'Énergie NB est actuellement comptabilisée dans les états financiers consolidés de la province comme une entreprise publique. Cela signifie que seuls les bénéfices ou les pertes d'Énergie NB sont inclus dans les états financiers consolidés de la province.
- 5.30** Si jamais Énergie NB était déterminée à ne plus s'autofinancer au moyen des contribuables, et par conséquent n'était plus classée comme une entreprise publique aux fins comptables, alors toutes ses dettes, actifs, passifs, produits et charges seraient inclus dans les états financiers consolidés de la province.
- Énergie NB peut toujours autofinancer ses activités**
- 5.31** Nous avons examiné le travail qu'a effectué le Bureau du contrôleur à l'égard de la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. Nous sommes d'accord qu'Énergie NB peut autofinancer ses activités en ce moment.
- Nous demeurons préoccupés en raison des facteurs influençant sa capacité d'autofinancer ses activités qui continuent de s'aggraver**
- 5.32** Cependant, nous demeurons préoccupés à l'égard de la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités à l'avenir parce que :
- le bénéfice net (excédent) continue de rester au seuil de rentabilité (bénéfice net de 20 millions de dollars en 2019);
  - l'endettement demeure élevé (4,6 milliards de dollars en 2019);
  - encore cette année, Énergie NB n'a pas respecté l'exigence de son ratio d'endettement (dette/capitaux propres) de 80/20 en vertu de la *Loi sur l'électricité*. Le plan d'Énergie NB à long terme indique qu'elle n'envisage pas de respecter cette exigence avant 2029;
  - un important investissement demeure dans la ligne de mire pour des actifs comme la centrale électrique Mactaquac (barrage);

- la tentative d'Énergie NB de créer un nouveau compte réglementaire reporté pour permettre les coûts d'être déplacés à des périodes futures a été refusée par la Commission de l'énergie et des services publics;
- d'importants défis opérationnels et financiers à l'horizon, comme la tarification du carbone.

***Continuer à surveiller  
Énergie NB et en rendre  
compte l'an prochain***

**5.33** Nous demanderons au Bureau du contrôleur de préparer à nouveau l'an prochain une analyse sur la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités. S'il est établi qu'elle n'est plus en mesure de s'autofinancer, cela aura une incidence importante sur la manière dont la province comptabilise Énergie NB dans ses états financiers.

**5.34** Vous trouverez de plus amples informations sur la manière dont la province comptabilise Énergie NB et l'incidence potentielle d'un changement dans le Rapport de la vérificatrice générale de 2018 (volume III, chapitre 3).

**Il n'est pas nécessaire de combiner les états financiers d'Alcool NB et de Cannabis NB**

***Alcool NB et  
Cannabis NB sont tenus  
d'être combinés selon la  
Loi***

**5.35** La *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* exige que l'information financière de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcool NB) et de Cannabis NB soit combinée chaque année et auditée aux frais des organismes.

**5.36** Nous avons cependant constaté que la province n'utilise pas l'information financière à des fins comptables, car les états financiers des deux organismes sont présentés séparément dans les états financiers consolidés de la province :

- Alcool NB est présenté comme entreprise publique dans le poste « Capitaux propres dans les entreprises publiques » (note 6);
- Cannabis NB est présenté comme un « autre placement » (tableau 6).

***L'objectif et l'avantage  
de combiner les états  
financiers ne sont pas  
clairs***

**5.37** Le but et l'avantage de combiner les états financiers d'Alcool NB et de Cannabis NB ne sont pas clairs, sauf en tant qu'exigence législative. La démarche qui consiste à combiner les états financiers et à les soumettre à un audit externe entraînerait des coûts inutiles aux organismes.

**5.38** Nous avons formulé une recommandation au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de considérer s'il y a un objectif de combiner les états financiers et de proposer une modification législative si nécessaire.

**Recommandation**

**5.39** Nous recommandons que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor :

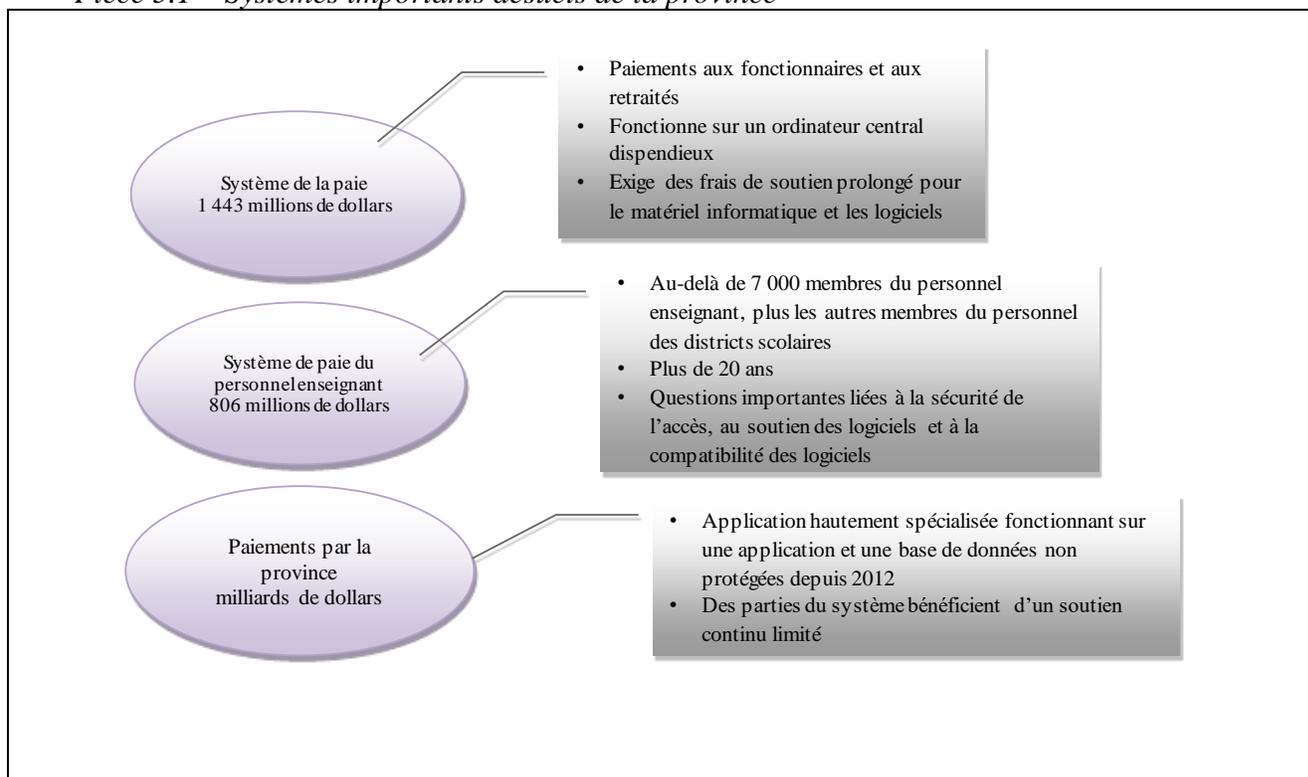
- évalue l'objectif et l'avantage de combiner les états financiers d'Alcool NB et de Cannabis NB;
- modifie la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* afin d'éliminer la nécessité de combiner les états financiers s'ils ne présentent aucun objectif ou avantage.

**La province possède d'importants systèmes de TI désuets**

**Des systèmes importants sont désuets**

**5.40** Une défaillance des systèmes importants de technologie de l'information (TI) de la province nuirait à la plupart des gens du Nouveau-Brunswick. Depuis les sept dernières années, nous avons signalé que la province possédait de nombreux systèmes de TI désuets. La pièce 5.1 montre les systèmes importants désuets de la province, les sommes traitées et les risques associés.

## Pièce 5.1 – Systèmes importants désuets de la province



Source : Le VGNB a préparé la pièce d'après les informations fournies par SNB et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (non auditées).

**5.41** Ces systèmes désuets traitent la majorité du service de la paie de la province et ses paiements aux fournisseurs, aux foyers de soins, aux municipalités, etc. Le remplacement de ces systèmes devrait être une priorité essentielle et la province devrait mettre en œuvre un nouveau système le plus tôt possible.

**Plusieurs systèmes en double peuvent occasionner des paiements et des efforts en double**

**5.42** L'exploitation de plusieurs systèmes en double occasionne une perte de temps pour les membres du personnel et peut donner lieu à des paiements en double aux employés et aux fournisseurs. Nous avons observé que SNB (Service Nouveau-Brunswick) exploite trois systèmes de paie et de paiements distincts. Nous avons aussi constaté que SNB a effectué des paiements en double de la paie et à des fournisseurs en raison de l'exploitation de plusieurs systèmes.

## Que fait la province au sujet de ses systèmes de TI désuets ?

### *Nouveau système PRE imminent*

**5.43** La province envisage de remplacer ses systèmes désuets et en double par un nouveau système PRE (planification des ressources d'entreprise). La portée du nouveau projet PRE est massive et la province doit bien le gérer pour en assurer le succès et éviter un échec de mise en œuvre de système.

**5.44** Voici trois avantages de la mise en œuvre d'un nouveau système PRE :

- Il sera plus efficace car il remplacera beaucoup des systèmes désuets de la province.
- Il empêchera les défaillances des systèmes désuets, car il fonctionnera sur des logiciels et du matériel informatique actualisés.
- Il fournira une meilleure information en temps opportun aux décideurs.

### *La portée du système est massive*

**5.45** Le nouveau système PRE sera utilisé par la partie 1 (ministères et certains organismes de la Couronne), la partie 2 (districts scolaires), les régies régionales de santé et les collèges communautaires. Le système couvrira plusieurs domaines comme :

- le système de paie et la gestion des ressources humaines;
- l'approvisionnement (achats);
- les finances (paiements, grand livre, immobilisations, gestion de la trésorerie, etc.);
- la gestion des subventions;
- d'autres domaines comme les locaux d'habitation.

**5.46** D'après les entretiens que nous avons eus, nous avons été informés que SNB et Finances et Conseil du Trésor prennent des mesures pour s'assurer qu'un cadre solide de gestion de projet est en place pour surveiller et contrôler ce changement de système important.

### *Aucune date à savoir quand le système PRE sera achevé*

**5.47** Un calendrier pour la mise en œuvre du nouveau système PRE n'a pas été finalisé. La province est en train de faire affaire avec un fournisseur pour l'aider à mettre en œuvre le nouveau système PRE. Une fois le contrat accordé, l'équipe établira un calendrier pour la mise en œuvre.

*Contrat signés pour logiciels « dans le nuage »*

**5.48** En mai 2019, la province a signé un contrat pour un logiciel « dans le nuage » en tant que service qui donnera accès à la solution technologique qui supportera le nouveau système PRF. Cela fut une étape importante du projet.

*Coût total du système inconnu*

**5.49** Nous n'avons pu déterminer le coût total du nouveau système PRE. Le projet est toujours à ses débuts.

### **Que fait la vérificatrice générale pour auditer le nouveau système PRE ?**

*La VG continuera à faire rapport*

**5.50** Nous considérons la mise en œuvre du système PRE comme étant un risque important pour la province. La direction a indiqué qu'elle surveille, évalue et gère ce risque. Toutefois, nous continuerons à rendre compte de la mise en œuvre du système PRE dans les prochains rapports.

**5.51** Jusqu'à ce que le système PRE soit achevé, nous continuerons d'auditer les systèmes désuets existants.

### **Systèmes informatiques audités dans le cadre de l'audit des états financiers de la province**

**5.52** Dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la province, nous effectuons des travaux sur différents systèmes informatiques. Dans la pièce 5.2, nous fournissons des informations sur les systèmes informatiques audités et à savoir si des recommandations ont été formulées à chaque ministère ou organisme de la Couronne responsable.

**5.53** Dans le présent rapport, nous avons présenté les constatations que nous estimons avoir un caractère significatif de nos travaux sur les systèmes informatiques.

*Pièce 5.2 – Liste des systèmes et domaines de TI audités par le VGNB en 2018-2019 et si des recommandations ont été formulées à la direction du ministère ou de l'organisme de la Couronne*

Ministère ou organisme	Système ou domaine de TI	Recommandations formulées
Éducation et Développement de la petite enfance	Système de paie des enseignants	Oui
Finances et Conseil du Trésor	Système de l'impôt foncier	Oui
Service New Brunswick	Système de la paie de la fonction publique (SIRH)	Oui
	Système de saisie des données Oracle (IPM)	Oui
	Infrastructure des TI	Oui
	Système d'évaluation foncière	Oui
Bureau du contrôleur	Systèmes financiers Oracle	*

Source : Le VGNB a préparé les informations.

\*Cet audit était en cours d'achèvement lors de la rédaction de ce chapitre.

***Certaines constatations sont délicates***

**5.54** Nous ne publions pas les détails concernant nos travaux relatifs aux systèmes de TI en raison de la nature technique de plusieurs de nos constatations et en raison du risque de perte de biens publics si des détails de telles constatations étaient présentés. Nous présentons plutôt un résumé de nos observations et fournissons un aperçu des constatations les plus importantes.

### Nombreuses faiblesses dans le système TI

***Préoccupés par la nature, le nombre et la gravité des faiblesses des systèmes***

**5.55** Dans six de sept audits des systèmes informatiques présentés à la pièce 5.2, nous avons constaté de nombreuses faiblesses des TI. Nous sommes préoccupés par la nature, le nombre et la gravité des faiblesses étant donné l'importance des systèmes examinés. Nous ne rapportons pas les détails de nos observations car cela pourrait compromettre la sécurité des divers systèmes.

***Il faut des contrôles rigoureux pour protéger les données***

**5.56** Il faut des contrôles d'accès rigoureux pour protéger la confidentialité et l'intégrité des données. Sans contrôles rigoureux, les risques de fraude, d'erreur et d'exposition involontaire d'informations confidentielles augmentent.

- Séparation inadéquate des fonctions***      **5.57** Nous avons trouvé deux cas où existe un risque relatif à la séparation des fonctions. Les utilisateurs ont un accès leur permettant d'effectuer des fonctions clés à l'insu et sans l'autorisation d'une autre personne.
- Droits d'accès excessifs***      **5.58** Nous avons remarqué un cas où les utilisateurs avaient un accès dépassant ce dont ils avaient besoin pour leurs responsabilités au travail. Ce cas donnait accès aux utilisateurs pour modifier des images numérisées confidentielles.
- Problèmes reliés à la gestion des comptes d'utilisateurs des systèmes***      **5.59** Nous avons constaté des faiblesses relatives à la gestion des comptes d'utilisateurs des systèmes. Ces faiblesses étaient liées aux comptes d'utilisateur de même qu'aux comptes d'administration du système.
- Insuffisance des contrôles d'accès aux bâtiments***      **5.60** Nous avons découvert un cas où le processus pour accorder l'accès à un bâtiment sécurisé où se trouvaient des données et du matériel sensible était ad hoc et ne suivait pas le processus d'approbation officiel.

# Chapitre 6

## Dépenses fiscales

### Contenu

Qu'entend-on par dépenses fiscales ?.....	89
La province comptabilise-t-elle correctement les dépenses fiscales ?.....	89
Comment les dépenses fiscales sont-elles déclarées au public ?.....	89
La province dispose-t-elle d'une politique en matière de dépenses fiscales ?.....	91
Quels types de dépenses fiscales existent ?.....	92
Quel est le coût des dépenses fiscales pour la province ?.....	93
Qui profite des dépenses fiscales ?.....	95

## Dépenses fiscales

### Qu'entend-on par dépenses fiscales ?

*Définition de dépenses fiscales*

**6.1** Les dépenses fiscales représentent des programmes d'allégement fiscal que la province offre à des particuliers ou à des organismes sous forme d'exonérations fiscales, de reports d'impôt, de déductions fiscales, de remboursements de taxe et de crédits d'impôt.

*Les recettes fiscales sont réduites de plus de 1 milliard de dollars*

**6.2** Les dépenses fiscales réduisent le montant des recettes fiscales que la province aurait autrement perçues. La province renonce à plus de 1 milliard de dollars en recettes fiscales chaque année en raison des dépenses fiscales.

### La province comptabilise-t-elle correctement les dépenses fiscales ?

*Le traitement comptable approprié est de déduire les dépenses fiscales des recettes brutes*

**6.3** Les normes comptables pour le secteur public exigent que les recettes soient présentées sur une base brute. Une exception concerne les dépenses fiscales. Les normes comptables exigent que les dépenses fiscales soient déduites des recettes brutes.

*Les dépenses fiscales réduisent les recettes déclarées*

**6.4** La province déclare les recettes dans ses états financiers déduction faite des dépenses fiscales. Cela signifie que les recettes sont réduites pour toutes les dépenses fiscales approuvées par la province.

*Les dépenses fiscales sont déclarées conformément aux normes comptables*

**6.5** La province suit correctement les normes comptables pour le secteur public en réduisant ses recettes du montant des dépenses fiscales.

### Comment les dépenses fiscales sont-elles déclarées au public ?

*Aucune exigence de déclarer les dépenses fiscales*

**6.6** Au Nouveau-Brunswick, il n'y a aucune exigence législative ou norme comptable qui exige la province à faire état des dépenses fiscales dans son budget ou ses états financiers.

***La reddition de comptes publique accroît la transparence***

**6.7** À notre avis, la reddition de comptes publique sur la nature et le coût des dépenses fiscales améliore la transparence de l'information financière qui appuie un meilleur processus décisionnel par les législateurs. Le fait de rendre compte publiquement des dépenses fiscales permet une meilleure compréhension des dépenses totales du gouvernement pour réaliser les objectifs de programme.

***Informez les contribuables au sujet des avantages fiscaux***

**6.8** Le fait de rendre compte publiquement des dépenses fiscales informe les contribuables au sujet des avantages fiscaux qui leur sont disponibles.

***Beaucoup d'autres provinces rendent compte des dépenses fiscales***

**6.9** Les provinces ci-dessous rendent compte publiquement des dépenses fiscales dans leur budget annuel ou dans un rapport séparé traitant des dépenses fiscales.

Provinces qui présentent les dépenses fiscales dans le budget annuel :

- Terre-Neuve-et-Labrador
- Nouvelle-Écosse
- Manitoba
- Saskatchewan
- Colombie-Britannique
- Alberta

Provinces qui présentent les dépenses fiscales dans un rapport séparé :

- Ontario – Rapport sur la transparence fiscale
- Québec – Rapport sur les dépenses fiscales

**6.10** L'exhaustivité des rapports sur les dépenses fiscales varie pour chaque province. Veuillez consulter la pièce 6.4 à la fin du présent chapitre pour un aperçu des rapports sur les dépenses fiscales par les autres provinces.

***Recommandation***

**6.11** **Nous recommandons que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor rende compte publiquement chaque année de la nature et du montant des dépenses fiscales afin que la province soit conforme à la majorité des autres provinces canadiennes.**

***Information publiée récemment pour la première fois***

**6.12** En novembre 2019, au moment de la rédaction du présent rapport, la province a publié de l'information sur les dépenses fiscales pour la première fois.

*La plupart des provinces canadiennes ont présenté publiquement les dépenses fiscales*

**6.13** Avant ceci, la province du Nouveau-Brunswick était l'une des seules provinces qui ne présentait pas publiquement les dépenses fiscales dans aucun de ses documents publics. Par conséquent, nous sommes préoccupés du fait que les législateurs et le public ne connaissent pas actuellement le montant de recettes auquel la province a renoncé qui découle des programmes de dépenses fiscales.

*Ne font pas l'objet d'un examen de routine*

**6.14** Contrairement aux autres programmes de dépenses, les dépenses fiscales ne font pas l'objet d'un examen de routine à travers le processus budgétaire annuel ou par les législateurs.

*La province présente ses dépenses fiscales d'une différente manière que ce chapitre*

**6.15** Nous avons examiné l'information publiée par la province et avons constaté qu'elle est semblable à l'information incluse dans ce chapitre. Nous avons toutefois noté des différences reliées à la manière dont la province catégorise l'information.

### **La province dispose-t-elle d'une politique en matière de dépenses fiscales ?**

*Il n'existe pas de politique en matière de dépenses fiscales*

**6.16** La province ne dispose pas d'une politique en matière de dépenses fiscales lorsque le ministère des Finances et du Conseil du Trésor examine et approuve des programmes de dépenses fiscales. Une politique décrirait des éléments comme :

- le calendrier pour le compte rendu public des dépenses fiscales;
- le processus, le niveau d'approbation et les documents requis pour l'examen annuel des programmes de dépenses fiscales.

*Dépenses fiscales créées par une loi*

**6.17** Nous avons constaté que la plupart des programmes de dépenses fiscales du Nouveau-Brunswick existent depuis longtemps. Un nouveau programme de dépenses fiscales est créé par l'adoption d'une loi par l'Assemblée législative.

*Aucun examen ni approbation officiels et documentés des dépenses fiscales actuelles*

**6.18** Nous avons aussi remarqué que les dépenses fiscales du Nouveau-Brunswick ne sont pas examinées chaque année par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor ni actualisées comme le requièrent des modifications de politiques, des récents développements et des estimations financières actualisées. Nous avons examiné ce processus et

constaté qu'il n'existe aucun processus officiel d'examen et d'approbation pour l'examen annuel des dépenses fiscales.

**Recommandation**

**6.19** Nous recommandons que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor élabore une politique pour l'examen des programmes de dépenses fiscales. Cette politique aidera la province à formaliser le processus pour l'examen, l'approbation et la présentation de rapports en matière de programmes de dépenses fiscales.

**Quels types de dépenses fiscales existent ?**

*Trois types de programmes fiscaux : dépenses fiscales, programme de dépenses et crédit d'impôt foncier résidentiel*

**6.20** On compte 48 différents programmes de dépenses fiscales au Nouveau-Brunswick. Veuillez consulter la pièce 6.5 à la fin du présent chapitre pour une liste détaillée de ces programmes de dépenses fiscales. En outre, il y a six programmes de crédits d'impôt dont cinq sont considérés comme programmes de dépenses. Le sixième programme de crédit est relié au crédit d'impôt foncier résidentiel. Ce crédit n'est ni une dépense fiscale ni un programme de dépenses. C'est un moyen de mettre en œuvre un taux d'impôt de zéro sur les propriétés occupées par le propriétaire.

*Seulement les dépenses fiscales sont incluses dans la portée de ce chapitre*

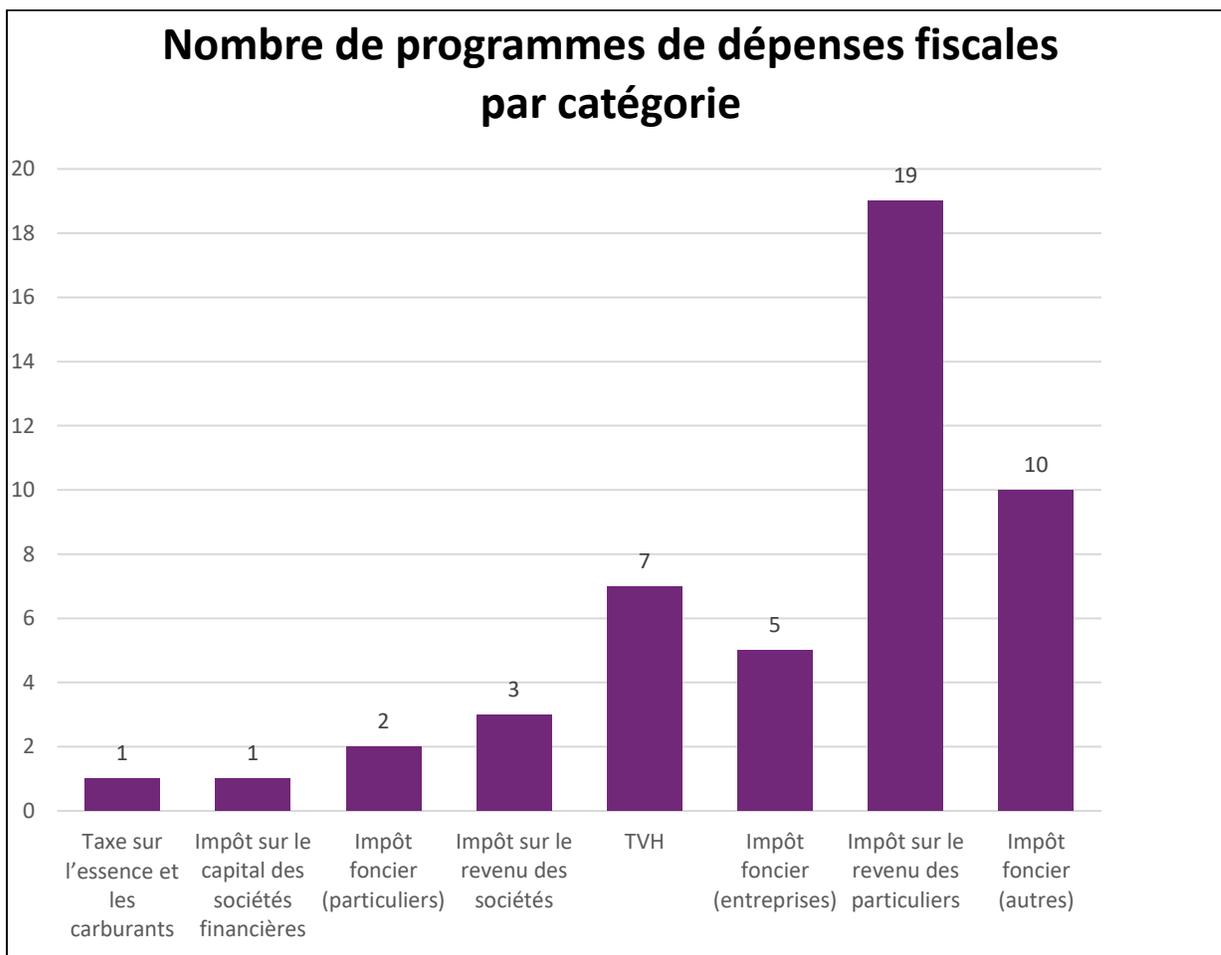
**6.21** Nous avons exclu les six programmes de crédit d'impôt du cadre de nos travaux, car ils ne sont pas déduits des recettes brutes. Veuillez voir la pièce 6.5 pour de plus amples renseignements au sujet des crédits d'impôt exclus.

*Les dépenses fiscales peuvent être regroupées en huit catégories*

**6.22** La pièce 6.1 ventile par catégorie les 48 différents programmes de dépenses fiscales disponibles au Nouveau-Brunswick. Voici les catégories :

- Impôt sur le revenu des particuliers
- Impôt sur le revenu des sociétés
- Impôt foncier (particuliers)
- Impôt foncier (entreprises)
- Impôt foncier (autres)
- Taxe de vente (TVH)
- Taxe sur l'essence et les carburants
- Impôt sur le capital des sociétés financières

Pièce 6.1 – Nombre de programmes de dépenses fiscales par catégorie



Source : Préparée par le VGNB d'après l'information fournie par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor (non audité)

**Exemple de dépense fiscale disponible au Nouveau-Brunswick**

**6.23** Le « dégrèvement d'impôt foncier pour les propriétaires à faible revenu » est un exemple de programme de dépenses fiscales qui accorde un dégrèvement d'impôt aux propriétaires à faible revenu sur leur résidence principale. Cette dépense fiscale est regroupée dans la catégorie « Impôt foncier (particuliers) ».

**Quel est le coût des dépenses fiscales pour la province ?**

**Combien la province a-t-elle comptabilisé à titre de dépenses fiscales ?**

**6.24** Ces dernières années, la province a comptabilisé environ 1,1 milliard de dollars à titre de dépenses fiscales annuelles qui sont déduites des recettes.

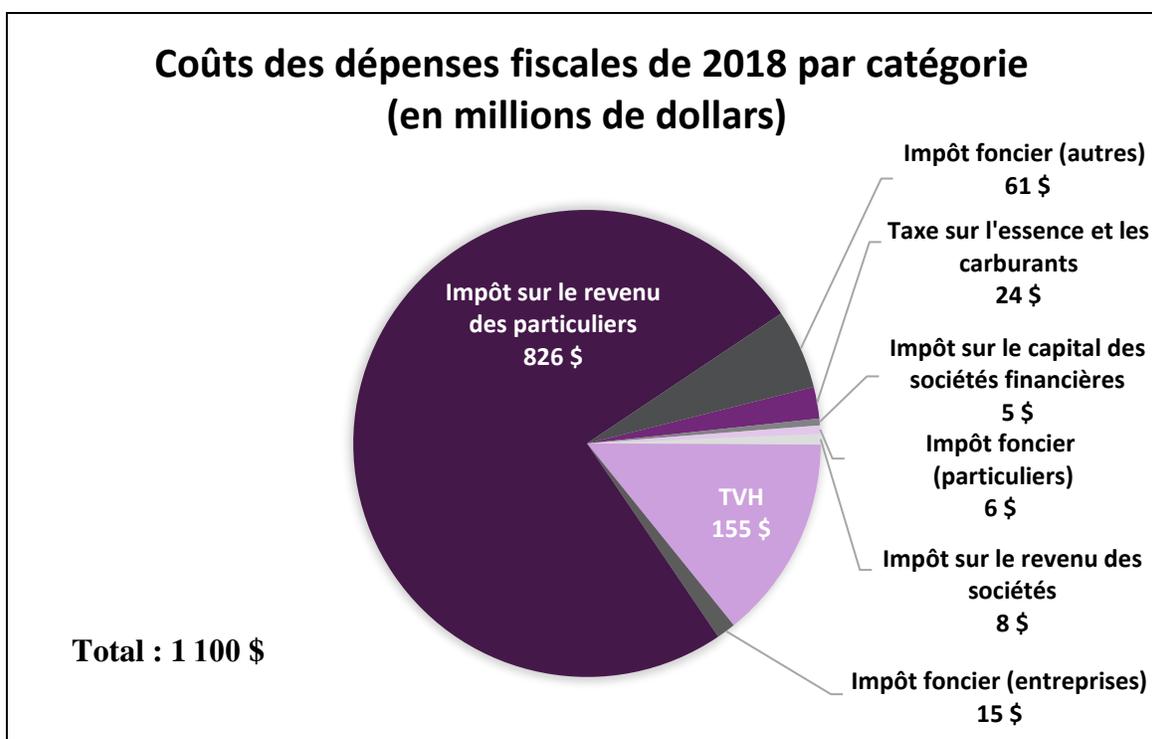
**Quels programmes affichent les coûts les plus élevés en matière de dépenses fiscales ?**

**6.25** Voici les coûts les plus élevés en matière de programmes de dépenses fiscales :

- Montant personnel de base (477 millions de dollars)
- Crédit pour la TVH du Nouveau-Brunswick (100 millions de dollars)
- Crédit d'impôt pour dividendes (68 millions de dollars)
- Cotisations au RPC (57 millions de dollars)
- Réduction d'impôt pour faible revenu (45 millions de dollars)

**6.26** La pièce 6.2 montre les coûts des dépenses fiscales selon les huit catégories. Par exemple, les programmes de dépenses fiscales dans la catégorie de l'impôt sur le revenu des particuliers représentent 75 % (826 millions de dollars) des coûts totaux des dépenses fiscales en 2018.

Pièce 6.2 – Coûts des dépenses fiscales de 2018 par catégorie



Source : Préparée par le VGNB d'après l'information fournie par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor (non audité)

\*\*Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on additionne les dépenses fiscales en raison de l'interaction entre les programmes (l'élimination d'un programme peut faire augmenter ou diminuer le coût des autres programmes).

## Qui profite des dépenses fiscales ?

**Les particulier, les entreprises et d'autres entités en bénéficient**

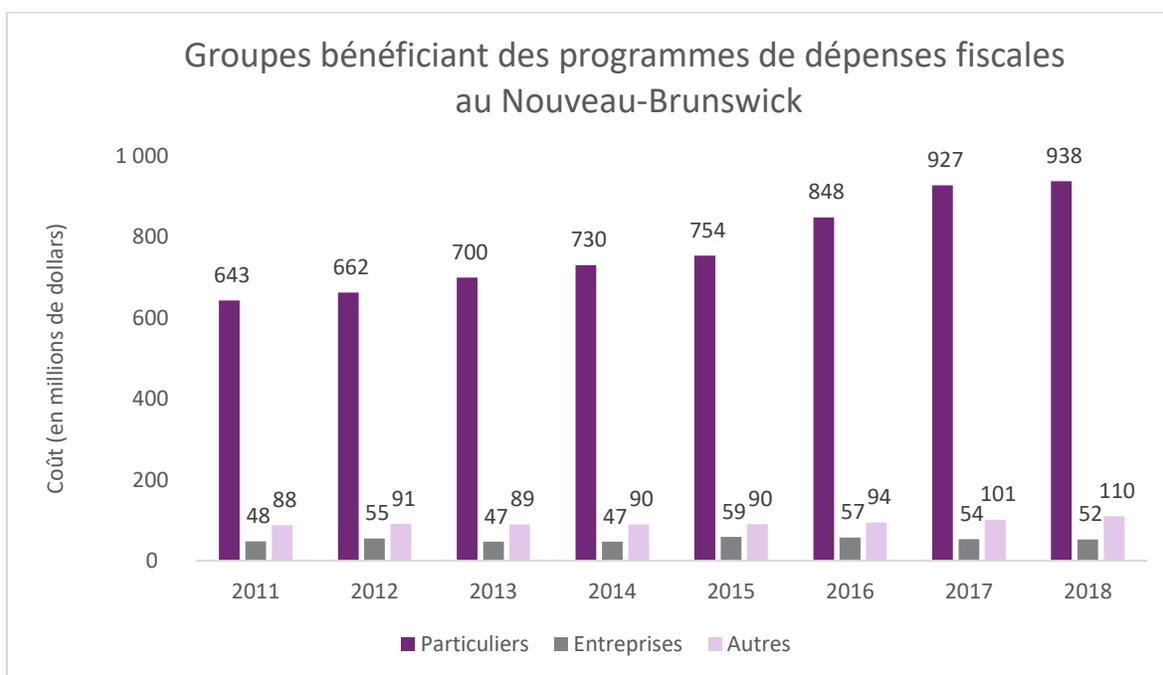
**6.27** Les programmes de dépenses fiscales du Nouveau-Brunswick accordent des avantages d'allégement fiscal aux particuliers, aux entreprises et à d'autres entités.

**6.28** Les autres entités qui bénéficient des dépenses fiscales englobent les municipalités, les universités, les organismes de bienfaisance, les organismes sans but lucratif, les églises et autres.

**Les particuliers ont reçu plus de 900 millions de dollars en avantages en 2018**

**6.29** Les particuliers dans la province tirent le plus grand avantage des dépenses fiscales. Comme l'indique la pièce 6.3, les particuliers ont reçu plus de 900 millions de dollars en avantages des dépenses fiscales en 2018.

*Pièce 6.3 – Groupes bénéficiant des programmes de dépenses fiscales au Nouveau-Brunswick*



Source : Préparée par le VGNB d'après l'information fournie par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor (non audité)

## Pièce 6.4 – Rapports sur les dépenses fiscales par les autres provinces

## Aperçu des rapports sur les dépenses fiscales par les autres provinces

Province	Catégories de dépenses fiscales déclarées	Périodes de rapport ?	Autre information fournie
Nouvelle-Écosse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impôt sur le revenu des particuliers</li> <li>- Impôt sur le revenu des sociétés</li> <li>- Taxe de vente harmonisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget 2018-2019</li> <li>- Prévision 2018-2019</li> <li>- Budget 2019-2020</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information concernant les modifications apportées au montant personnel de base par rapport à 2018-2019</li> <li>- Nouveaux crédits d'impôt qui ont été introduits ou le seront bientôt et les crédits qui seront éliminés progressivement</li> </ul>
Terre-Neuve-et-Labrador	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impôt sur le revenu des particuliers</li> <li>- Impôt sur le revenu des sociétés</li> <li>- Taxe de vente</li> <li>- Taxe sur le carburant</li> <li>- Taxe sur le carbone</li> <li>- Taxe sur le tabac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget 2018-2019</li> <li>- Révisé 2018-2019</li> <li>- Budget 2019-2020</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de dépenses fiscales</li> </ul>
Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impôt sur le revenu des particuliers</li> <li>- Impôt sur le revenu des sociétés</li> <li>- Taxe à la consommation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget 2013-2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport détaillé et exhaustif</li> <li>- Analyse des écarts d'un exercice à l'autre pour chaque catégorie</li> <li>- Explication détaillée de la méthode utilisée pour calculer les estimations des dépenses fiscales</li> </ul>
Ontario	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impôt sur le revenu des particuliers</li> <li>- Impôt sur le revenu des sociétés</li> <li>- Taxe de vente</li> <li>- Impôt prélevé aux fins scolaires</li> <li>- Impôt-santé des employeurs</li> <li>- Impôt sur l'exploitation minière</li> <li>- Impôt sur l'administration des successions</li> <li>- Redevance sur le revenu brut</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget 2018</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrit les exigences législatives pour divulguer publiquement les dépenses fiscales</li> <li>- Définit la portée et les méthodes utilisées pour déterminer les estimations de dépenses fiscales</li> <li>- Aucun rapport pour les estimations inférieures à 1 million de dollars</li> </ul>
Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taxe de vente au détail</li> <li>- Impôt des entreprises</li> <li>- Extensions de l'impôt des entreprises</li> <li>- Mesures d'impôt personnel continues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget 2019-2020</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seulement les dépenses fiscales qui sont nouvelles en 2019-2020 ou qui ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent sont déclarées</li> </ul>
Saskatchewan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impôt sur le revenu des particuliers</li> <li>- Impôt sur le revenu des sociétés</li> <li>- Taxe de vente provinciale</li> <li>- Taxe sur le carburant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révisé 2016, 2017, 2018</li> <li>- Budget 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Explication et justification exhaustives pour les dépenses fiscales</li> <li>- Brève explication sur la manière dont les dépenses fiscales sont estimées</li> </ul>
Alberta	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impôt sur le revenu des particuliers</li> <li>- Impôt sur le revenu des sociétés</li> <li>- Taxe sur le carburant</li> <li>- Transferts par le truchement du régime fiscal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget 2018</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune information supplémentaire fournie</li> </ul>

*Pièce 6.4 – Rapports sur les dépenses fiscales par les autres provinces (suite)*

Province	Catégories de dépenses fiscales déclarées	Périodes de rapport ?	Autre information fournie
<b>Colombie-Britannique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impôt sur le revenu des particuliers</li> <li>- Impôt sur le revenu des sociétés</li> <li>- Impôt foncier</li> <li>- Taxe à la consommation</li> </ul>	- Budget 2018-2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Explication détaillée des dépenses fiscales de la province</li> <li>- Inclut seulement les programmes qui sont presque des équivalents de programmes de dépenses</li> <li>- N'inclut pas les dépenses fiscales inférieures à 2 millions de dollars par exercice</li> </ul>

*Source : Préparée par le VGNB d'après l'information disponible publiquement*

## Pièce 6.5 – Programmes de dépenses fiscales et coûts du Nouveau-Brunswick

**Programmes de dépenses fiscales et coûts (en millions de dollars)**

Dépense fiscale	Exercice	
	2018	2017
<b>Impôt sur le revenu des particuliers</b>		
Réduction d'impôt pour faible revenu	44,6	45,3
Crédit pour impôt étranger *	4,7	4,7
Crédit d'impôt pour contributions politiques (particulier)*	0,4	0,4
Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises (particuliers)* **	17,9	17,9
Fonds de capital de risques des travailleurs*	0,0	0,0
Crédit d'impôt pour dividendes	67,6	65,8
Montant personnel de base	477,0	467,1
Montant en raison de l'âge	37,7	38,5
Montant pour époux ou conjoint de fait	11,1	12,3
Montant pour une personne à charge admissible	8,7	8,2
Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus	0,2	0,1
Cotisations au RPC	56,8	54,3
Cotisations à l'AE	19,7	18,7
Montant pour revenu de pension	12,5	12,0
Montant pour aidants naturels	1,2	1,5
Montant pour personnes handicapées	15,5	13,4
Intérêts payés sur les prêts étudiants	1,2	1,3
Frais médicaux	26,5	23,6
Dons de bienfaisance et dons	23,2	30,7
<b>Total de l'impôt sur le revenu des particuliers</b>	<b>826,5</b>	<b>815,8</b>
<b>Impôt sur le revenu des sociétés</b>		
Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises (sociétés)*	0,1	0,1
Crédit d'impôt à la recherche et au développement*	8,1	8,1
Crédit d'impôt pour contributions politiques (société)*	0,0	0,0
<b>Total de l'impôt sur le revenu des sociétés</b>	<b>8,2</b>	<b>8,2</b>

## Pièce 6.5 – Programmes et coûts des dépenses fiscales du Nouveau-Brunswick (suite)

Dépense fiscale	Exercice	
	2018	2017
<b>Impôt sur le capital des sociétés financières</b>		
Crédit d'impôt pour emploi – capital des sociétés financières*	5,2	5,2
<b>Taxe de vente</b>		
Crédit à la recherche et au développement pour les universités	0,4	0,4
Remboursement de la TVH pour véhicules spécialement équipés pour les personnes handicapées	0,1	0,1
Remboursement de la TVH à l'intention des municipalités	36,5	29,9
Remboursement de la TVH à l'intention des organismes à des fins de charité	11,3	9,7
Remboursement de la TVH à l'intention des organismes sans but lucratif admissibles	1,9	1,9
Remboursement de la TVH sur les livres	5,1	4,8
Crédit pour la TVH du Nouveau-Brunswick	99,9	100,1
<b>Total de la taxe de vente</b>	<b>155,2</b>	<b>146,9</b>
<b>Taxe sur les carburants</b>		
Programme d'exonération de la taxe sur les carburants	24,1	24,8
<b>Impôt foncier (particuliers)</b>		
Dégrèvement d'impôt foncier pour les propriétaires à faible revenu	6,3	6,5
Programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées	0,0	0,0
<b>Total de l'impôt foncier (particuliers)</b>	<b>6,3</b>	<b>6,5</b>
<b>Impôt foncier (entreprises)</b>		
Plan d'identification des terres agricoles	7,5	7,4
Programme de dégrèvement d'impôt applicable aux biens patrimoniaux	0,0	0,0
Exonérations d'impôt foncier : ports de pêche	0,1	0,1
Exonérations d'impôt foncier : réservoirs de stockage et pipelines de pétrole brut	0,7	0,7
Exonérations d'impôt foncier : emprises ferroviaires, grands ports de marchandise et aéroports	6,3	6,9
<b>Total de l'impôt foncier (entreprises)</b>	<b>14,6</b>	<b>15,1</b>

## Pièce 6.5 – Programmes et coûts des dépenses fiscales du Nouveau-Brunswick (suite)

Dépense fiscale	Exercice	
	2018	2017
<b>Impôt foncier (autres)</b>		
Programme de réduction d'évaluation	5,0	4,8
Exonérations d'impôt foncier : églises	18,2	18,7
Exonérations d'impôt foncier : universités	26,6	26,3
Exonérations d'impôt foncier : aréas	5,0	4,4
Exonérations d'impôt foncier : logements locatifs à prix modiques et à but non lucratif	2,9	2,9
Exonérations d'impôt foncier : sociétés de littérature, d'art, de sciences et d'histoire	1,2	1,1
Exonérations d'impôt foncier : associations de pompiers volontaires	0,4	0,3
Exonérations d'impôt foncier : parc	0,0	0,0
Exonérations d'impôt foncier : sociétés agricoles ou associations de foires agricoles	0,3	0,2
Exonérations d'impôt foncier : bibliothèques publiques	1,0	1,0
<b>Total de l'impôt foncier (autres)</b>	<b>60,6</b>	<b>59,7</b>
<b>Total des dépenses fiscales</b>	<b>1 100,7</b>	<b>1 082,2</b>
Programmes de dépenses fiscales et autres	Exercice	
	2018	2017
Crédit d'impôt foncier résidentiel***	377,2	375,1
Prestation fiscale pour enfant et supplément du revenu gagné du Nouveau-Brunswick	9,0	9,2
Programme de supplément scolaire	1,4	1,5
Prestation pour personnes âgées à faible revenu	17,3	17,3
Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire des personnes âgées*	0,2	0,2
Programme d'aide pour l'énergie domestique	4,3	5,1
<b>Total des programmes de dépenses fiscales et autres</b>	<b>409,4</b>	<b>408,4</b>
<b>Total global des dépenses fiscales et autres programmes fiscaux</b>	<b>1 510,1</b>	<b>1 490,6</b>

Source : Préparée par le VGNB d'après l'information fournie par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor (non auditée)

\* Les coûts de 2018 n'étant pas disponibles, ce sont les coûts de 2017 qui ont été utilisés.

\*\* La province fait rapport publiquement de cet item comme dépense fiscale pour entreprise. Le raisonnement de la province est que même si l'avantage initial est fourni aux individus, ce sont les entreprises qui bénéficient en fin de compte.

\*\*\* Le crédit d'impôt foncier résidentiel est un moyen de mettre en œuvre un taux d'impôt de zéro sur les propriétés résidentielles occupées par le propriétaire, tel qu'indiqué dans la loi. Il n'est pas considéré une dépense fiscale. Nous y faisons référence comme autre montant fiscal.

# Chapitre 7

## Sites Contaminés

### Contenu

Pourquoi un rapport sur les sites contaminés ?.....	103
Qu'est-ce un site contaminé ?.....	103
Qui surveille les sites contaminés ?.....	104
Comment les sites contaminés sont-ils présentés dans les états financiers de la province ?.....	104
À combien s'élève le passif au titre des sites contaminés ?.....	105
Les rapports techniques du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie sont périmés.....	106
La province peut devenir responsable de sites contaminés par d'autres parties.....	107
Qu'est-ce qui est prévu pour les 182 sites ?.....	109
Qui est responsable des 182 sites contaminés?.....	110
Certains sites contaminés existent depuis plus de 20 ans.....	111

## Sites contaminés

### Pourquoi un rapport sur les sites contaminés ?

**7.1** L'objectif du présent chapitre est d'informer l'Assemblée législative des résultats de nos travaux concernant les sites contaminés. Nous effectuons des travaux sur les sites contaminés chaque année dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la province. Il est important de noter que nos travaux sur les sites contaminés n'incluent pas les contaminants en suspension dans l'air, comme l'amiante.

*La province peut être responsable de plusieurs sites contaminés*

**7.2** Dans le cadre de notre audit du présent exercice, nous avons constaté 182 sites avec des contaminants connus ou possibles pour lesquels la province peut être responsable d'assainir (de nettoyer).

*Les observations sont préoccupantes*

**7.3** Nous sommes préoccupés par la nature et le nombre d'observations que nous avons relevés par suite de notre audit régulier des états financiers de la province. Les recommandations présentées dans le présent chapitre ne reflètent pas les questions qui pourraient être cernées dans le cadre d'un examen plus poussé comme un audit de performance. Nous avons inclus les sites contaminés sur notre liste d'audits de performance potentiels à envisager à l'avenir.

### Qu'est-ce un site contaminé ?

*Qu'est-ce un site contaminé ?*

**7.4** Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) définit un site contaminé comme :

*Propriété ou ensemble de propriétés où la concentration de produits chimiques donnés dans l'air, le sol ou l'eau souterraine dépasse le niveau jugé acceptable par le MEGL.<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Source : *Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés – Version 2 – Définitions*, 2003, préparé par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

***Comment les sites deviennent-ils contaminés ?***

- 7.5** Un site peut devenir contaminé pour diverses raisons. En voici quelques exemples :
- stockage et distribution de carburant;
  - activité minière;
  - élimination des déchets; et
  - activité maritime (comme les installations portuaires).

### **Qui surveille les sites contaminés ?**

***Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux enregistre, dirige, et surveille tous les sites contaminés dans la province***

- 7.6** Le MEGL est responsable d'enregistrer, de diriger et de surveiller de tous les sites contaminés dans la province. Cela inclut aussi bien les sites privés que les sites publics. Les sites publics englobent les sites qui appartiennent à la province ou les sites dont elle en a assumé la responsabilité. Les détenteurs de sites sont tenus d'aviser le MEGL lorsqu'ils savent qu'un site est contaminé.

### **Comment les sites contaminés sont-ils présentés dans les états financiers de la province ?**

***Les normes comptables exigent que certains sites contaminés soient comptabilisés comme passif***

- 7.7** Les Normes comptables pour le secteur public exigent que la province comptabilise un passif pour les coûts estimatifs pour assainir les sites contaminés seulement s'ils répondent à certains critères. En 2019, la province a été tenue de comptabiliser un passif de 44 millions de dollars pour 79 de ses 182 sites contaminés.

- 7.8** Un passif pour un site contaminé peut seulement être comptabilisé si les conditions suivantes sont respectées :
- il existe une norme environnementale;
  - la contamination dépasse la norme environnementale;
  - le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité pour le site contaminé;
  - le gouvernement envisage d'assainir ou d'enlever le contaminant; et
  - une estimation raisonnable du coût d'assainissement du site contaminé peut être établie.

***Autres exemples de ce qui n'est pas inclus dans le passif au titre des sites contaminés***

- 7.9** Voici d'autres exemples de sites contaminés que la province n'est pas tenue de comptabiliser comme passif :
- les sites privés; et

***Les biens faisant toujours l'objet d'un usage productif sont considérés comme passifs environnementaux par la province***

- les sites publics contaminés que la province a loués à un tiers et ce dernier est responsable de l'assainissement.

***Comment le passif au titre de sites contaminés est-il calculé ?***

**7.10** Dans certains cas, la province a choisi de comptabiliser un passif environnemental (au lieu d'un passif au titre des sites contaminés) pour des biens qui font toujours l'objet d'un usage productif. Par exemple, la province a comptabilisé en 2019 un passif environnemental distinct de 28 millions de dollars pour des zones de la mine Caribou qui fait actuellement l'objet d'un usage productif.

**7.11** Le passif au titre de sites contaminés est-il calculé en fonction d'une estimation des coûts pour assainir ou enlever le ou les contaminants du site pour satisfaire aux normes environnementales. Ces estimations de coût sont fondées sur des rapports techniques préparés par des ingénieurs ou d'autres experts possédant les compétences et l'expertise nécessaires.

**7.12** Les ministères et les organismes de la Couronne sont responsables pour estimer le coût total pour assainir leurs sites contaminés.

### **À combien s'élève le passif au titre des sites contaminés ?**

***La province a comptabilisé un passif de 44 millions de dollars***

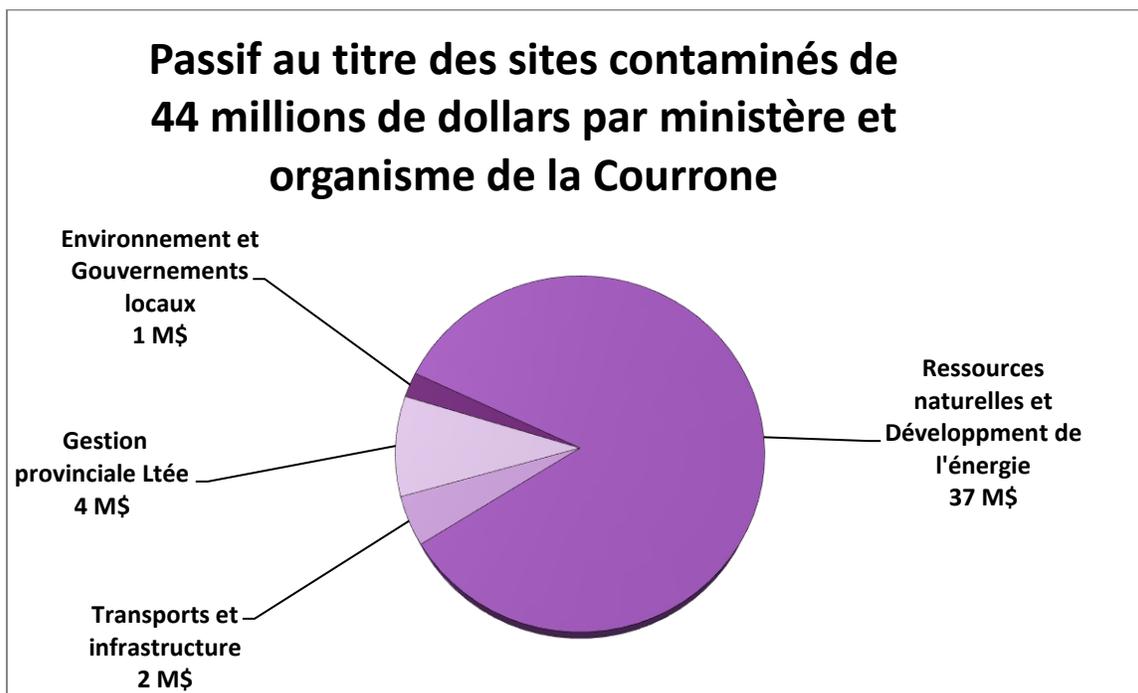
**7.13** La province a comptabilisé en 2019 un passif (le montant qu'elle s'attend à dépenser à l'avenir) de 44 millions de dollars pour l'assainissement des 79 sites contaminés. La province présente l'information relative aux sites contaminés à la note 1 f) et à la note 13 b) afférentes aux états financiers consolidés.

***Le passif environnemental de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick n'est pas inclus***

**7.14** La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) a comptabilisé un passif environnemental de 11 millions de dollars. Ce montant ne fait pas partie du passif de 44 millions de dollars de la province.

**7.15** La pièce 7.1 résume le passif de 44 millions de dollars par ministère et organisme de la Couronne. La plus grande partie du passif (37 millions de dollars) est liée à trois mines au ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (MRNDE).

Pièce 7.1 – Passif au titre des sites contaminés par ministère et organisme de la Couronne



Source : Préparée par le VGNB

**Les rapports techniques du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie sont périmés**

*Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a le passif le plus important*

**7.16** Comme le montre la pièce 7.1, un montant de 37 millions de dollars du passif de 44 millions de la province au titre des sites contaminés est lié à trois éléments au MRNDE.

**7.17** Chacune de ces trois mines dispose de rapports techniques périmés qui servent à estimer le passif pour leur assainissement. Les coûts tirés de chacun de ces trois rapports techniques périmés sont rajustés en fonction de l'inflation chaque année pour estimer le passif.

*Un rapport de 2010 a servi à estimer un passif de 23 millions de dollars*

**7.18** Le passif pour l'assainissement de la mine Nigadoo se chiffre à 23 millions de dollars et nous avons constaté qu'il avait été estimé en utilisant les coûts provenant d'un rapport technique qui date de 2010. Cette mine représente plus de la moitié du passif de 44 millions de dollars de la province au titre des sites contaminés.

*Autres rapports périmés*

**7.19** Nous avons aussi constaté que le passif pour l'assainissement de la zone de la mine Caribou, qui ne fait

pas l'objet d'un usage productif, s'élève à 6 millions de dollars et a été estimé en utilisant les coûts provenant d'un rapport de 2012. Le passif pour l'assainissement de la mine Restigouche est de 8 millions de dollars et on a utilisé les coûts extraits d'un rapport de 2015.

*Le MRNDE visite chaque année les sites, mais n'actualise pas les coûts d'assainissement*

**7.20** Nous avons été informés que le MRNDE effectue chaque année des visites sur les sites pour évaluer ces mines, mais il n'actualise pas les coûts estimatifs pour les assainir. L'utilisation de rapports périmés accroît le risque que le passif pour ces mines soit erroné à raison des modifications des normes environnementales ou des coûts prévus pour l'assainissement.

**7.21** À notre avis, même si ces estimations ne contiennent pas d'inexactitudes importantes, l'obtention de rapports techniques actualisés de façon régulière améliorerait l'exactitude de ces estimations. Nous avons été informés que le MRNDE envisage de recevoir des rapports actualisés, mais aucun plan définitif n'a été établi.

*Recommandation*

**7.22** Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie obtienne des rapports techniques actualisés avant le prochain audit de la province afin d'appuyer le passif au titre des sites contaminés. Nous recommandons que les rapports soient obtenus par la suite au moins tous les cinq ans ou avant, si les conditions indiquent qu'un rapport actualisé est nécessaire.

**La province peut devenir responsable  
de sites contaminés par d'autres parties**

*La province est exposée à des risques*

**7.23** Dans certains cas, la province loue des biens qu'elle détient à des personnes ou à des entreprises (locataires) à des fins telles l'exploitation minière ou l'aquaculture. Ces baux entraînent un risque important pour la province si le bien devient contaminé pendant qu'il est loué à un tiers.

**7.24** La province a recensé 57 biens qu'elle loue et que les locataires ont possiblement contaminés.

*La province est censée prendre des mesures pour atténuer le risque*

**7.25** Pour réduire le risque d'être responsable d'assainir les sites loués après l'expiration des baux, la province exige que les locataires souscrivent et maintiennent une assurance

sur le bien pendant qu'il est loué ou fournissent une sûreté financière comme nantissement.

***Trois des dix biens échantillonnés ont été loués sans preuve d'assurance***

**7.26** Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné un échantillon de dix sites loués et constaté des cas où des mesures n'avaient pas été prises pour atténuer ce risque. Nous avons observé :

- deux cas où le MRNDE n'avait pas obtenu une preuve d'assurance du locataire; et
- un cas où le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) n'avait pas obtenu une preuve d'assurance du locataire.

**7.27** Nous avons aussi remarqué que le MRNDE et le MAAP ne surveillent pas régulièrement les sites loués pour confirmer si l'assurance couvre les contaminants sur le site selon la façon dont le site est utilisé et si le locataire maintient une couverture d'assurance. Par exemple, nous avons trouvé un cas où le MRNDE n'avait pas obtenu une preuve d'assurance actualisée depuis 2013.

***La province pourrait être responsable de payer tous les coûts d'assainissement***

**7.28** Si une assurance ou une sûreté financière (nantissement) n'est pas en vigueur, la province pourrait être responsable de payer tous les coûts d'assainissement des contaminants causés par le locataire.

**7.29** À notre avis, la province est exposée à un plus grand risque si une assurance actualisée ou une sûreté financière n'est pas en vigueur pour un bien qu'elle loue à des tiers.

***Recommandations***

**7.30** Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie obtienne et maintienne une preuve d'assurance actualisée ou une sûreté financière comme nantissement pour tous les biens qu'elle loue à des tiers.

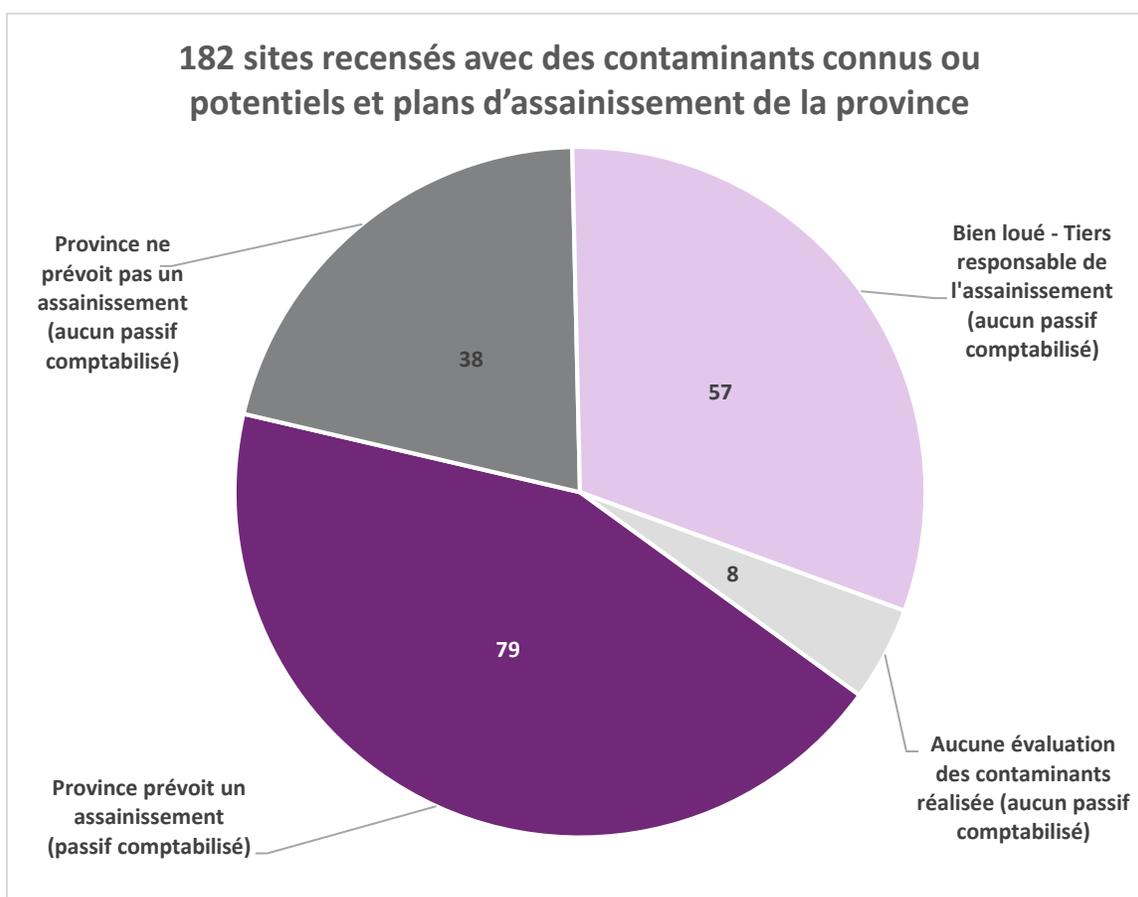
**7.31** Nous recommandons que le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches obtienne et maintienne une preuve d'assurance actualisée ou une sûreté financière comme nantissement pour tous les biens qu'elle loue à des tiers.

## Qu'est-ce qui est prévu pour les 182 sites ?

### *On n'envisage pas d'assainir tous les sites*

**7.32** La pièce 7.2 présente un résumé du traitement prévu pour les sites avec des contaminants connus ou potentiels (excluant les contaminants en suspension dans l'air) que la province peut être responsable d'assainir.

*Pièce 7.2 – 182 sites recensés avec des contaminants connus ou potentiels et plans d'assainissement de la province*



*Source : Préparée par le VGNB d'après les informations fournies par les ministères et les organismes de la Couronne (non auditées)*

### *La province n'envisage pas d'assainir au moins 38 sites*

**7.33** Nous remarquons à la pièce 7.2 que la province n'envisage pas d'assainir au moins 38 sites contaminés même si les normes environnementales ont été dépassées. Au cours de nos travaux, nous avons été informés que l'assainissement de certains sites peut ne pas être rentable pour la province. Dans certains cas, la province a trouvé une solution de rechange à l'assainissement.

- 7.34** Nous constatons aussi à la pièce 7.2 que :
- 57 sites sont loués à des tiers et l'assainissement est la responsabilité du locataire;
  - la province compte assainir 79 sites pour lesquels elle a comptabilisé un passif au titre de sites contaminés;
  - huit sites ont été abandonnés par les locataires et des évaluations des contaminants n'ont pas été réalisées.

### Qui est responsable des 182 sites contaminés?

*Six ministères et un organisme de la Couronne possèdent des sites contaminés*

**7.35** Il y a six ministères et un organisme de la Couronne qui possèdent des sites contaminés. La pièce 7.3 montre le nombre de sites contaminés par ministère et organisme de la Couronne pour les trois derniers exercices.

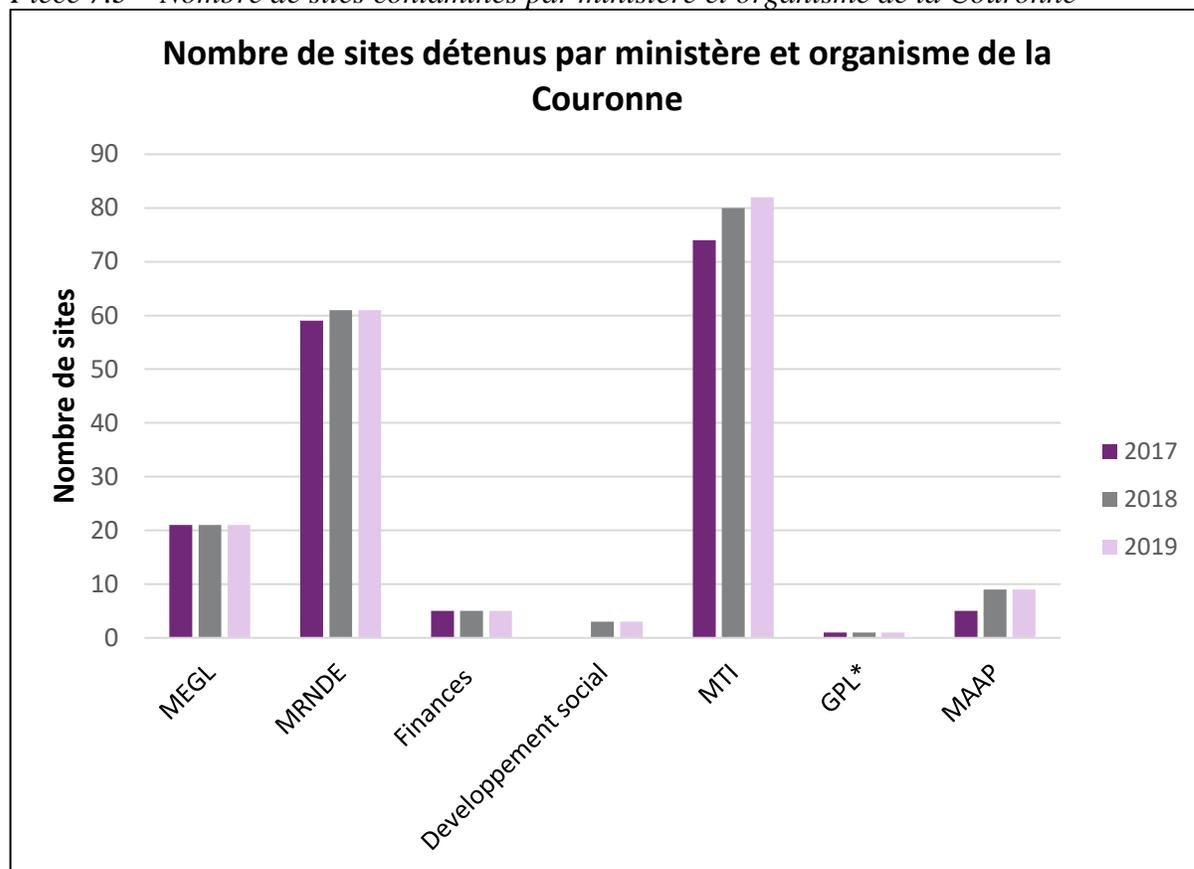
*Le MTI est responsable des carburants contaminants*

**7.36** Le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) est responsable de 82 sites contaminés. Les contaminants que l'on retrouve dans ces sites concernent principalement des déversements de carburant aux centres d'entretien et aux garages de district.

*Le MRNDE est responsable des mines*

**7.37** Le MRNDE est responsable de 61 sites contaminés, dont plusieurs sont des mines. Des 37 mines détenues par la province, la plupart sont actives ou louées pour lesquelles le locataire est responsable de l'assainissement.

Pièce 7.3 – Nombre de sites contaminés par ministère et organisme de la Couronne



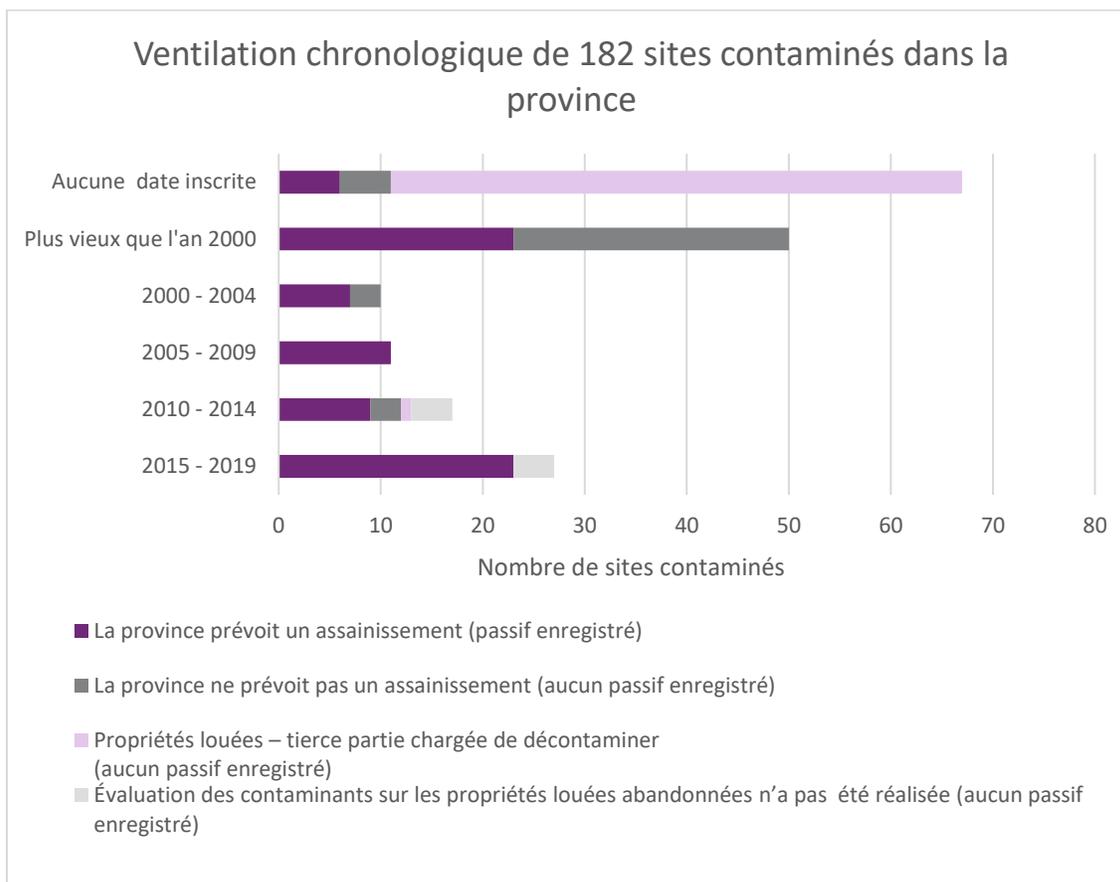
Source : Préparée par le VGNB d’après les informations fournies par les ministères et les organismes de la Couronne (non auditées)

\*GPL = Gestion Provinciale Ltée

**Certains sites contaminés existent depuis plus de 20 ans**

**7.38** La pièce 7.4 présente une analyse chronologique des 182 sites contaminés de la province.

## Pièce 7.4 – Ventilation chronologique de 182 sites contaminés dans la province



*Source : Préparée par le VGNB d'après les informations fournies par les ministères et les organismes de la Couronne (non auditées)*

**7.39** Nous remarquons à la pièce 7.4 que 50 sites ont été contaminés depuis plus de 20 ans sans aucun assainissement complet.

**7.40** Nous continuerons de surveiller la manière dont la province gère l'assainissement de ses sites contaminés dans nos travaux d'audit futurs.

# Chapitre 8

## Créances

### Contenu

Combien d'argent est dû à la province ?.....	115
Taxes et impôts à recevoir : Impôts fonciers.....	118
Prêts.....	121
Débiteurs généraux des ministères du gouvernement.....	122
Recouvrement des débiteurs généraux des ministères du gouvernement.....	123
Développement social – trop-payés d'aide sociale.....	125
Ministère des Finances et Conseil du Trésor Société des loteries et des jeux - trop-payés aux Premières Nations.....	127
Radiation des créances.....	128

## Créances

### Combien d'argent est dû à la province ?

*2,8 milliards de dollars  
sont dus à la province*

**8.1** Des créances brutes de 2,8 milliards de dollars sont dues à la province. Dans le volume III de notre rapport de 2018, nous avons publié un chapitre dans lequel nous soulignons le besoin de centraliser le recouvrement des créances.

**8.2** Le présent sujet a pour but d'achever notre rapport antérieur en fournissant à l'Assemblée législative des précisions sur ce montant important et certains aspects du contexte particulier concernant le recouvrement. Nous avons inclus l'information que nous avons obtenue au cours de notre audit des états financiers consolidés de la province du 31 mars 2019.

**8.3** Certains des termes clés utilisés tout au long du présent sujet sont expliqués ci-dessous :

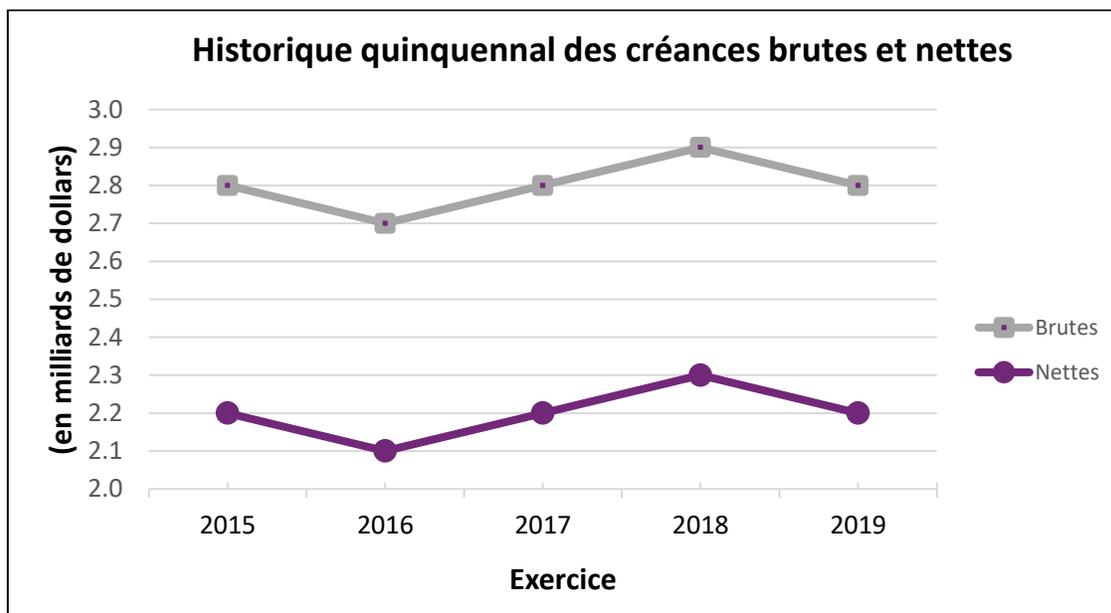
**Créances brutes** désigne le montant total impayé avant l'application d'une provision pour moins-value.

**Provision pour moins-value**, parfois appelée « provision » ou « provision pour créances douteuses », correspond au montant que la direction a jugé comme non susceptible d'être recouvré.

**Créances nettes**, parfois appelées « valeur nette recouvrable », représente le montant brut moins la provision pour moins-value. C'est le montant que la direction estime susceptible de recouvrer à l'avenir.

**8.4** La pièce 8.1 résume les soldes des créances brutes et nettes de la province pour les cinq derniers exercices.

## Pièce 8.1 – Historique quinquennal des créances brutes et nettes



Source : Graphique préparé par le VGNB d'après les Comptes publics de Nouveau-Brunswick avec les retraitements si indiqués dans les Comptes publics

- 8.5** Les soldes des créances brutes et nettes ont été relativement constants au cours des cinq derniers exercices.
- 8.6** Sur une base nette, après déduction de la provision pour moins-value, la province a affiché environ 2,2 milliards de dollars à titre de créances nettes dans ses états financiers consolidés au 31 mars 2019.
- 8.7** La pièce 8.2 présente un résumé des créances par regroupement important.

## Pièce 8.2 – Détail des créances par regroupement important

**Détail des créances par regroupement important  
(en millions de dollars)**

<b>Exercice 2019</b>				
<b>Catégorie de créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Provision pour moins-value</b>	<b>Montant net jugé recouvrable</b>	<b>% du montant net jugé non recouvrable</b>
Taxes et impôts à recevoir	1 288	(33)	1 255	3 %
Prêts	863	(295)	568	34 %
Débiteurs généraux des ministères du gouvernement	238	(108)	130	45 %
Montants à recevoir du gouvernement fédéral	175	-	175	0 %
Paiements pour garanties d'emprunt	127	(126)	1	99 %
Débiteurs généraux des entités du gouvernement	83	(3)	80	4 %
Intérêts à recevoir	59	(45)	14	76 %
Avances	11	(4)	7	36 %
<b>Total</b>	<b>2 844</b>	<b>(614)</b>	<b>2 230</b>	<b>22 %</b>

*Source : Tableau préparé par le VGNB à partir de l'information tirée du volume I des Comptes publics du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2019*

**8.8** Dans le présent sujet, nous fournissons des informations plus détaillées sur les trois plus importants soldes de créances :

- impôts fonciers à recevoir;
- prêts;
- débiteurs généraux des ministères du gouvernement.

Nous donnons aussi des détails sur le processus de radiation.

## Taxes et impôts à recevoir : Impôts fonciers

**8.9** La pièce 8.3 montre le détail des taxes et impôts à recevoir par type.

*Pièce 8.3 – Taxes et impôts à recevoir par type*

### Taxes et impôts à recevoir par type (en millions de dollars)

Catégorie	Exercice 2019
	Montant
Impôts fonciers	1 219
Taxe sur l'essence et les carburants	26
Redevances forestières et droits de coupe	25
Autres	18
<b>Total du montant brut</b>	<b>1 288</b>
Moins : provision pour moins-value	(33)
<b>Montant net jugé recouvrable</b>	<b>1 255</b>

*Source : Tableau préparé par le VGNB à partir de l'information tirée du volume I des Comptes publics du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2019*

#### ***Impôts fonciers importants dus***

**8.10** Les impôts fonciers se chiffrant à 1,2 milliard de dollars représentent le plus important solde de créances au 31 mars 2019. Un historique de six exercices du solde est présenté à la pièce 8.4.

## Pièce 8.4 – Historique des créances d'impôts fonciers

**Historique des créances d'impôts fonciers\* (en millions de dollars)**

Montant	Exercice						Variation sur 5 exercices	% de la variation sur 5 exercices
	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Total des créances d'impôt foncier*	1 028	1 087	1 089	1 089	1 115	1 157	129	13 %
Âgé de plus d'un an	99	108	107	106	109	116	17	17 %
Pourcentage âgé de plus d'un an	9,6 %	9,9 %	9,8 %	9,7 %	9,7 %	10,0 %	0,1 %	s. o.

Source : Tableau préparé par le VGNB

\* Le total des créances d'impôt foncier sont reliées à des montants à recevoir par Service Nouveau-Brunswick. Il ne comprend pas les biens fédéraux ou certains services publics recouverts chaque année par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor.

**8.11** Comme le montre la pièce 8.4, les impôts fonciers bruts à recevoir se sont accrus de 129 millions de dollars, ou de 13 %, au cours des cinq derniers exercices.

**8.12** Les impôts fonciers à recevoir qui sont impayés depuis plus d'un an ont augmenté de 17 millions de dollars, ou de 17 %, au cours des cinq derniers exercices. Cette situation est troublante, car plus longtemps les créances sont en souffrance, moins probable est le fait que la province les recouvre.

**8.13** Au cours de notre audit de 2019 des impôts fonciers à recevoir, qui inclut l'audit du travail effectué par Service Nouveau-Brunswick et le ministère des Finances et du Conseil du Trésor, nous avons relevé les faiblesses suivantes dans le processus de recouvrement :

- des stratégies de recouvrement et des indicateurs de rendement clés officiels et documentés n'ont pas été élaborés et acceptés;
- les comptes d'impôts fonciers en souffrance ne sont pas inscrits dans le Programme de compensation de dettes par remboursement de l'Agence du revenu du Canada.

**8.14** Nous avons formulé une recommandation à Service Nouveau-Brunswick (« SNB ») pour améliorer ses processus de recouvrement des impôts fonciers à recevoir en souffrance.

### *Recommandation*

**8.15** Nous recommandons encore que SNB élabore une stratégie pour recouvrer les comptes d'impôts fonciers en souffrance avec des objectifs précis. Cette stratégie devrait :

- **fournir des indicateurs de rendement clés mesurables (comme le nombre de comptes d'impôts fonciers et la rapidité avec laquelle ils sont renvoyés au ministère des Finances et du Conseil du Trésor aux fins de vente pour non-paiement d'impôt);**
- **analyser la faisabilité d'inscrire les comptes d'impôts fonciers en souffrance dans le Programme de compensation de dettes par remboursement de l'Agence du revenu du Canada;**
- **être convenue par les deux parties.**

## Prêts

**8.16** Le détail des prêts à recevoir est présenté par type à la pièce 8.5 ci-dessous.

### *Pièce 8.5 – Prêts par type*

#### Prêts par type (en millions de dollars)

Exercice 2019				
Catégories de prêt	Montant brut	Provision pour moins-value	Montant net jugé recouvrable	% du montant net jugé non recouvrable
Prêts aux étudiants	522	(120)	402	23 %
Opportunités Nouveau-Brunswick	228	(126)	102	55 %
<i>Loi sur l'habitation du Nouveau-Brunswick</i>	61	(11)	50	18 %
<i>Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture</i>	22	(18)	4	82 %
<i>Loi sur les véhicules à moteur</i>	9	(9)	-	100 %
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	6	(3)	3	50 %
Fonds de dotation pour le sentier Fundy	5	-	5	0 %
Autres	10	(8)	2	80 %
<b>Total</b>	<b>863</b>	<b>(295)</b>	<b>568</b>	<b>34 %</b>

Source : Tableau préparé par le VGNB à partir des états financiers consolidés audités de la province du 31 mars 2019

**8.17** Comme le présente la pièce 8.5, le solde net des prêts s'établit à 568 millions de dollars, calculé en prenant le montant brut des créances de 863 millions de dollars et en déduisant la provision pour moins-value de 295 millions.

**8.18** Les deux montants les plus élevés dans le solde des prêts sont les prêts aux étudiants et Opportunités Nouveau-Brunswick, consistant en des prêts à l'industrie.

**8.19** Des 522 millions de dollars en prêts aux étudiants, la direction a estimé que 23 % étaient recouvrables.

**8.20** Des 228 millions de dollars en prêts à l'industrie consentis par Opportunités Nouveau-Brunswick ou ses prédécesseurs, la direction a estimé que 55 % n'étaient pas recouvrables.

### Débiteurs généraux des ministères du gouvernement

**8.21** Des précisions sur les débiteurs généraux des ministères du gouvernement sont présentées par type à la pièce 8.6.

*Pièce 8.6 – Débiteurs généraux des ministères du gouvernement*

### Débiteurs généraux des ministères du gouvernement (en millions de dollars)

Exercice 2019				
Ministère	Montant brut	Provision pour moins-value	Montant net jugé recouvrable	% du montant net jugé non recouvrable
Développement social	56	(48)	8	86 %
Justice et Sécurité publique	45	(28)	17	62 %
Finances	38	(15)	23	39 %
Santé	37	-	37	0 %
Éducation postsecondaire, formation et travail	19	(7)	12	37 %
Éducation et Développement de la petite enfance	17	(7)	10	41 %
Transports et Infrastructure	12	(1)	11	8 %
Environnement et Gouvernements locaux	4	-	4	0 %
Autres*	10	(2)	8	20 %
<b>Total</b>	<b>238</b>	<b>(108)</b>	<b>130</b>	<b>45 %</b>

Source : Tableau préparé par le VGNB

\*Autres inclut Agriculture, Aquaculture et Pêches; Tourisme, Patrimoine et Culture; Bureau du Conseil exécutif; Gouvernement général; Ressources naturelles; Service de la dette publique; Conseil du Trésor; Assemblée législative; Procureur général

***Les débiteurs généraux constituent un « fourre-tout »***

**8.22** Les débiteurs généraux des ministères du gouvernement comprennent des sommes dues à la province pour des services rendus et des produits fournis par les ministères. Ces comptes sont aussi considérés comme un « fourre-tout » pour les créances restantes qui ne se classent pas dans les autres regroupements.

**8.23** Ces comptes diffèrent des autres types comme les impôts fonciers à recevoir et les prêts qui sont des types particuliers de créances. Par conséquent, nous avons examiné de près ces comptes afin de fournir plus d'information à l'Assemblée législative.

**Recouvrement des débiteurs généraux des ministères du gouvernement**

**8.24** Pour déterminer la vitesse avec laquelle les ministères recouvrent les débiteurs généraux qui sont dus au gouvernement, notre bureau a étudié les analyses de classement chronologique que les ministères avaient préparées.

**8.25** Une analyse de classement chronologique indique depuis combien de temps une créance est en souffrance. Généralement, plus longtemps un solde de créance demeure impayé, moins probable est le fait que le montant sera recouvré.

***Nos constatations***

**8.26** Nous avons constaté que :

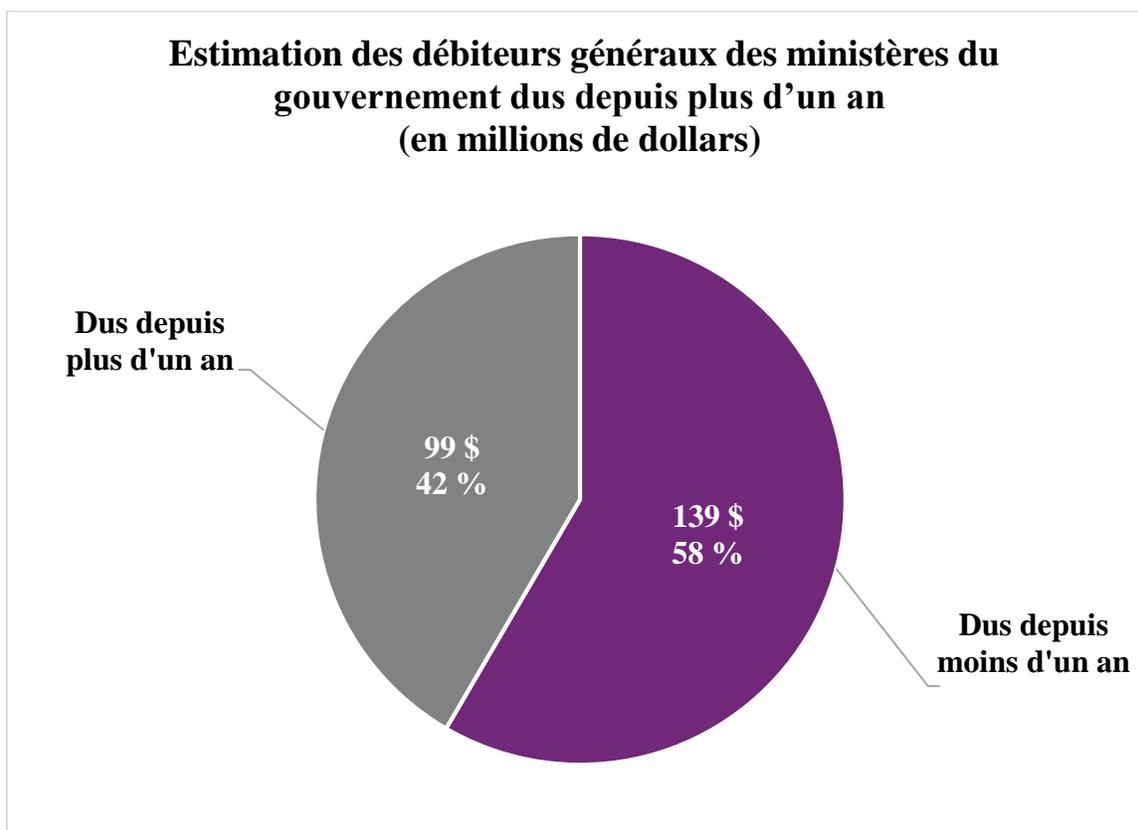
- plusieurs ministères ne préparent pas une analyse officielle de classement chronologique de leurs créances;
- selon l'information que nous avons obtenue, 42 % du solde brut est constitué de créances dues depuis plus d'un an.

**8.27** Lorsque nous avons demandé aux ministères une analyse de classement chronologique, nous avons reçu un mélange de renseignements. Certains ministères préparent régulièrement une analyse, certains préparent une variation d'une analyse de classement chronologique et certains ne font aucune analyse. Le système comptable actuel de la province n'est pas utilisé pour être en mesure de fournir une analyse de classement chronologique à des fins d'audit.

**99 millions de dollars des débiteurs généraux des ministères du gouvernement sont âgés de plus d'un an**

**8.28** D'après l'information recueillie auprès des ministères, nous estimons que 99 millions de dollars (42 %) du montant brut de 238 millions représentent des débiteurs généraux des ministères du gouvernement dus depuis plus d'un an. Nous présentons cette constatation à la pièce 8.7.

*Pièce 8.7 – Estimation des débiteurs généraux des ministères du gouvernement dus depuis plus d'un an*



Source : Graphique préparé par le VGNB

**8.29** Nous avons sélectionné des soldes de créances particuliers de deux différents ministères afin de fournir une information approfondie pour l'Assemblée législative :

- Développement social – trop-payés d'aide sociale;
- Finances et Conseil du Trésor – trop-payés de la Société des loteries et des jeux aux Premières Nations.

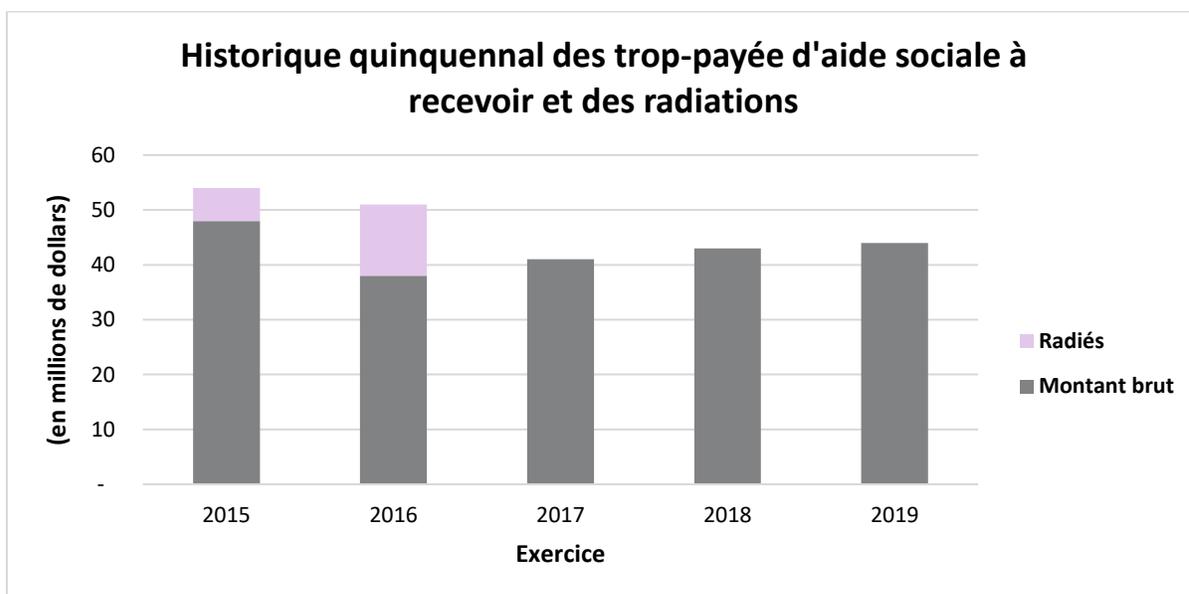
### Développement social – trop-payés d'aide sociale

**44 millions de dollars recouvrables en trop-payés d'aide sociale**

**8.30** Du solde de 56 millions de dollars des débiteurs généraux du ministère du Développement social, 44 millions sont dus en raison des versements en trop faits aux bénéficiaires d'aide sociale.

**8.31** La pièce 8.8 présente le montant brut des trop-payés d'aide sociale à recevoir et les radiations de dette faites dans un exercice. Les radiations de dette surviennent lorsque le Conseil du Trésor approuve la suppression de créances brutes dans les documents comptables d'un ministère. Vous trouverez de plus amples informations sur ce sujet plus loin dans ce chapitre.

*Pièce 8.8 – Historique quinquennal des trop-payés d'aide sociale à recevoir et des radiations*

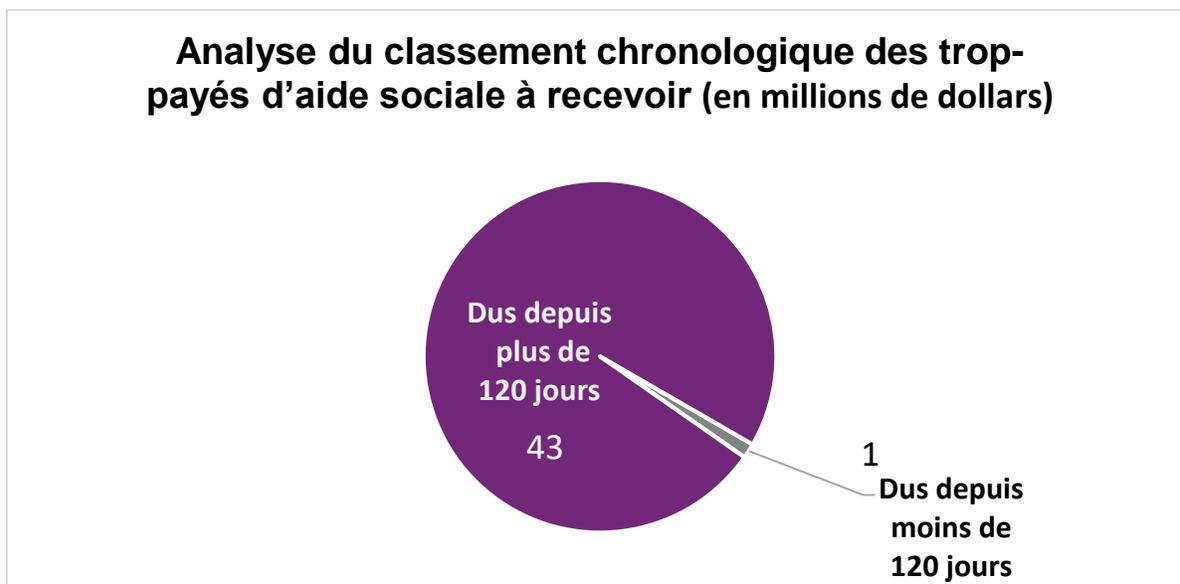


Source : Graphique préparé par le VGNB

**8.32** La pièce 8.8 montre que les créances d'aide sociale ont été réduites de 4 millions de dollars depuis 2015, en raison surtout des radiations.

**8.33** Une analyse de classement chronologique des trop-payés d'aide sociale à recevoir se trouve à la pièce 8.9. Les montants dus depuis plus de 120 jours sont présentés, car l'information sur ceux âgés de plus d'un an n'est pas disponible.

*Pièce 8.9 – Analyse du classement chronologique des trop-payés d'aide sociale à recevoir*



Source : Graphique préparé par le VGNB

**8.34** La pièce 8.9 révèle que 43 millions de dollars de ces trop-payés sont en souffrance depuis plus de 120 jours. En raison de l'âge et de la nature de ces paiements, la perspective de recouvrer ces fonds est faible.

***Les réclamations ont des périodes de restriction***

**8.35** La législation est en place et établit un délai pour intenter une action en justice contre les personnes endettées envers la province. Actuellement, le délai, comme on le trouve dans la *Loi sur la prescription* est juillet 2021. Une fois le délai expiré, la créance devient « prescrite en vertu d'une loi », signifiant qu'il n'y a aucune possibilité pour la province de la recouvrer.

**8.36** La province a modifié la législation en 2011 pour accorder du temps pour élaborer un plan permettant à la province de recouvrer les créances qui auraient été juridiquement irrécouvrables en raison du temps qu'elles étaient en souffrance. Cette « disposition de statu quo » a été prolongée jusqu'en 2021. Le ministère du Développement social nous a informés qu'il envisage de dresser un plan d'action pour empêcher que les trop-payés deviennent prescrits en vertu d'une loi.

***Aucune dette radiée au cours des trois derniers exercices***

**8.37** Au 31 mars 2019, le Conseil du Trésor n'avait pas approuvé la radiation des anciens trop-payés d'aide sociale à recevoir depuis l'exercice 2016. Depuis, le solde a continué d'augmenter de 2016 à 2019 comme le montre la pièce 8.8.

**8.38** Nous prenons note que le ministère du Développement social nous a informés qu'il a inscrit les débiteurs en souffrance auprès de l'Agence du revenu du Canada pour compenser les remboursements d'impôt des particuliers afin de recouvrer les montants dus. Le Ministère du Développement Social nous a informé qu'ils ont recouvré 7,7 millions de dollars depuis 2012 en utilisant ce processus. Comme les bénéficiaires des trop-payés étaient des personnes à faible revenu, la probabilité de recouvrement est considérée comme faible.

**Ministère des Finances et Conseil du Trésor  
Société des loteries et des jeux - trop-payés aux Premières Nations**

**8.39** Comme indiqué dans le Rapport de la vérificatrice générale – volume III – 2015, nous avons signalé les trop-payés que la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) avait versés aux Premières Nations.

***La Société des loteries et des jeux a versé des trop-payés de 15 millions de dollars aux Premières Nations***

**8.40** Au 31 mars 2019, la SLJNB avait des créances brutes de 15 millions de dollars au titre de trop-payés aux Premières Nations. Ces trop-payés sont le résultat d'une erreur de calcul dans la formule utilisée pour déterminer le montant à verser pour les appareils de loterie vidéo situés dans les collectivités des Premières Nations. Les trop-payés ont été effectués de 2003 à 2016.

**8.41** Nous avons constaté que la SLJNB avait estimé une provision intégrale sur le montant brut des créances, donnant lieu à des créances nettes de zéro comme présenté dans les états financiers de la Société.

**8.42** Nous avons remarqué que la provision pour moins-value avait été appliquée malgré le fait que :

- la *Loi sur l'administration financière* permet la compensation des versements futurs des bénéfices nets des jeux ou d'autres éléments de

partage de recettes comme la taxe sur les carburants;

- le montant n'a pas été prescrit en vertu de la *Loi sur la prescription*.

**8.43** Nos discussions avec la SLJNB indiquent que le Conseil du Trésor n'a pas encore pris une décision concernant le recouvrement de ce montant. Nous avons formulé une recommandation au ministère des Finances, au Conseil du Trésor et à la SLJNB pour remédier au recouvrement de ce montant.

#### *Recommandation*

**8.44** Nous recommandons de nouveau que le ministère des Finances et la SLJNB remédient au recouvrement des trop-payés non autorisés qui ont été effectués aux Premières Nations avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 en raison d'une erreur dans le calcul des recettes de jeux.

### Radiation des créances

*Les radiations ne sont pas effectuées en temps opportun*

**8.45** Nous avons observé que les radiations de créances ne sont pas effectuées en temps opportun. Cette constatation découle de notre audit des états financiers consolidés de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

**8.46** Le fait de ne pas radier ces soldes donne lieu à une surévaluation des soldes de créances brutes et de provisions pour moins-value présentés dans les tableaux des états financiers consolidés de la province.

*La Loi sur l'administration financière régit les radiations*

**8.47** La *Loi sur l'administration financière* et la politique AD-6307 – Radiation de dettes du *Manuel d'administration* exigent que le Conseil du Trésor ou le Cabinet approuve les radiations de prêts ou de créances.

*Des créances connues comme étant irrécouvrables ne sont pas radiées*

**8.48** Nous avons remarqué des créances dont la date dépasse le délai précisé dans la *Loi sur la prescription* et que la province ne pouvait pas recouvrer, car elles sont prescrites par une loi. Nous avons aussi trouvé des exemples de créances où tous les efforts de recouvrement avaient été entièrement épuisés.

*Le processus ne fonctionne pas*

**8.49** Cela indique que le processus de radiation décrit dans la *Loi sur l'administration financière* ne fonctionne pas efficacement pour enlever les soldes irrécouvrables. Nous

avons formulé une recommandation au Conseil du Trésor pour améliorer son processus pour la radiation de dettes.

*Recommandation*

**8.50** Nous recommandons que le Conseil du Trésor examine les demandes des ministères et radie les créances conformément à la politique AD-6307 – Radiation de dettes. Au minimum, les soldes de créances et de prêts dépassant le délai précisé dans la *Loi sur la prescription* devraient être radiés.

# Chapitre 9

## Dette des gouvernements locaux

### **Contenu**

La dette des gouvernements locaux atteint un sommet historique.....	133
Comment un gouvernement local emprunte-t-il de l'argent ?.....	138

## Dette des gouvernements locaux

### La dette des gouvernements locaux atteint un sommet historique

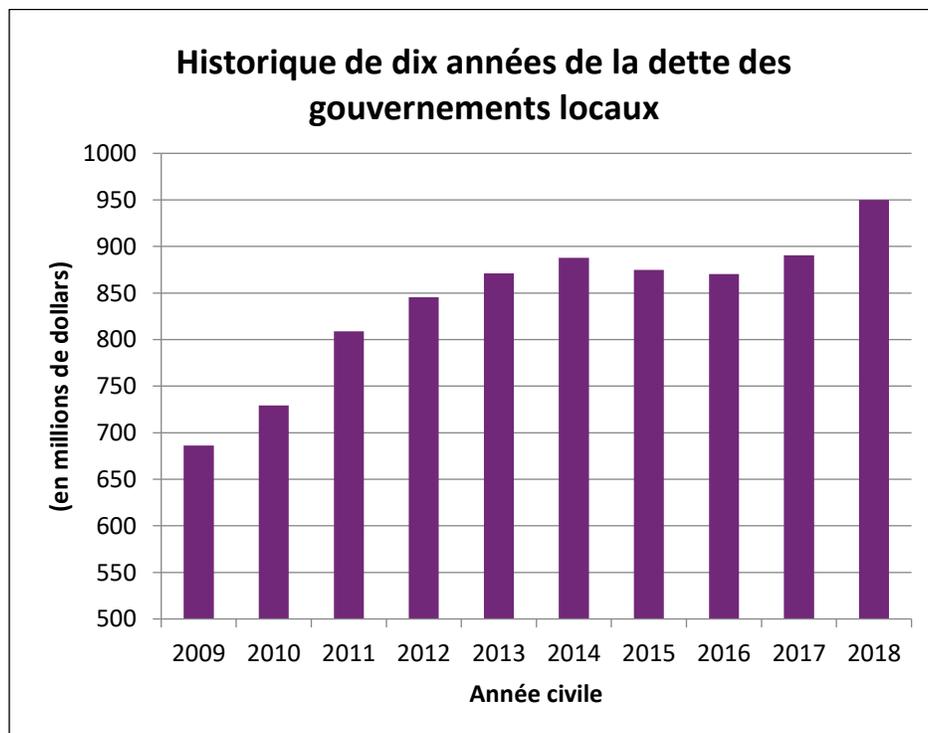
*La dette des gouvernements locaux atteint un sommet historique de 950 millions de dollars*

**9.1** La dette des gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick a atteint un sommet historique de 950 millions de dollars au 31 décembre 2018. Les gouvernements locaux englobent les municipalités, les municipalités régionales, les communautés rurales, les entreprises municipales et les commissions de services régionaux.

**9.2** Pour informer l'Assemblée législative de cette situation, nous avons inclus de l'information ci-dessous que nous avons obtenue pendant notre dernier audit de la Corporation de financement des municipalités.

**9.3** Un historique de dix années de la dette des gouvernements locaux payable à la province est présenté à la pièce 9.1 ci-dessous.

Pièce 9.1 – Historique de dix années de la dette des gouvernements locaux

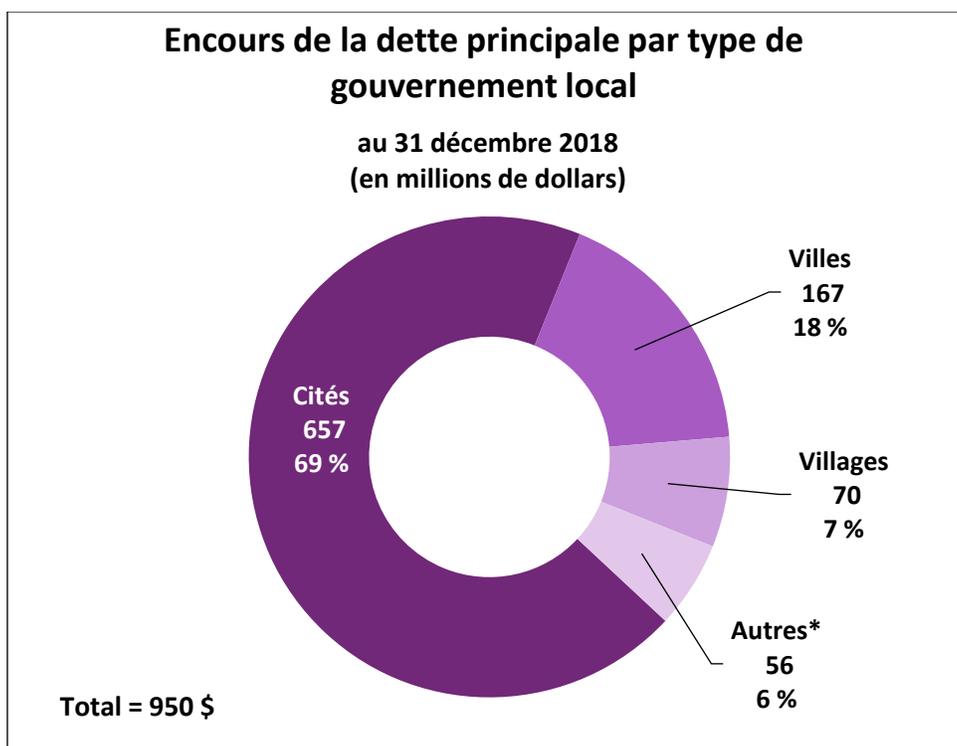


Source : Graphique préparé par le VGNB. Veuillez consulter l'annexe I pour des informations à l'appui.

**Les cités détiennent la quote-part la plus importante de la dette**

**9.4** Les cités détiennent la quote-part la plus importante de la dette des gouvernements locaux, suivies des villes, des villages et des autres types. La pièce 9.2 présente une ventilation de la dette par type de gouvernement local au 31 décembre 2018 en dollars et en pourcentage de la quote-part.

Pièce 9.2 – Encours de la dette principale par type de gouvernement local au 31 décembre 2018

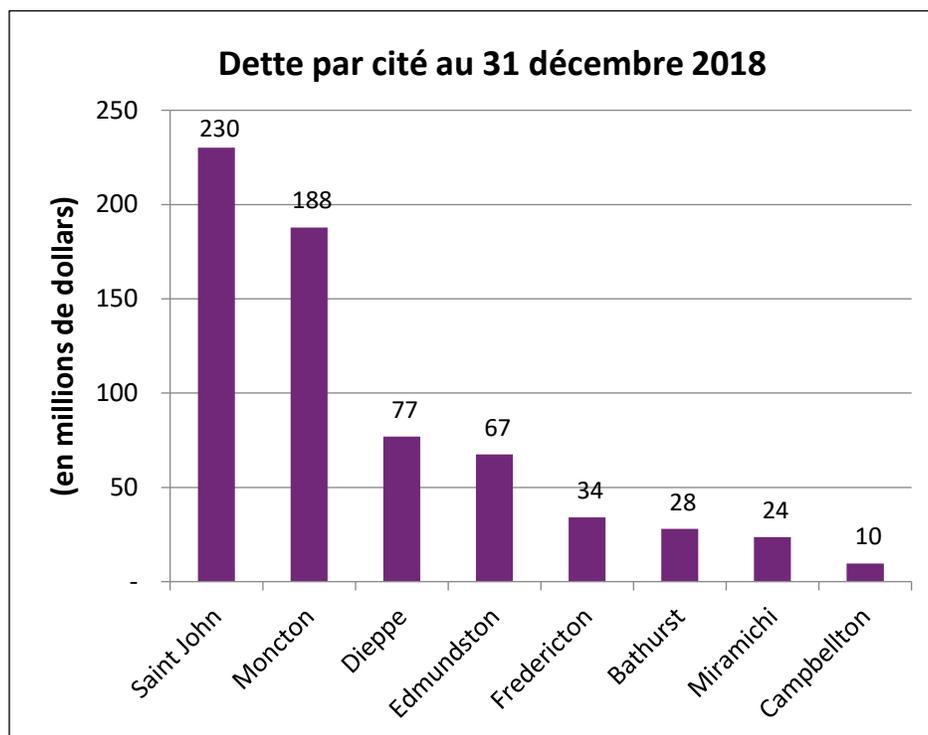


\*Autres comprend les municipalités régionales, les communautés rurales, les entreprises municipales et les commissions de services régionaux.  
 Source : Graphique préparé par le VGNB. Veuillez consulter l'annexe I pour des informations à l'appui.

***Saint John détient la dette la plus élevée des cités***

**9.5** Des huit municipalités considérées comme une « cité », Saint John détient la dette la plus élevée, suivie de Moncton et de Dieppe. La pièce 9.3 présente la dette par cité pour l'année civile 2018.

*Pièce 9.3 – Dette par cité au 31 décembre 2018*

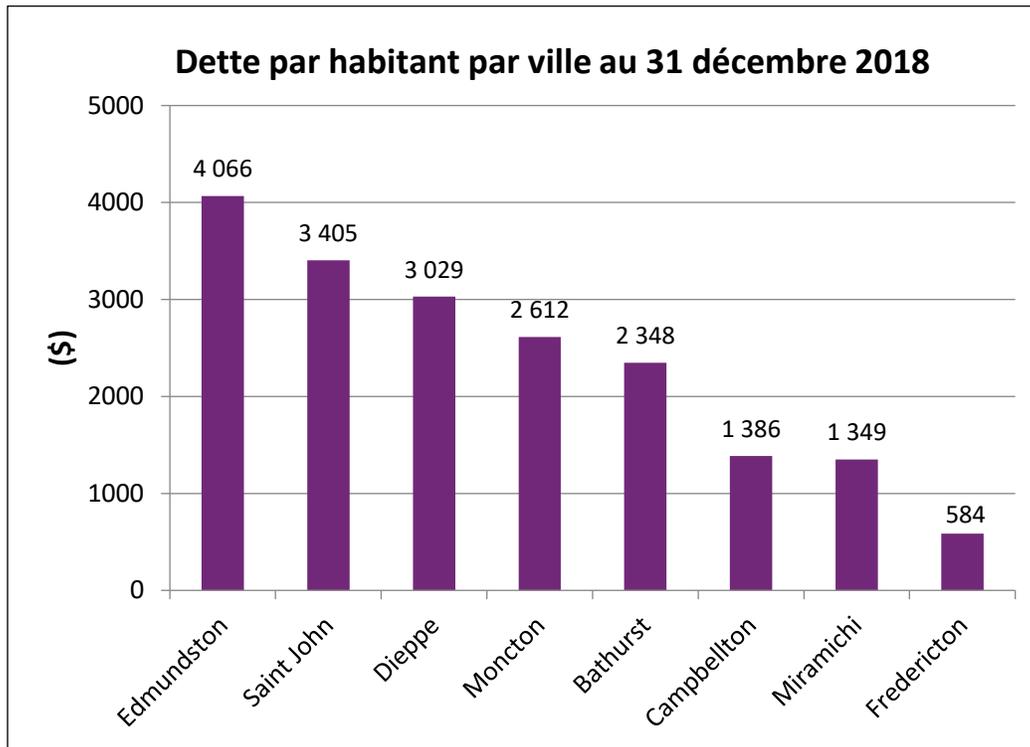


*Source : Graphique préparé par le VGNB. Veuillez consulter l'annexe I pour des informations à l'appui.*

***Edmundston affiche la plus importante dette par habitant***

**9.6** Cependant, lorsque l'on compare la dette par résident, connue comme « dette par habitant », Edmundston a la dette par habitant la plus élevée, suivie de Saint John et de Dieppe. Edmundston a un niveau élevé de dette à cause des emprunts pour son service d'électricité, qui exploite deux centrales hydroélectriques. La pièce 9.4 illustre la dette par habitant (par résident) par cité pour l'année civile 2018.

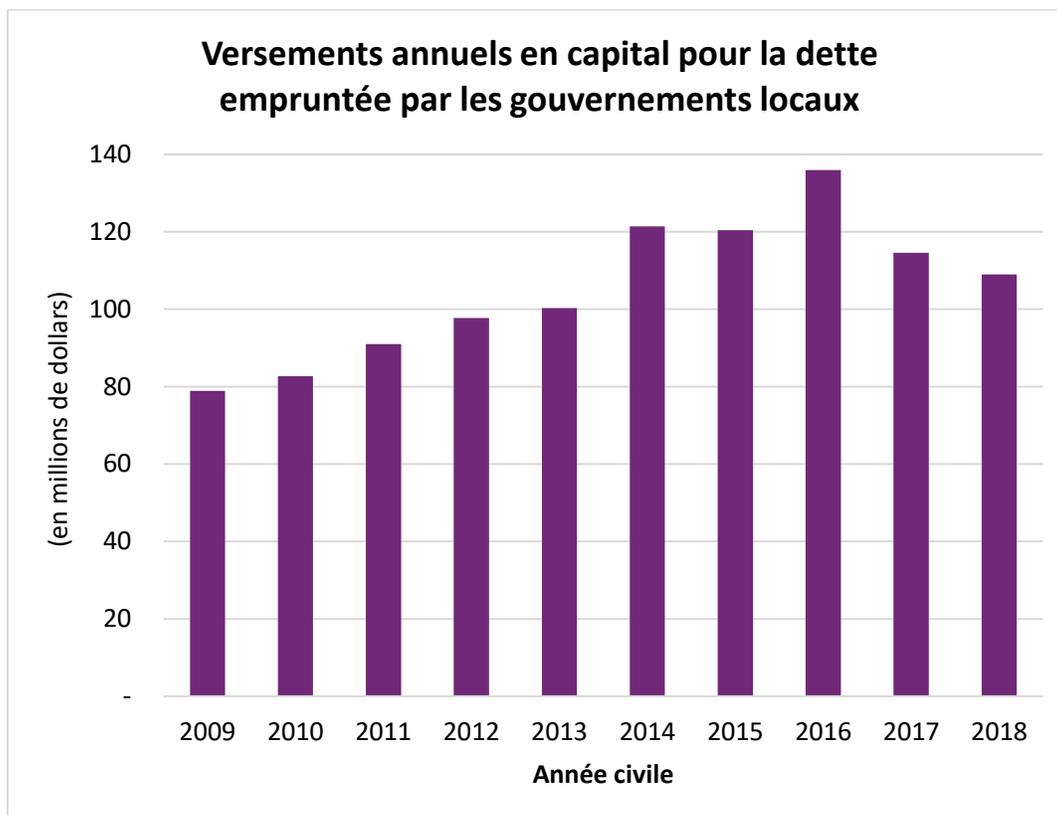
Pièce 9.4 – Dette par habitant par ville au 31 décembre 2018



Source : Graphique préparé par le VGNB. Veuillez consulter l'annexe I pour des informations à l'appui.

**9.7** La dette des gouvernements locaux est structurée de telle sorte qu'une partie remboursée en versements à la Corporation de financement des municipalités chaque année. Une historique de dix années des remboursements du capital par les gouvernements locaux est illustre par la pièce 9.5. Veuillez consulter le paragraphe 9.15 pour de l'information sur le rôle de la Corporation de financement des municipalités. Nous avons constaté qu'aucun gouvernement local n'avait fait défaut sur les remboursements de sa dette en 2018.

Pièce 9.5 Versements annuels en capital pour la dette empruntée par les gouvernements locaux



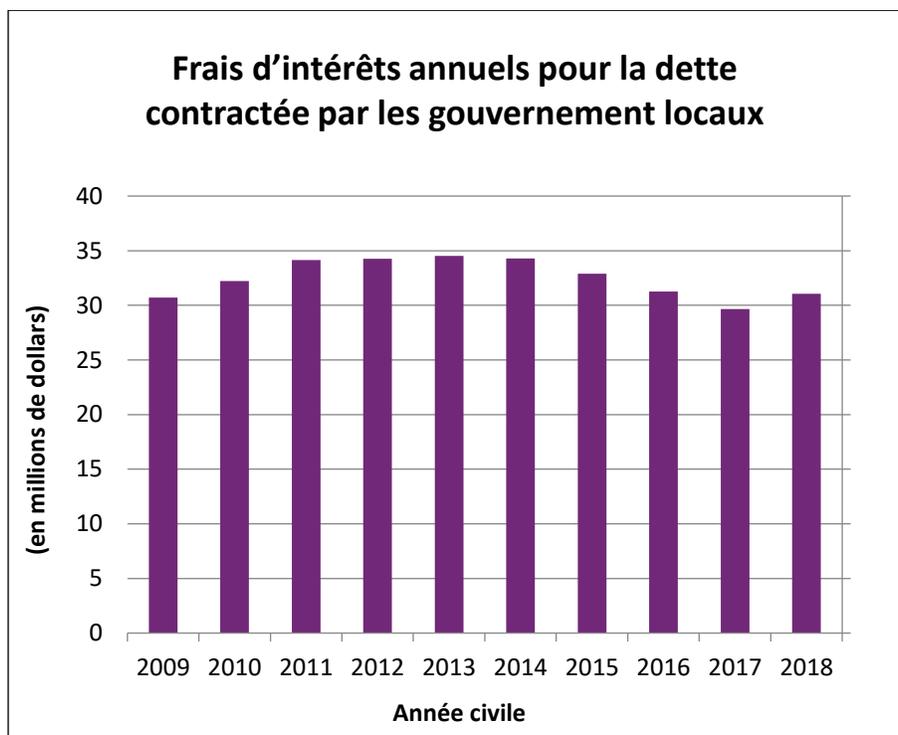
Source : Graphique préparé par le VGNB. Veuillez consulter l'annexe I pour des informations à l'appui.

**9.8** En plus des versements annuels en capital, les gouvernements locaux ont des frais d'emprunt annuels qui sont constitués principalement de la charge d'intérêts. En 2018, les frais d'emprunt des gouvernements locaux étaient de 31 millions de dollars.

*Les frais d'emprunt ont fluctué en raison de l'accroissement de la dette et de la baisse des taux d'intérêt*

**9.9** Malgré l'accroissement de la dette au cours des dix dernières années comme l'illustre la pièce 9.1, cela ne s'est pas traduit par des frais d'emprunt plus élevés. Cette situation s'explique par la baisse des taux d'intérêt ces dernières années et les remboursements annuels, ce qui a diminué les frais d'emprunt globaux. La pièce 9.6 montre la tendance des frais d'emprunt au cours des dix dernières années.

Pièce 9.6 – Frais d'intérêts annuels pour la dette contractée par les gouvernements locaux



Source : Graphique préparé par le VGNB. Veuillez consulter l'annexe I pour des informations à l'appui.

**9.10** Vous trouverez la liste complète de la dette des gouvernements locaux à l'annexe I. En outre, des informations complémentaires sont disponibles dans le rapport de la Corporation de financement des municipalités, accessible sur le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

### Comment un gouvernement local emprunte-t-il de l'argent ?

*Des demandes pour emprunter de l'argent sont présentées à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités*

**9.11** Si un gouvernement local souhaite emprunter de l'argent pour une dépense en immobilisations, soit par un emprunt ou une émission de débentures, il doit présenter une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités (la « Commission ») conformément à la *Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités*. Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme les membres de la Commission et, au moment de la rédaction du présent rapport, elle se composait de cinq fonctionnaires.

***Le conseil municipal doit approuver la demande***

**9.12** La demande doit d'abord être approuvée par le conseil de la municipalité avant d'être envoyée à la Commission. La seule exception en vertu de la Loi est la ville de Saint John, qui n'est pas tenue de présenter une demande à la Commission.

***Tenue d'audiences publiques***

**9.13** La Commission évalue la demande présentée par le conseil municipal et tient des audiences publiques. La *Loi sur les municipalités* établit des limites d'emprunt par un gouvernement local.

***Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux approuve la demande***

**9.14** Une fois la demande approuvée par la Commission, le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux (le « ministre ») doit l'approuver avant qu'un gouvernement local puisse aller de l'avant avec son projet.

***La Corporation de financement des municipalités accorde du financement à long terme***

**9.15** La Corporation de financement des municipalités (la « Corporation ») accorde du financement à long terme, comme établi par la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*. Cela inclut le financement pour la ville de Saint John, qui n'est pas exclue de la Loi.

***Rôle de la Corporation de financement des municipalités***

**9.16** La Corporation fournit une protection aux investisseurs, car le lieutenant-gouverneur en conseil garantit le capital et les intérêts que la Corporation émet. Si un gouvernement local fait défaut de paiement, le ministre est obligé de payer le montant à la Corporation. Le ministre a d'autres mécanismes à sa disposition pour percevoir les montants impayés d'un gouvernement local, comme la compensation de la subvention municipale sans condition.

**9.17** Cette garantie donnée à la Corporation par le ministre est divulguée à la note 8 des Comptes publics de 2019 dans le volume I.

**9.18** Voir la pièce 9.7 pour le processus suivi par les municipalités pour demander une dette supplémentaire.

*Pièce 9.7 – Processus suivi par les municipalités pour demander une dette*

Source : Graphique préparé par le VGNB en utilisant la source suivante :

[https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services\\_renderer.13936.Municipal\\_Capital\\_Borrowing.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.13936.Municipal_Capital_Borrowing.html)

# Chapitre 10

## Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne

### Contenu

Voici ce que nous avons constaté dans nos audits des organismes de la Couronne.....	143
Organismes de la Couronne audités pendant l'année.....	144

## Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne

### Voici ce que nous avons constaté dans nos audits des organismes de la Couronne

#### *Opinions sans réserve émises*

**10.1** Pour tous les organismes de la Couronne, sauf un, que nous auditons, nous avons exprimé des opinions sans réserve (favorables). Nous avons exprimé une opinion avec réserve dans le cadre de l'audit du Bureau du curateur public. À l'instar de nombreuses fiducies, nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'intégralité de l'actif et nos travaux se sont limités aux montants inscrits dans les documents comptables. Au cours de l'exercice, nous avons effectué neuf audits d'états financiers d'organismes de la Couronne, un audit d'une réclamation et un mandat d'avis au lecteur.

#### *Recommandations formulées aux organismes de la Couronne*

**10.2** Nous avons formulé des recommandations dans le cadre de nos audits des états financiers de sept des neuf organismes de la Couronne, comme il est mentionné à la pièce 10.1. Nous avons formulé ces recommandations au conseil d'administration de chaque organisme. Nos recommandations ont été faites dans les domaines suivants : gouvernance du conseil d'administration, préoccupations d'ordre comptable, faiblesses de contrôle interne et gestion de la trésorerie.

#### *Nos constatations importantes sont intégrées dans nos observations tout au long du volume*

**10.3** Nous n'abordons pas expressément les résultats de nos travaux à l'égard des organismes de la Couronne dans le présent chapitre. Cependant, tout au long du présent volume, nous avons intégré nos constatations les plus importantes relatives aux organismes de la Couronne dans nos observations. Par exemple, dans le chapitre 5, nous traitons des constatations relatives à notre audit de Service Nouveau-Brunswick et, dans le chapitre 8, nous abordons les constatations relatives à notre audit de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick.

***Les organismes de la Couronne devraient mettre en œuvre nos recommandations avant le prochain cycle d'audit***

**10.4** Même si nous n'avons pas trouvé d'éléments probants de l'existence de fraude, de vol ou d'erreur d'importance; nos recommandations indiquent des déficiences de contrôle interne ou des erreurs dans l'information financière. Nous encourageons les organismes de la Couronne à mettre en œuvre nos recommandations avant le prochain cycle d'audit.

### Organismes de la Couronne audités pendant l'année

**10.5** La pièce 10.1 fournit des informations sur les organismes de la Couronne que nous avons audités au cours de la dernière année (d'octobre 2018 à octobre 2019), l'exercice terminé et si des recommandations ont été formulées à chaque organisme de la Couronne. Nous présentons aussi de l'information sur un organisme de la Couronne où nous avons effectué un mandat d'avis au lecteur.

*Pièce 10.1 – Liste des audits d'organismes de la Couronne et du mandat d'avis au lecteur effectués par le VGNB et si des recommandations ont été formulées au conseil d'administration de l'organisme de la Couronne*

Organisme de la Couronne	Recommandations formulées
<b>Audits d'exercices terminés le 31 mars 2019</b>	
Opportunités Nouveau-Brunswick	Oui
Service Nouveau-Brunswick	Oui
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	Oui
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick – Réclamation auprès du fédéral	Oui
<b>Avis au lecteur au 31 mars 2019</b>	
Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick	s. o. – Pas un audit
<b>Audit d'un exercice terminé le 31 décembre 2018</b>	
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	Non

Organisme de la Couronne	Recommandations formulées
<b>Audits d'exercices terminés le 31 mars 2018</b>	
Société de Kings Landing	Oui
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	Oui
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	Oui
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick – Fiducies sous l'administration du curateur public	Oui
Société de développement régional	Non

Source : Préparée par le VGNB

**10.6** En général, les organismes de la Couronne ont indiqué qu'ils étaient d'accord avec nos recommandations et avaient l'intention de donner suite à nos préoccupations dans la prochaine année.

# Chapitre 11

## Évaluations foncières de Service Nouveau-Brunswick

### Contenu

Pourquoi faisons-nous rapport sur les évaluations foncières ?.....	149
Faiblesses constatées dans nos travaux d’audit de 2019.....	150
Améliorations à apporter aux processus de contrôle de la qualité.....	151
Améliorations à apporter aux processus d’évaluation de masse.....	152
Améliorations à apporter dans l’examen du travail des évaluateurs.....	153
Améliorations à apporter aux examens de l’accès au système.....	154

## Évaluations foncières de Service Nouveau-Brunswick

### Pourquoi faisons-nous rapport sur les évaluations foncières ?

*Les évaluations foncières génèrent plus de 1 milliard de dollars d'opérations*

**11.1** Les évaluations foncières constituent un élément fondamental dans le calcul des montants de recettes et de créances de la province. Chaque année, Service Nouveau-Brunswick (SNB) a le mandat d'évaluer environ 500 000 biens qui génèrent plus de 1 milliard de dollars d'opérations d'impôt foncier pour la province et les municipalités.

*Des questions importantes ont été relevées en 2017*

**11.2** En novembre 2017, nous avons remis à l'Assemblée législative un rapport spécial décrivant plusieurs faiblesses dans les processus d'évaluation foncière. Dans ce rapport, nous avons formulé plusieurs recommandations sur la façon que SNB pouvait améliorer ses processus d'évaluation foncière.

*Ce n'est pas un suivi du rapport spécial de 2017 – les constatations découlent de notre audit des états financiers de 2019 de la province*

**11.3** Le présent chapitre a pour objet d'informer l'Assemblée législative des résultats de nos travaux concernant les processus d'évaluation foncière de SNB, travaux que nous effectuons chaque année dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la province. Le présent chapitre n'est pas un suivi de notre rapport spécial de 2017. Il traite de constatations découlant de nos travaux d'audit des états financiers de 2019.

**11.4** Nous avons formulé trois nouvelles recommandations en 2019 concernant l'accès au système. Les cinq recommandations restantes sont semblables à celles que nous avons faites en 2017 et montrent toujours la nécessité de SNB d'améliorer l'intégrité des données, d'identifier les erreurs et de renforcer le contrôle de la qualité.

**Faiblesses constatées dans nos travaux d'audit de 2019**

*Le nombre de faiblesses qui existent toujours est surprenant*

**11.5** Nous avons été surpris de constater le nombre de faiblesses que nous pouvons toujours observées dans les processus d'évaluation foncière de SNB. Bon nombre de ces faiblesses sont liées à l'absence d'examen dans les différentes phases des processus d'évaluation foncière.

*Huit recommandations formulées cette année pour remédier aux faiblesses*

**11.6** Nous avons formulé huit recommandations à SNB cette année. Nos recommandations traitent des faiblesses que nous avons relevées dans quatre secteurs de risques clés. Nous avons trouvé des risques dans :

- les processus de contrôle de la qualité;
- les processus d'évaluation de masse;
- l'examen du travail des évaluateurs;
- les examens de l'accès au système d'évaluation foncière.

*Les données d'évaluation pourraient être compromises*

**11.7** À notre avis, ces faiblesses pourraient faire en sorte que SNB envoie des avis d'impôt foncier erronés aux contribuables et devraient préoccuper l'Assemblée législative et les contribuables du Nouveau-Brunswick. Nous avons été informés que SNB prend déjà des mesures pour corriger certaines de ces faiblesses.

*Les avis d'impôt foncier ont été encore envoyés par la poste en 2019 avec des erreurs*

**11.8** Un exemple où une faiblesse a occasionné une erreur cette année était en mars lorsque les avis d'impôt foncier annuels ont été envoyés par la poste. Certaines évaluations foncières dans le secteur Marysville de Fredericton comportaient des erreurs à cause des faiblesses dans la conception des processus de contrôle interne de SNB.

**11.9** Nous avons constaté que ces erreurs dans les évaluations foncières à Marysville étaient dues à une erreur administrative. Les erreurs ont entraîné une augmentation de 48,1 % de 94 évaluations foncières au lieu d'une hausse approuvée de 2,8 %. Nous avons remarqué que SNB a depuis corrigé ces erreurs.

**11.10** Les recommandations que nous formulons dans le présent chapitre abordent les faiblesses qui ont mené au fait que 94 avis d'impôt foncier comportant des erreurs avaient mis à la poste.

**Améliorations à apporter aux processus de contrôle de la qualité*****Il faut améliorer les processus de contrôle de la qualité***

**11.11** Nous avons constaté que SNB dispose de plusieurs processus de contrôle de la qualité pour examiner les évaluations foncières avant que les avis d'impôt foncier soient envoyés en mars de chaque année. Même si ces processus sont en place, nous avons relevé des faiblesses et des domaines où SNB doit encore améliorer ses processus.

**11.12** Voici des exemples de faiblesses que nous avons décelées dans les processus de contrôle de la qualité de SNB :

- la valeur de l'évaluation foncière que SNB avait examinée n'était pas la même que celle utilisée dans l'avis d'impôt foncier (l'incidence des facteurs d'adaptation au marché et les montants des nouvelles constructions n'avaient pas été inclus dans l'examen); et
- des modifications pouvaient toujours être apportées à une évaluation foncière après avoir été examinée;

Nous avons aussi remarqué que le processus dont se sert SNB pour faire le suivi de ses travaux de contrôle de la qualité est largement manuel, propice aux erreurs et n'est pas examiné.

**11.13** Nous avons formulé des recommandations à SNB pour améliorer ses processus de contrôle de la qualité pour les évaluations foncières.

***Recommandations***

**11.14** Nous recommandons que SNB améliore les processus de contrôle de la qualité servant à vérifier l'exactitude des évaluations foncières avant le cycle de facturation de la prochaine année.

**11.15** Nous recommandons que SNB :

- **inclue les évaluations foncières utilisées pour la facturation dans ses processus de contrôle de la qualité;**
- **inclue l'incidence d'éléments comme les facteurs d'adaptation au marché et les nouvelles constructions dans ses processus de contrôle de la qualité.**

## Améliorations à apporter aux processus d'évaluation de masse

*SNB a recours à des processus d'évaluation de masse*

**11.16** Il n'est pas possible que SNB inspecte physiquement chaque bien dans la province chaque année. Pour les biens qui ne font pas l'objet d'une inspection physique, SNB a recours à des techniques d'évaluation de masse (aussi connues comme facteurs d'adaptation au marché) pour estimer la valeur des biens. SNB estime un nombre important d'évaluations foncières chaque année en utilisant cette méthode.

**11.17** Lors de l'exécution des évaluations de masse, SNB estime les évaluations foncières en fonction des données sur les ventes récentes de biens semblables dans des quartiers définis de la province.

*Les évaluations de masse rajustent les évaluations foncières de l'année précédente*

**11.18** On attribue un facteur d'adaptation au marché à chaque quartier défini. Ce facteur est appliqué à l'évaluation foncière de l'année précédente et peut donc donner lieu à une augmentation, à une diminution ou à aucun changement aux évaluations foncières. Le montant rajusté est utilisé pour les avis d'impôt foncier envoyés en mars de chaque année.

*Faiblesses dans les évaluations de masse*

**11.19** Nous avons relevé des faiblesses dans les processus d'évaluation de masse de SNB liées aux facteurs d'adaptation au marché, y compris :

- le processus d'examen comporte des faiblesses, comme l'absence de contrôle de la qualité; et
- trop de membres du personnel avaient un accès pour modifier les facteurs d'adaptation au marché;
- des modifications pourraient être apportées aux facteurs d'adaptation au marché sans l'approbation appropriée.

**11.20** Nous avons formulé des recommandations à SNB pour améliorer ses processus d'évaluation de masse.

*Recommandations*

**11.21** Nous recommandons que SNB améliore ses processus de facteurs d'adaptation au marché en examinant l'exactitude des facteurs d'adaptation au marché qui sont téléchargés dans le système, ainsi que toute modification ultérieure apportée aux facteurs approuvés.

**11.22** Nous recommandons que SNB documente les examens des facteurs d'adaptation au marché et en conserve les éléments probants aux fins d'audit. Cela inclut l'examen et l'approbation des facteurs d'adaptation au marché avant le téléchargement.

### Améliorations à apporter dans l'examen du travail des évaluateurs

*Le travail des évaluateurs n'est pas toujours examiné*

**11.23** Nous avons constaté qu'une large part du travail qu'effectuent les évaluateurs fonciers n'est pas examinée. Le travail des évaluateurs fonciers consiste à mesurer et à enregistrer les caractéristiques physiques des biens et, ensuite, à saisir ces données dans le système qui calcule alors les évaluations foncières.

*L'estimation des évaluations foncières est complexe*

**11.24** L'estimation des valeurs des évaluations foncières est un processus complexe qui exige une formation spécialisée, des calculs complexes et une utilisation importante du jugement. À notre avis, parce que les évaluateurs travaillent surtout de manière indépendante, le risque d'erreurs non détectées dans les évaluations foncières est élevé si le travail n'est pas examiné.

*Nous avons constaté des domaines où un examen du travail des évaluateurs améliorerait la qualité des données d'évaluation*

**11.25** Au cours de nos travaux, nous avons examiné le support pour les données d'évaluations de 62 biens avec l'aide d'évaluateurs fonciers de SNB. Nous avons observé plusieurs faiblesses qui démontrent la nécessité d'examiner davantage le travail qu'effectuent les évaluateurs fonciers de SNB. Cela inclut les cas où :

- les biens n'ont pas été mesurés correctement, ce qui a entraîné des erreurs dans les évaluations foncières; et
- les données utilisées pour produire les évaluations foncières ne concordaient pas avec le support qui nous avait été fourni.

**11.26** Nous avons aussi remarqué que des biens peuvent ne pas être inspectés physiquement pour des périodes allant jusqu'à dix ans et possiblement plus longtemps. Ces biens peuvent être sensiblement sous-évalués si des améliorations ou des modifications n'ont pas été constatées par SNB.

**11.27** À notre avis, même s'il n'est peut-être pas pratique pour SNB d'examiner tout le travail qu'effectuent ses évaluateurs, les éléments précités démontrent la nécessité

d'examiner davantage leur travail en vue d'améliorer la qualité des données d'évaluation. Une option serait que SNB forme une équipe et consacre des ressources pour examiner le travail des évaluateurs selon une approche fondée sur les risques.

**11.28** Nous avons formulé une recommandation à SNB pour améliorer l'examen du travail des évaluateurs.

*Recommandation*

**11.29** Nous recommandons que SNB renforce ses processus pour vérifier la qualité des évaluations foncières en ayant recours à une approche fondée sur les risques pour examiner le travail des évaluateurs.

### Améliorations à apporter aux examens de l'accès au système

*Les examens de l'accès au système ont besoin d'être améliorés*

**11.30** Nous avons constaté que SNB a mis en place des processus pour examiner périodiquement la pertinence de l'accès utilisateur au système d'évaluation foncière. Même si ces examens sont en place, nous avons relevé des faiblesses et des domaines que SNB pourrait améliorer.

*Les utilisateurs avaient un accès dont ils n'avaient pas besoin*

**11.31** Nous avons noté des cas où, même après examen, les utilisateurs avaient un accès pour exercer des fonctions qui n'étaient pas requises pour s'acquitter de leurs responsabilités. Cela était dû au fait que les examens de l'accès au système n'évaluaient pas de manière rigoureuse les besoins d'accès des utilisateurs.

*Le processus d'examen est propice aux erreurs*

**11.32** Nous avons aussi constaté que l'accès utilisateur fait l'objet d'un suivi manuel et que le processus d'examen est largement manuel, qui est propice aux erreurs.

**11.33** À notre avis, un accès inapproprié au système peut avoir une incidence sur l'intégrité des données d'évaluation foncière, car il augmente le risque d'erreurs ou de modifications non autorisées.

**11.34** Nous avons formulé des recommandations à SNB pour améliorer ses examens de l'accès au système.

*Recommandations*

**11.35** Nous recommandons que SNB inclue la pertinence des rôles des utilisateurs dans le cadre de ses examens de l'accès utilisateur au système d'évaluation foncière.

**11.36 Nous recommandons que SNB :**

- **documente des lignes directrices pour l’attribution de rôles appropriés aux utilisateurs du système d’évaluation foncière;**
- **utilise ces lignes directrices documentées dans le cadre des examens réguliers de l’accès utilisateur.**

**11.37 Nous recommandons que SNB :**

- **produise des listes d’accès utilisateur directement du système d’évaluation foncière;**
- **utilise ces listes d’accès utilisateur dans le cadre des examens réguliers de l’accès utilisateur.**

# Chapitre 12

## Les engagements financiers futurs de la province

### **Contenu**

Combien le gouvernement s'est-il engagé à dépenser à l'avenir ?.....	159
Entretien et réparation des routes en détail.....	160
La Loi sur l'administration financière est désuète.....	162

## Les engagements financiers futurs de la province

### Combien le gouvernement s'est-il engagé à dépenser à l'avenir ?

**5,5 milliards de dollars de dépenses futures engagées**

**12.1** Les états financiers consolidés de la province indiquent qu'elle s'est engagée à dépenser 5,5 milliards de dollars à l'avenir. Cela découle des engagements pris par les gouvernements antérieurs et le gouvernement actuel dans le cadre d'ententes ou de contrats signés.

**12.2** Cela signifie que la province dépensera ces montants au cours des exercices à venir. Cette somme de 5,5 milliards de dollars n'a eu aucune incidence sur l'excédent annuel de 2019.

**12.3** Les engagements futurs du gouvernement sont mentionnés dans les *notes* afférentes aux états financiers et ne sont *pas* comptabilisés comme charges dans les états financiers.

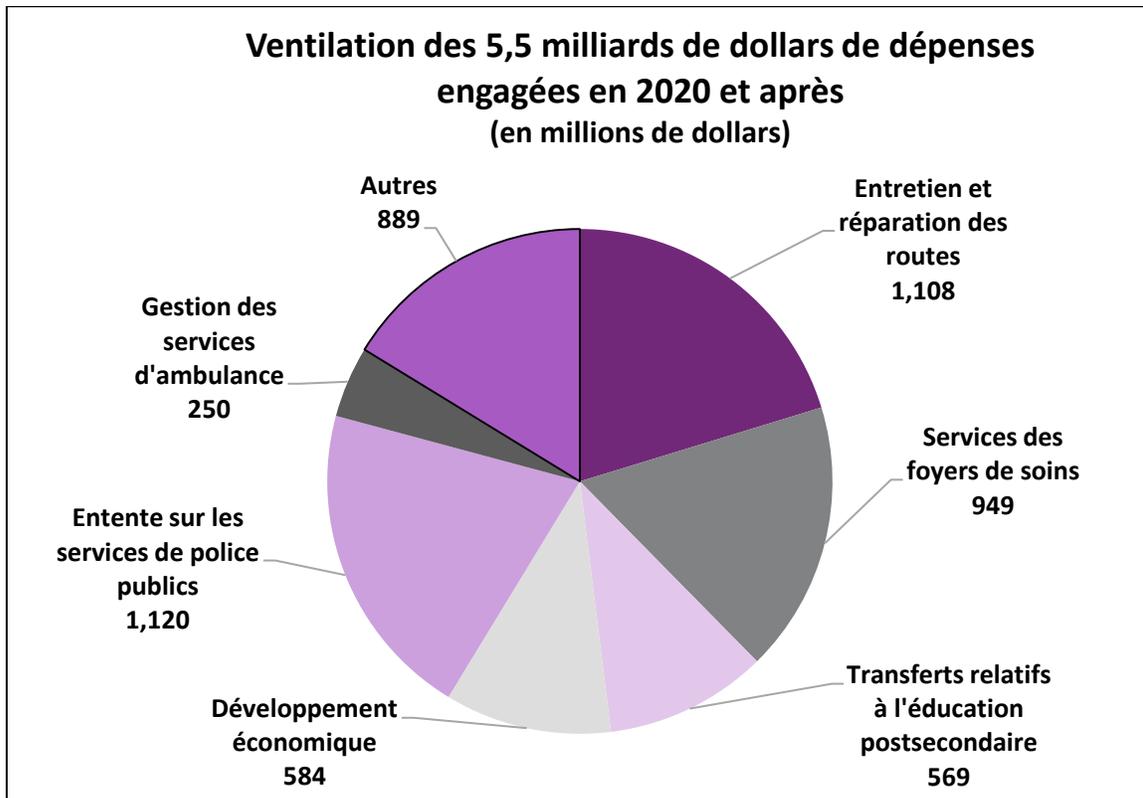
**Les utilisateurs devraient consulter la note afférente aux états financiers intitulée « Engagements »**

**12.4** Les utilisateurs devraient consulter la note afférente aux états financiers intitulée « Engagements » qui présente les obligations contractuelles en matière de dépenses futures. Cette note est souvent ignorée, mais elle constitue une partie très importante de l'image de la situation financière de la province.

**Exemples de dépenses engagées**

**12.5** La pièce 12.1 donne quelques exemples de dépenses futures engagées.

Pièce 12.1 – Ventilation des 5,5 milliards de dollars de dépenses engagées en 2020 et après  
et après



Source : Préparée par le VGNB à partir de la note 14 (b) dans le volume 1 des états financiers consolidés de l'exercice 2019 de la province du Nouveau-Brunswick.

### Entretien et réparation des routes en détail

**1,1 milliard de dollars en engagements pour l'entretien futur des routes**

**12.6** La province s'est engagée à hauteur de 1,1 milliard de dollars pour l'entretien futur du réseau routier concernant trois routes construites selon le modèle de partenariat public-privé, connu aussi comme un « P3 ». Cela concerne l'entretien et la réparation (parfois appelée « réhabilitation ») des trois routes suivantes :

- autoroute Fredericton-Moncton;
- route transcanadienne entre la frontière du Québec et Longs Creek;
- porte d'entrée de la Route 1.

**12.7** La pièce 12.2 montre le total des engagements futurs pour chaque route ainsi que le montant des paiements effectués au cours de l'exercice 2019.

*Pièce 12.2 – Ventilation de l'entretien et de la réparation des routes en P3 au 31 mars 2019*

**Ventilation de l'entretien et de la réparation des routes en P3  
(en millions de dollars)**

Route	Fournisseur de service	Engagements futurs		Ventilation des paiements de l'exercice 2019		
		Durée de l'entente	Solde total restant	Entretien	Réparation	Total
Autoroute Fredericton-Moncton	Corporation des Opérations MRDC	1998-2028	96	5	6	11
Route transcanadienne entre la frontière du Québec et Longs Creek	Brun-Way Opérations Routières inc.	2005-2033	401	7	17	24
Porte d'entrée de la Route 1	Transfield Dexter Gateway Services Limited	2010-2040	611	8	15	23
<b>Total</b>			<b>1 108</b>	<b>20</b>	<b>38</b>	<b>58</b>

*Source : Préparée par le VGNB*

***Coûts futurs incertains pour l'autoroute Fredericton-Moncton***

**12.8** Une entente d'une durée de 30 ans a été établie en 1998 pour l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'autoroute Fredericton-Moncton. Un prix fixe pour les versements a été établi pour les 20 premières années. Cet élément de paiement fixe de l'entente a expiré en janvier 2018 et la province négocie actuellement les 10 dernières années.

**12.9** L'incidence de cette situation sur les états financiers est indéterminable, car le résultat de ces négociations en cours est inconnu.

**12.10** Le montant qui figure actuellement comme engagement futur pour la durée restante du contrat à la pièce 12.2 est le

montant payé dans la dernière année des 20 premières années du contrat d'une durée de 30 ans. Ce montant continuera d'être versé à Corporation des Opérations MRDC jusqu'à ce qu'une entente intervienne pour les 10 années restantes et que le montant révisé est connu.

### **La Loi sur l'administration financière est désuète**

**Recommandations antérieures pour actualiser la Loi sur l'administration financière**

**12.11** Au cours des deux dernières années, nous avons formulé plusieurs recommandations au Conseil exécutif, au ministère de Finances et Conseil du Trésor et au Bureau du contrôleur sur la nécessité d'actualiser la *Loi sur l'administration financière* (LAF).

**La LAF est désuète**

**12.12** La LAF est désuète et ne s'harmonise pas avec les normes comptables actuelles ou les pratiques exemplaires en matière de gouvernance, comme l'approbation d'un crédit par l'Assemblée législative avant que le contrat soit signé. Cela inclut les crédits pour des contrats pluriannuels, comme ceux inclus dans le montant des engagements de 5,5 milliards de dollars.

**Recommandations antérieures**

**12.13** Voici un résumé des recommandations antérieures :

**Juin 2018 – chapitre 4 :**

4.33 Nous recommandons que le Conseil du Trésor dresse et soumette les budgets supplémentaires et les mandats spéciaux avant que les ministères dépassent leurs budgets approuvés.

4.34 Nous recommandons que le Conseil du Trésor apporte des modifications législatives à la *Loi sur l'administration financière* aux fins d'harmonisation avec les pratiques comptables actuelles.

**Juin 2019 – chapitre 5 :**

5.54 Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif/Secrétariat du Conseil du Trésor s'assurent du besoin d'un crédit avant de dépenser les fonds provinciaux en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

5.85 Nous recommandons que le Secrétariat du Conseil du Trésor/contrôleur provincial examinent et actualisent la *Loi sur l'administration financière* pour :

- la moderniser à l'égard des paiements, des régularisations et de la conformité aux normes comptables pour le secteur public;
- accroître la clarté pour les agents financiers clés qui traitent les paiements à l'échelle du gouvernement pour savoir s'il existe une autorisation budgétaire appropriée; et
- prévoir les crédits budgétaires pour les ententes pluriannuelles au moment où les fonds sont juridiquement engagés.

*Aucun calendrier détaillé de mise en œuvre*

**12.14** En général, le Conseil exécutif, le ministère des Finances et du Conseil du Trésor et le Bureau du contrôleur ont accepté les recommandations.

*Le Bureau du contrôleur devrait prendre l'initiative*

**12.15** À notre avis, le Bureau du contrôleur devrait prendre l'initiative de présenter ou de promouvoir ces modifications législatives au Conseil exécutif et au Conseil du Trésor et d'établir un calendrier détaillé de mise en œuvre.

*Recommandation*

**12.16** Nous recommandons que le Bureau du contrôleur prenne l'initiative de promouvoir la modification de la *Loi sur l'administration financière*. Nous recommandons notamment que le Bureau du contrôleur mette l'accent sur les modifications proposées dans les rapports antérieurs de la vérificatrice générale et établisse un calendrier de mise en œuvre.

# Chapitre 13

## Possibilités d'améliorer la transparence

### **Contenu**

Transparence des postes intitulés « autres » ou « général ».....	167
--	-----

## Possibilités d'améliorer la transparence

### Transparence des montants intitulés « autres » ou « général »

*Les montants de recettes et de charges intitulés « autres » ou « général » ne sont pas transparents*

**13.1** Au cours de notre audit des états financiers consolidés de la province, nous avons relevé des possibilités d'améliorer la transparence dans les états financiers en ventilant les montants importants présentés comme « autres » ou « général ».

**13.2** Voici quelques exemples de tableaux dans les états financiers consolidés où un montant est présenté comme « général » ou « autres » :

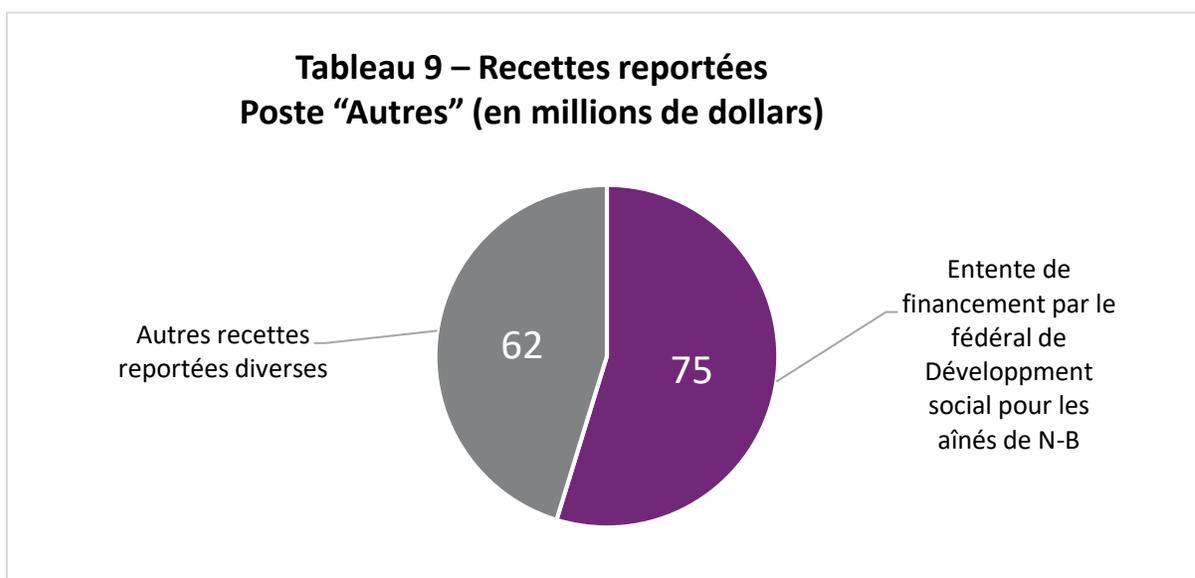
- passif au titre des recettes reportées – 137 millions de dollars dans « Autres » (tableau 9);
- autres recettes provinciales – 189 millions de dollars dans « Autres recettes » (tableau 18);
- charges du gouvernement central – 184 millions de dollars dans « Gouvernement général » (tableau 29).

Nous fournissons des détails supplémentaires sur ces postes dans la pièce 13.1, la pièce 13.2, et la pièce 13.3.

*Les recettes reportées présentent 137 millions de dollars dans « Autres »*

**13.3** Le tableau du passif au titre des recettes reportées contient un poste intitulé « Autres » de 137 millions de dollars. Nous avons constaté qu'il inclut un montant de 75 millions de dollars relatif à un contrat du ministère du Développement social dans le cadre d'une entente de financement par le gouvernement fédéral pour les personnes âgées de Nouveau-Brunswick. Il est présenté dans la pièce 13.1 ci-dessous. Ce montant pourrait être présenté comme un poste distinct dans le tableau pour fournir une meilleure transparence au lecteur.

## Pièce 13.1 – Tableau 9 – Recettes reportées – Poste « Autres »



Source : Préparée par le VGNB

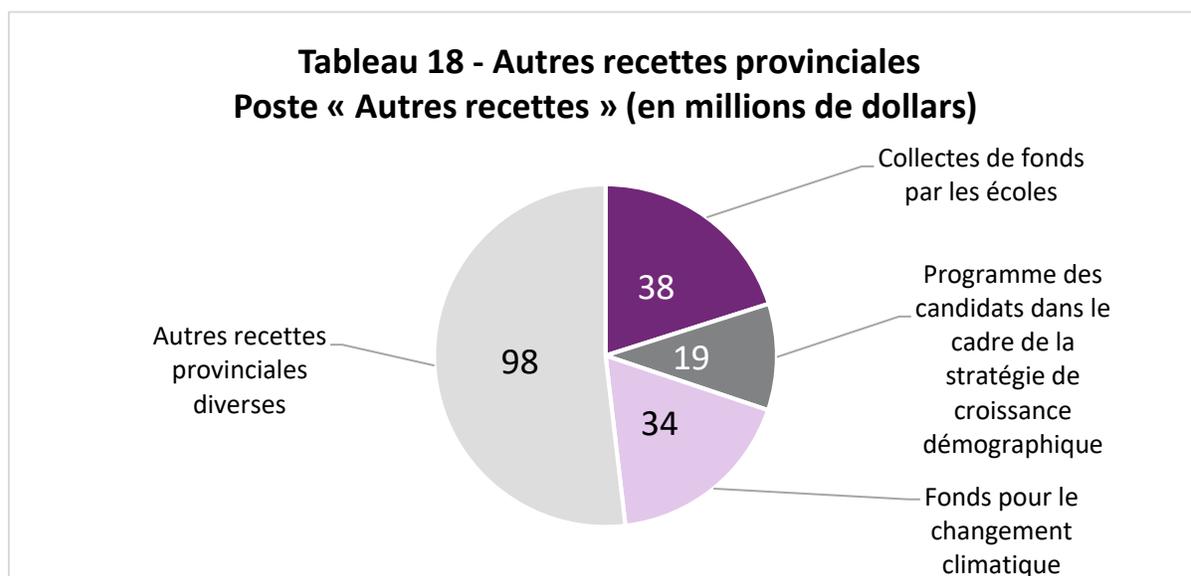
***Les Autres recettes provinciales présentent 189 millions de dollars dans « Autres recettes »***

**13.4** Le Tableau des autres recettes provinciales contient un poste intitulé « Autres recettes » de 189 millions de dollars. La pièce 13.2 présente une ventilation du montant.

**13.5** Nous avons remarqué que ce montant incluait 91 millions de dollars, ou presque la moitié, liés à trois catégories de recettes qui pourraient être présentées comme postes distincts dans le tableau. Cela donnerait une meilleure transparence aux lecteurs. Les trois catégories sont :

- les collectes de fonds par les écoles (les fonds levés pour supporter les activités pour les étudiants);
- le programme des candidats dans le cadre de la stratégie de croissance démographique (programme d'immigration provincial qui offre les immigrants une voie rapide vers la résidence permanente);
- le fonds pour le changement climatique (transferts de la taxe sur l'essence et la taxe sur le carburant pour fonder les initiatives liées au changement climatique).

Pièce 13.2 – Tableau 18 – Autres recettes provinciales – Poste « Autres recettes »



Source : Préparée par le VGNB

***Le Gouvernement central présente 184 millions de dollars dans « Gouvernement général »***

**13.6** Le tableau portant sur le Gouvernement central comporte un poste intitulé « Gouvernement général » de 184 millions de dollars. La pièce 13.3 présente une ventilation du montant.

***Presque tout le montant du gouvernement général peut être ventilé***

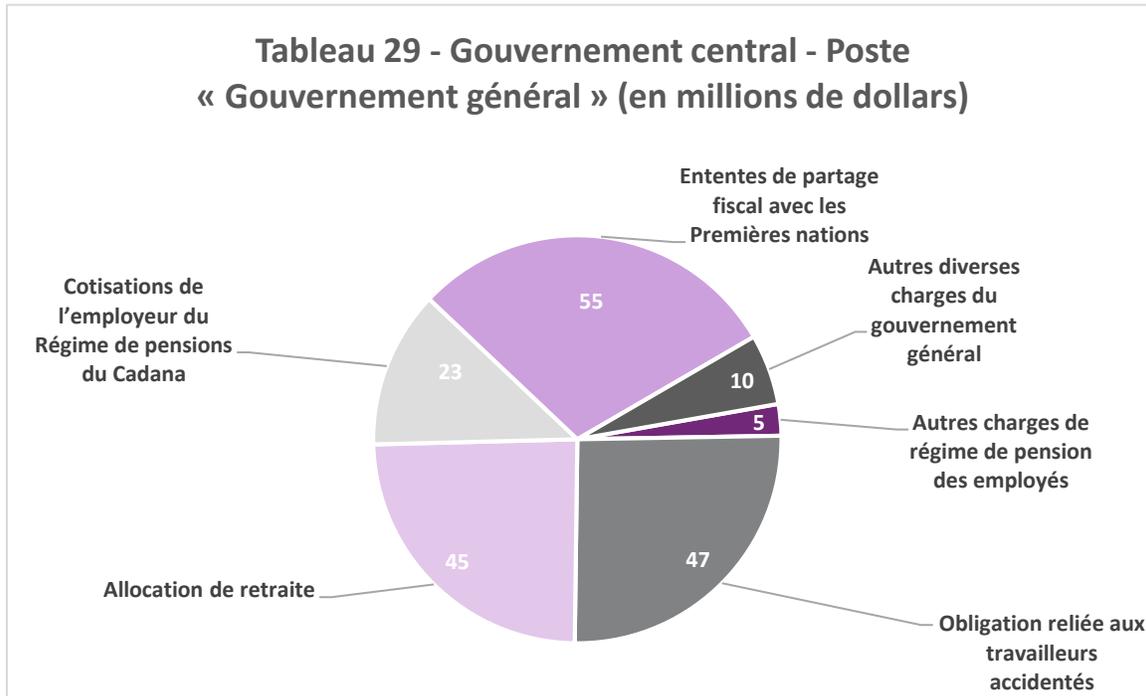
**13.7** Nous avons trouvé que, des 184 millions de dollars, seulement 10 millions de dollars avaient trait à des montants généraux et divers. Presque tout le montant du poste pourrait être ventilé en postes distincts dans le tableau.

***Traitement inéquitable dans le tableau***

**13.8** Nous avons relevé un traitement inéquitable au sein du tableau entre les postes. Par exemple, de plus petits postes, comme le « Secrétariat du conseil de l'emploi » de 800 000 \$, sont présentés séparément, mais les accords de partage des recettes fiscales avec les Premières Nations s'élevant à 55 millions de dollars ont été inclus dans le poste « Gouvernement général ».

**13.9** Une ventilation de l'information contenue dans le poste intitulé « Gouvernement général » fournirait une meilleure transparence aux lecteurs des états financiers.

## Pièce 13.3 – Tableau 29 – Gouvernement central – Poste « Gouvernement général »



Source : Préparée par le VGNB

**13.10** Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés de la province (sujet 5 du présent volume), nous avons formulé une recommandation au Bureau du contrôleur pour améliorer la transparence dans les états financiers.

**Recommandation**

**13.11** Nous recommandons que le Bureau du contrôleur ventile les postes d'états financiers qui sont présentés comme « général » ou « autres » afin de fournir une information financière plus transparente utile au lecteur.

## Annexe I – Annexes au volume

La présente annexe contient les données étayant les pièces présentées dans le volume.

### Chapitre 2 – Excédent annuel

*Pièce A.1 – Excédents (déficits) annuels*

#### Excédents (déficits) annuels (en millions de dollars)

Exercice										
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Telles que retraitées	(695,2)	(617,0)	(244,3)	(532,7)	(600,3)	(361,4)	(260,5)	(117,0)	67,0	72,6
Telles que constatées initialement	(737,9)	(633,0)	(260,6)	(507,7)	(498,7)	(388,6)	(260,5)	(118,9)	67,0	72,6

*Source : Information préparée par le VGNB d'après les Comptes publics des exercices pertinents avec les retraitements qui y sont indiqués.*

*Remarque : Les montants des exercices antérieurs ont été retraités pour respecter les exigences en adoptant les nouvelles normes comptables ou améliorer la présentation des états financiers. L'incidence de la consolidation des résultats financiers de 2016 des foyers de soins dans les états financiers de la province n'a pas été incluse dans les montants retraités des pièces pour les exercices antérieurs à 2015, car l'information n'est pas disponible. Des écarts importants dans les données présentées dans le présent chapitre peuvent avoir été engendrés pour 2014 et les exercices antérieurs en raison de cette modification comptable.*

*Pièce A.2 – Total des recettes et des charges telles que retraitées*

#### Total des recettes et des charges telles que retraitées (en milliards de dollars)

Exercice										
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tels que retraités	7,1	7,6	7,8	7,8	7,8	8,4	8,4	8,9	9,3	9,7
Tel que constatés initialement	7,8	8,2	8,1	8,3	8,4	8,8	8,7	9,0	9,3	9,6

*Source : Information préparée par le VGNB d'après les Comptes publics des exercices pertinents avec les retraitements qui y sont indiqués.*

### Chapitre 3 - Dette

#### Pièce A.3 – Dette nette – données

#### Dette nette – données (en milliards de dollars)

	Exercice									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Telle que retraitée	8,5	9,6	10,1	11,0	11,7	13,1	13,7	13,8	13,9	s. o.
Tel que constatée initialement	8,4	9,5	10,0	11,1	11,6	12,4	13,7	13,8	13,9	14,0
Taux de croissance de la dette nette par rapport à l'exercice précédent	13,3 %	12,9 %	5,2 %	8,9 %	6,4 %	12,0 %	4,6 %	0,7 %	0,7 %	0,7 %

Source : Préparée par le VGNB à partir des Comptes publics de l'année correspondante, avec des retraitements lorsque indiqués dans les comptes publics

#### Pièce A.4 – Comparaison de la dette nette par habitant avec les données d'autres provinces

#### Comparaison de la dette nette par habitant avec les données d'autres provinces (en milliers de dollars)

Province	Exercice			
	2010	2014	2019	% d'augmentation de 2010 à 2019
Nouveau- Brunswick	11,4	15,4	18,1	59 %
Nouvelle-Écosse	13,8	15,7	15,6	13 %
Saskatchewan	3,4	4,2	10,1	197 %

Source : Les montants sont tirés de l'analyse des états financiers des provinces

#### Pièce A.5 – Comparaison de la dette nette avec d'autres provinces

#### Comparaison de la dette nette avec d'autres provinces (en milliards de dollars)

Province	Exercice			
	2010	2014	2019	% d'augmentation de 2010 à 2019
Nouveau- Brunswick	8,5	11,7	14,0	65 %
Nouvelle-Écosse	13,0	14,8	15,0	15 %
Saskatchewan	3,6	4,6	11,8	228 %

Source : Les montants sont tirés de l'analyse des états financiers des provinces

Pièce A.6 – Données sur la population des provinces au 1<sup>er</sup> juillet

**Données sur la population des provinces au 1<sup>er</sup> juillet  
(en milliers)**

Province	Exercice				
	2015	2016	2017	2018	2019
Nouveau- Brunswick	759,0	758,8	763,4	766,9	770,6
Nouvelle-Écosse	938,5	936,5	942,8	950,7	959,9
Saskatchewan	1 113,0	1 121,0	1 136,0	1 150,8	1 162,1

Source : Statistique Canada Tableau 17-10-0005-01 – Estimations de la population au 1<sup>er</sup> juillet, par âge et sexe

## Pièce A.7 – Comparaison de la dette nette en pourcentage du PIB avec les données d'autres provinces

**Comparaison de la dette nette en pourcentage du PIB  
avec les données d'autres provinces (pourcentage)**

Province	Exercice			
	2010	2014	2019	% d'augmentation (de diminution) de 2010 à 2019
Nouveau- Brunswick	29,6	36,6	37,4	26,4 %
Nouvelle-Écosse	37,0	38,2	34,1	(7,8 %)
Saskatchewan	5,9	5,6	14,4	144,1 %

Source : Les montants sont tirés de l'analyse des états financiers des provinces

Remarque : Les provinces utilisées dans notre comparaison comprennent la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan. Ces provinces présentées à des fins comparatives ont été sélectionnées selon notre jugement en prenant en considération certaines similarités sur les plans démographique ou économique. L'application des principes comptables pourrait différer entre provinces lors de comparaisons des données financières, selon les circonstances particulières des provinces. Les données sur la population des provinces comparées sont indiquées à la pièce A.6.

Les trois pièces précédentes contiennent :

- des informations tirées des états financiers résumés vérifiés des provinces comparées;
- des données sur la population provenant du site Web de Statistique Canada; Des chiffres sur le PIB sont tirés de l'analyse des états financiers résumés audités de chacune des provinces.

## Pièce A.8 – Dette consolidée - données

**Dette consolidée – données (en milliards de dollars)**

	Exercice				
	2010	2014	2018	2019	% d'augmentation 2010-2019
Dette consolidée	14,7	18,5	21,6	22,6	54 %
Énergie NB (Corporation financière d'électricité du Nouveau-Brunswick)	(4,2)	(4,6)	(4,4)	(4,6)	10 %
<b>Dette consolidée aux fins provinciales</b>	<b>10,5</b>	<b>13,9</b>	<b>17,2</b>	<b>18,0</b>	<b>71 %</b>
Augmentation d'un exercice à l'autre	s. o.	3,4	3,3	0,8	s. o.

Source : Information préparée par le VGNB d'après les Comptes publics des exercices pertinents avec les retraitements qui y sont indiqués.

### Chapitre 9 – Dette des gouvernements locaux

## Pièce A.9 – Historique de dix années de la dette des gouvernements locaux

#### Historique de dix années de la dette des gouvernements locaux (en millions de dollars)

	Année civile									
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de capital de la dette	686	729	809	845	871	888	875	870	891	950

Source : Information préparée par le VGNB.

## Pièce A.10 – Capital de l'encours de la dette par type de gouvernement local

**Capital de l'encours de la dette par type de gouvernement local  
(en milliers de dollars)**

Gouvernement local	Année civile	Gouvernement local	Année civile
	2018		2018
<b>Cités :</b>		<b>Villages :</b>	
Bathurst	27 932	Alma	1 167
Campbellton	9 543	Atholville	2 263
Dieppe	76 888	Balmoral	2 817
Edmundston	67 419	Bas-Caraquet	268
Fredericton	33 994	Bath	639
Miramichi	23 666	Belledune	789
Moncton	187 753	Bertrand	939
Saint John	230 079	Blacks Harbour	515
<b>Total des cités</b>	<b>657 274</b>	Blackville	2 086
<b>Villes :</b>		Cambridge-Narrows	-
Beresford	5 334	Canterbury	27
Bouc-touche	4 998	Cap-Pelé	4 682
Caraquet	8 253	Centreville	372
Dalhousie	2 328	Charlo	1 265
Florenceville-Bristol	529	Chipman	638
Grand Bay-Westfield	2 347	Doaktown	1 777
Grand-Sault/Grand Falls	11 262	Dorchester	453
Hampton	4 224	Drummond	743
Hartland	835	Eel River Crossing	152
Lamèque	5 579	Fredericton Junction	2 114
Nackawic	621	Gagetown	383
Oromocto	1 701	Grand Manan	975
Quispamsis	24 523	Grande-Anse	88
Richibucto	1 034	Harvey	129
Riverview	23 666	Hillsborough	1 752
Rothsay	13 789	Lac Baker	377
Sackville	13 195	Le Goulet	138
Saint Andrews	4 324	Maisonnette	94
Saint-Léonard	3 528	McAdam	266
Saint-Quentin	1 466	Meductic	84
Shediac	15 178	Memramcook	8 329
Shippagan	4 418	Millville	345

Gouvernement local	Année civile	Gouvernement local	Année civile
	2018		2018
St. George	2 062	Minto	1 613
St. Stephen	6 750	New Maryland	6 083
Sussex	1 620	Nigadoo	118
Woodstock	2 953	Norton	346
<b>Total des villes</b>	<b>166 517</b>	Néguac	3 115
<b><u>Municipalités régionales :</u></b>		Paquetville	699
Tracadie	10 937	Petit-Rocher	1 127
<b>Total de la municipalité régionales</b>	<b>10 937</b>	Petitcodiac	1 452
<b><u>Communautés rurales :</u></b>		Plaster Rock	1 701
Beaubassin-est	640	Pointe-Verte	261
Hanwell	1 100	Port Elgin	1 160
Haut-Madawaska	5 723	Rexton	2 026
Kedgwick	1 707	Riverside-Albert	1 118
Saint-André	2 191	Rivière-Verte	941
Upper Miramichi	506	Rogersville	1 646
<b>Total des communautés rurales</b>	<b>11 867</b>	Saint-Antoine	5 240
<b><u>Entreprises municipales :</u></b>		Saint-Isidore	838
Apohaqui Sewerage Commission	-	Saint-Louis de Kent	1 018
Comité Mixte de Service de Police B.N.P.P.	-	Saint-Léolin	53
Commission des égouts d'Allardville	-	Sainte-Anne-de-Madawaska	371
Fredericton Area Pollution Control Commission	-	Sainte-Marie-Saint-Raphaël	372
Greater Shediac Sewerage Commission	4 913	Salisbury	988
Kennebecasis Regional Joint Board of Police Commissioners	949	St. Martins	210
La Commission des Égouts Michaud Inc.	-	Stanley	242
La Commission des Égouts Val D'Amours	-	Sussex Corner	487
<b>Total des entreprises municipales</b>	<b>5 862</b>	Tide Head	523
		<b>Total des villages</b>	<b>70 414</b>

Gouvernement local	Année civile
	2018
<b><u>Commissions de services régionaux :</u></b>	
Commission de services régionaux Chaleur #3	9 011
Commission de services régionaux Nord-Ouest #1	608
Commission de services régionaux Péninsule acadienne #4	1 658
Fundy Regional Service Commission #9	108
Greater Miramichi Regional Service Commission #5	369
RSC #11	4 160
Restigouche Regional Service Commission #2	69
Southeast Regional Service Commission #7	10 681
Western Valley Regional Service Commission #12	450
<b>Total des commissions de services régionaux</b>	<b>27 114</b>

Source : Information préparée par le VGNB

Pièce A.11 – Dette par habitant par cité

#### Dette par habitant par cité

Gouvernement local	Année civile		
	Capital à rembourser 2018 (en milliers de dollars)	Population selon le recensement de 2016	Dette par habitant (\$)
Campbellton	9 543	6 883	1 386
Bathurst	27 932	11 897	2 348
Dieppe	76 888	25 384	3 029
Edmundston	67 419	16 580	4 066
Fredericton	33 994	58 220	584
Miramichi	23 666	17 537	1 349
Moncton	187 753	71 889	2 612
Saint John	230 079	67 575	3 405

Source : Information préparée par le VGNB, à l'aide de renseignements sur la population du recensement de 2016 de Statistique Canada

*Pièce A.12 – Frais d'intérêts annuels de la dette contractée par les gouvernements locaux*

**Frais d'intérêts annuels de la dette contractée par les gouvernements locaux (en millions de dollars)**

Année civile	Montant
2018	31,1
2017	29,6
2016	31,3
2015	32,9
2014	34,3
2013	34,5
2012	34,3
2011	34,1
2010	32,2
2009	30,7

*Source : Information préparée par le VGNB.*

*Pièce A.13 – Remboursements de capital annuels pour des emprunts contractés par les gouvernements locaux (en millions de dollars)*

**Remboursements de capital annuels pour des emprunts contractés par les gouvernements locaux (en millions de dollars)**

Année civile	Montant
2018	109,0
2017	114,6
2016	136,0
2015	120,4
2014	121,4
2013	100,3
2012	97,7
2011	91,0
2010	82,7
2009	78,9

*Source : Information préparée par le VGNB.*

## **Annexe II – Annexes au volume Information supplémentaire sur les régimes de retraite et les indemnités de retraite**

### ***Information sur les régimes de retraite et les indemnités de retraite***

**1.1** Dans la présente annexe, nous présentons de l'information sur les régimes de retraite et les indemnités de retraite d'importance de la province. Cette information vise à compléter l'information disponible dans le volume I des Comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, publiés par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor.

## Pièce A2.1 – Définitions et abréviations des régimes de retraite

**Définitions et abréviations des régimes de retraite**

Abréviation du nom du régime de retraite	Nom du régime de retraite	Date de mesure des obligations au titre des prestations constituées et des actifs mentionnés dans l'annexe
<b>RRSPNB</b>	Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick	31 mars
<b>RPENB</b>	Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick	31 mars
<b>RRP-CES</b>	Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick	31 décembre
<b>RRP-SCFP</b>	Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du Syndicat canadien de la fonction publique	31 décembre
<b>FS – SI et P</b>	<i>Pension Plan for Nursing and Paramedical Employees of New Brunswick Nursing Homes</i>	31 mars
<b>FS – G et S</b>	<i>Pension Plan for General and Service Employees of New Brunswick Nursing Homes</i>	31 mars
<b>FS – direction</b>	<i>Pension Plan for Management Employees of New Brunswick Nursing Homes</i>	31 mars
<b>Juges*</b>	<i>Loi sur la Cour provinciale et Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i>	31 mars
<b>Députés*</b>	<i>Loi sur la pension de retraite des députés et Loi sur la pension des députés</i>	31 mars
<b>Écoles – cadres*</b>	Régime de pension du personnel-cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	31 décembre
<b>Écoles – MEMS*</b>	Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	31 décembre
<b>SCFP 2745*</b>	Régime de pension des employés à plein temps de la section locale 2745 du SCFP des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	31 décembre
<b>RRC*</b>	Régime de retraite complémentaire	31 mars

Source : Préparée par le VGNB

\* Vestcor administre l'actif ou les prestations au nom de la province

## Pièce A2.2 – Composantes des soldes des prestations à des fins comptables pour les régimes de retraite importants

**Composantes des soldes des prestations à des fins comptables  
pour les régimes de retraite importants (en millions de dollars)**

Exercice 2019														
	RRSPNB	RPENB	RRP CES	RRP SCFP	FS SI et P	FS G et S	FS direction	Juges	Députés	Écoles cadres	Écoles MEMS	SCFP 2745	RRC	Total
Quote-part de la province (selon les comptes publics)	100 %	50 %	50 %	50 %	100 %	50 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
Actifs du régime	8 004,5	3 015,7	448,5	1 080,7	161,2	255,6	100,8	52,0	-	3,5	371,1	88,4	30,4	<b>13 612,4</b>
Obligation au titre des prestations constituées	7 948,8	2 713,3	602,2	1 170,7	151,3	290,2	93,4	94,8	61,0	22,0	475,5	136,5	326,5	<b>14 086,2</b>
Rajustements non amortis	(205,5)	(6,9)	(7,3)	(10,5)	2,5	(11,6)	0,2	1,4	(0,9)	-	(52,7)	(24,6)	(28,1)	<b>(344,0)</b>
Rajustement de l'évaluation*	261,2	309,3	-	-	7,4	-	7,2	-	-	-	-	-	-	<b>585,1</b>
<b>Passif net au titre des prestations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>146,4</b>	<b>79,5</b>	<b>-</b>	<b>23,0</b>	<b>-</b>	<b>44,2</b>	<b>60,1</b>	<b>18,5</b>	<b>51,7</b>	<b>23,5</b>	<b>268,0</b>	<b>714,9</b>

Source : Préparée par le VGNB

\* La province n'a aucune réclamation ni aucun droit juridique à l'égard de l'actif ou de l'excédent de ces régimes. Un rajustement de l'évaluation est appliqué pour retirer tous les actifs restants de ces régimes. Ce traitement comptable est cohérent avec celui suivi en 2016, en 2017 et en 2018, ainsi qu'avec les Normes comptables pour le secteur public.

Pièce A2.3 – Composantes des soldes des prestations à des fins comptables pour les régimes de retraite et de pension importants

**Composantes des soldes des prestations à des fins comptables  
pour les régimes de retraite importants  
(en milliards de dollars)**

	Exercice									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016	2017	2018	2019
Obligations estimatives au titre des prestations constituées	8,6	8,9	9,3	10,1	12,3	12,1	12,6	13,1	13,5	14,1
Valeur des actifs des régimes	7,7	8,4	8,7	9,3	11,5	11,7	11,7	12,5	13,0	13,6
Situation des régimes avant les rajustements comptables	0,9	0,5	0,6	0,8	0,8	0,4	0,9	0,6	0,5	0,5
Rajustements comptables	(1,1)	(0,7)	(0,9)	(1,0)	(0,8)	0,2	(0,3)	0,1	0,2	0,2
<b>Solde des prestations à des fins comptables</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>

Source : Préparée par le VGNB

\*Tel que retraité

Remarque : Les chiffres de 2014 présentent les montants des états financiers audités sans retraitement.

## Pièce A2.4 – Cotisations au régime de retraite et versements de prestations – Régime dans les services publics

**Cotisations au régime de retraite et versements de prestations –  
Régime dans les services publics (en millions de dollars)**

Exercice	Versements de restations	Cotisations des employés	Cotisations de la province <sup>1</sup>			Total des cotisations des employés et de la province	Ratio des cotisations de la province par rapport à celles des employés
			Normales	Paiements spéciaux	Total des cotisations de la province		
<b>2010</b>	176,2	69,6	92,8	61,0	153,8	223,4	2,21
<b>2011</b>	193,4	71,2	84,3	63,2	147,5	218,7	2,07
<b>2012</b>	207,9	71,5	89,4	64,9	154,3	225,8	2,16
<b>2013</b>	227,8	70,9	92,1	67,9	160,0	230,9	2,26
<b>2014</b>	264,5	73,1	102,1	0,0	102,1	175,2	1,40
<b>2015*</b>	335,8	101,2	142,1	0,0	142,1	243,3	1,40
<b>2016</b>	350,7	93,4	138,0	0,0	138,0	231,4	1,48
<b>2017</b>	369,3	95,8	144,5	0,0	144,5	240,3	1,51
<b>2018</b>	381,8	97,3	147,7	0,0	147,7	245,0	1,52
<b>2019</b>	395,1	101,1	149,4	0,0	149,4	250,5	1,48
<b>Total</b>	<b>2 902,5</b>	<b>845,1</b>	<b>1 182,4</b>	<b>257,0</b>	<b>1 439,4</b>	<b>2 284,5</b>	<b>1,70</b>

Source : Préparée par le VGNB

<sup>1</sup> Les cotisations de la province au Régime dans les services publics englobent les cotisations de la province, des sociétés de la Couronne et des autres participants.

\*Les cotisations au plan ont augmenté après la conversion du plan à un plan de prestations cibles en 2014. Cette augmentation a aussi été causée par l'inclusion des cotisations d'Énergie NB après la conversion. Les chiffres antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2014 n'ont pas été mis à jour pour l'incidence d'Énergie NB.

## Pièce A2.5 – Cotisations au régime de pension et versements de prestations – Régime des enseignants

**Cotisations au régime de pension et versements de prestations –  
Régime des enseignants (en millions de dollars)**

Exercice	Versements de prestations	Cotisations des employés	Cotisations de la province			Total des cotisations des employés et de la province	Ratio des cotisations de la province par rapport à celles des employés
			Normales	Paiements spéciaux	Total des cotisations de la province		
<b>2010</b>	240,8	45,9	41,9	88,6	130,5	176,4	2,84
<b>2011</b>	247,2	47,3	45,1	91,9	137,0	184,3	2,90
<b>2012</b>	253,7	47,8	46,4	94,4	140,8	188,6	2,95
<b>2013</b>	263,6	47,9	46,1	98,6	144,7	192,6	3,02
<b>2014</b>	269,3	47,7	46,5	0,0	46,5	94,2	0,97
<b>2015</b>	272,7	56,0	63,8	0,0	63,8	119,8	1,14
<b>2016</b>	273,0	59,2	71,7	0,0	71,7	130,9	1,21
<b>2017</b>	284,2	63,9	72,1	0,0	72,1	136,0	1,13
<b>2018</b>	288,8	63,6	73,6	0,0	73,6	137,2	1,16
<b>2019</b>	294,2	65,8	75,4	0,0	75,4	141,2	1,15
<b>Total</b>	<b>2 687,5</b>	<b>545,1</b>	<b>582,6</b>	<b>373,5</b>	<b>956,1</b>	<b>1 501,2</b>	<b>1,75</b>

Source : Préparée par le VGNB

## Pièce A2.6 – Résumé des taux de cotisation aux régimes – Régime dans les services publics et Régime des enseignants

**Résumé des taux de cotisation aux régimes –  
Régime dans les services publics et Régime des enseignants**

Régime	Période en vigueur	Taux des employés (en dessous et au-dessus du MGAP)*	Taux de la province (en dessous et au-dessus du MGAP)*
<b>Régime dans les services publics</b>	1 <sup>er</sup> avril 2014 au 31 décembre 2018	7,5 % et 10,7 %	12,5 % et 12,5 % (comprend une cotisation temporaire de 1,25 %)
	1 <sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023	7,5 % et 10,7 %	12,0 % et 12,0 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028	7,5 % et 10,7 %	11,25 % et 11,25 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2029	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2029, les taux de cotisation de la province et des employés seront réexaminés et deviendront égaux	
<b>Régime des enseignants</b>	1 <sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018	10,0 % et 11,7 %	11,5 % et 13,2 %
	1 <sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019	10,0 % et 11,7 %	11,5 % et 13,2 %
	1 <sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2024	10,0 % et 11,7 %	10,75 % et 12,45 %
	1 <sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2029	10,0 % et 11,7 %	10,0 % et 11,7 %
	1 <sup>er</sup> juillet 2029	9,25 % et 10,95 %	9,25 % et 10,95 %

Source : Préparée par le VGNB

\*MGAP = maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (revenu maximal fixé par l'Agence du revenu du Canada sur lequel les cotisations au Régime de pensions du Canada sont fondées).

*Pièce A2.7 – Résumé des éléments des régimes – Régime dans les services publics et  
Régime des enseignants*

**Résumé des éléments du Régime dans les services publics et du Régime des enseignants**

<b>Scénario</b>	<b>Régime dans les services publics</b>	<b>Régime des enseignants</b>
<b>Taux de cotisation actuels des employés</b>	7,5 % jusqu'au MGAP* 10,7 % au-dessus du MGAP*	10,0 % jusqu'au MGAP* 11,7 % au-dessus du MGAP*
<b>Taux de cotisation actuels de la province</b>	12 % (comprend une cotisation temporaire de 0,75 %)	11,5 % jusqu'au MGAP* 13,2 % au-dessus du MGAP*
<b>Éléments actuels (après la conversion du régime)</b>		
<b>Âge de la retraite (sans pénalité ou réduction)</b>	65 ans	35 années de service ouvrant droit à pension <b>ou</b> Âge + indice de service au moins égal à 91 <b>ou</b> 62 ans avec 20 années ou plus de service ouvrant droit à pension <b>ou</b> 65 ans avec moins de 20 années de service ouvrant droit à pension
<b>Âge de la retraite anticipée (avec pénalité ou réduction)</b>	55 ans	Âge + indice de service au moins égal à 84 <b>ou</b> 55 ans
<b>Facteur de réduction</b>	5 % par année	2,5 % <b>ou</b> 5,0 % Dépendant des combinaisons de l'âge et des années de service ouvrant droit à pension
<b>Calcul de la prestation de retraite</b>	Salaire moyen en carrière amélioré	Salaire moyen en carrière amélioré
<b>Éléments des régimes avant la conversion</b>		
<b>Date de conversion</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 <sup>er</sup> juillet 2014
<b>Âge de la retraite (sans pénalité ou réduction)</b>	60 ans	35 années de service ouvrant droit à pension <b>ou</b> Âge + indice de service au moins égal à 87 <b>ou</b> 60 ans avec 20 années ou plus de service ouvrant droit à pension <b>ou</b> 65 ans avec moins de 20 années de service ouvrant droit à pension
<b>Âge de la retraite anticipée (avec pénalité ou réduction)</b>	55 ans	Âge + indice de service au moins égal à 80 <b>ou</b> 55 ans
<b>Facteur de réduction</b>	3 % par année	2,5 % <b>ou</b> 5,0 % Dépendant des combinaisons de l'âge et des années de service ouvrant droit à pension
<b>Calcul de la prestation de retraite</b>	Moyenne des 5 meilleurs salaires annuels	Moyenne des 5 meilleurs salaires annuels
<b>Participation au régime (2019)</b>		
<b>Participants</b>	18 010 cotisants actifs <b>et</b> 16 099 retraités	9 852 cotisants actifs <b>et</b> 9 357 retraités

*Source : Préparée par le VGNB*

*\*MGAP = maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (revenu maximal fixé par l'Agence du revenu du Canada sur lequel les cotisations au Régime de pensions du Canada sont fondées).*

## Pièce A2.8 – Composantes des charges de retraite pour tous les régimes de retraite

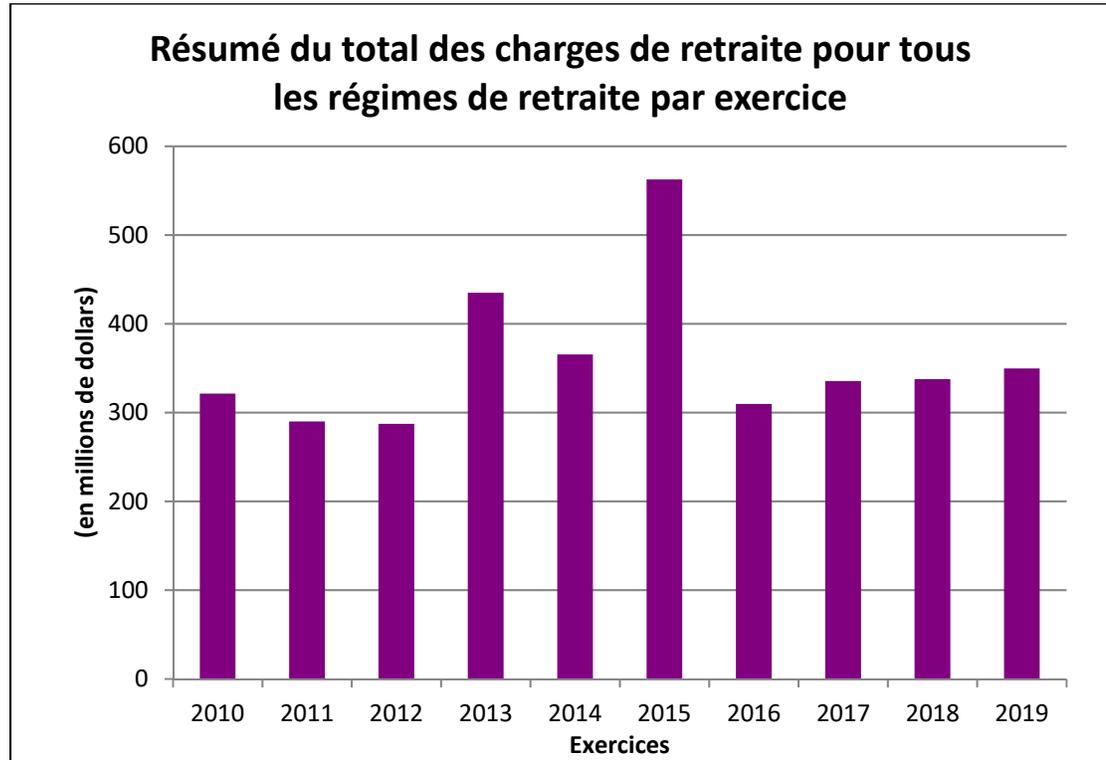
**Composantes des charges de retraite pour tous les régimes de retraite (en millions de dollars)**

	Exercice									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016	2017	2018	2019
Quote-part de la province des prestations de retraite acquises	131,6	137,4	148,9	177,4	196,0	161,3	176,6	185,4	204,9	210,8
Charge d'intérêts nets (recette)	118,2	52,9	32,0	62,7	70,4	38,2	5,4	38,2	21,8	14,6
Rajustements du régime	-	-	-	-	(11,2)	(183,2)	-	-	-	-
Rajustements constatés en raison du rajustement des régimes	-	-	-	-	-	130,9	-	-	-	-
Amortissement des rajustements	87,1	99,7	106,5	194,9	132,1	53,4	60,3	52,8	41,8	96,0
Variation du rajustement de l'évaluation	(15,5)	-	-	-	-	247,0	67,5	59,1	69,2	28,3
Liquidation de régime (comptabilisée dans l'exercice par suite de la conversion en une nouvelle structure de régime de retraite)	-	-	-	-	(21,9)	115,0	-	-	-	-
<b>Total des charges de retraite</b>	<b>321,4</b>	<b>290,0</b>	<b>287,4</b>	<b>435,0</b>	<b>365,4</b>	<b>562,6</b>	<b>309,8</b>	<b>335,5</b>	<b>337,7</b>	<b>349,7</b>

Source : Préparée par le VGNB

\*Tel que retraité

*Pièce A2.9 – Résumé du total des charges de retraite pour tous les régimes de retraite par exercice*



Source : Préparée par le VGNB. Consultez la pièce Annexe II – pièce A2.8 pour des informations détaillées.

**Charges de retraite de 2013 et de 2015**

**1.2** Voici des éléments à noter à la pièce A2.9:

- les charges de retraite de l'exercice 2013 ont augmenté notamment en raison d'une modification des hypothèses actuarielle pour les taux de mortalité;
- les charges de retraite de l'exercice 2015 comprenaient une charge ponctuelle de 115 millions de dollars pour la liquidation à la suite de la conversion du Régime des enseignants en un régime à prestations cibles.

## Pièce A2.10 – Résumé des charges de retraite pour les régimes de retraite importants

**Résumé des charges de retraite pour les régimes de retraite importants (en millions de dollars)**

Exercice 2019														
	RRSPNB	RPENB	RRP CES	RRP SCFP	FS SI et P	FS G et S	FS direction	Juges	Députés	Écoles cadres	Écoles MEMS	SCFP 2745	RRC	Total
Quote-part de la province des prestations de retraite acquises	43,3	57,5	24,7	40,5	4,9	12,5	2,5	3,6	-	-	8,2	2,7	7,9	208,3
Intérêts nets	(0,8)	(15,0)	6,9	3,4	(0,5)	1,7	(0,4)	1,2	1,9	0,8	3,3	1,9	10,2	14,6
Amortissement des rajustements	71,5	0,5	0,9	0,9	(0,2)	0,9	(0,2)	-	(0,1)	2,6	11,7	4,5	3,0	96,0
Variation du rajustement de l'évaluation	(6,5)	32,4	-	-	1,6	-	0,8	-	-	-	-	-	-	28,3
<b>Total des charges liées aux prestations de retraite</b>	<b>107,5</b>	<b>75,4</b>	<b>32,5</b>	<b>44,8</b>	<b>5,8</b>	<b>15,1</b>	<b>2,7</b>	<b>4,8</b>	<b>1,8</b>	<b>3,4</b>	<b>23,2</b>	<b>9,1</b>	<b>21,1</b>	<b>347,2</b>

Source : Préparée par le VGNB. Consultez Annexe II - pièce A2.1 pour les abréviations des noms des régimes.

## Pièce A2.11 – Résumé des charges de retraite et des cotisations

**Résumé des charges de retraite et des cotisations (en millions de dollars)**

	Exercice									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016	2017	2018	2019
Charges de retraite	321,4	290,0	287,4	435,0	365,4	562,6	309,8	335,5	337,7	349,7
Cotisations de la province **	307,8	313,3	327,0	350,8	216,5	260,9	257,2	259,7	281,2	273,8
Excédent (insuffisance) des cotisations de la province par rapport aux charges de retraite	(13,6)	23,3	39,6	(84,2)	(148,9)	(301,7)	(52,6)	(75,8)	(56,5)	(75,9)

Source : Préparée par le VGNB en utilisant l'information fournie par la province. Les montants antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2014 non pas été actualisés pour l'incidence d'Énergie NB.

\* Tel que retraité

\*\* Pour les plans comptabilisés en tant que régimes conjoints à prestations définies, seulement la moitié du total des cotisations de l'employeur est présentée.

## Pièce A2.12 – Résumé des groupes gagnant des indemnités de retraite (non audité)

**Résumé des groupes gagnant des indemnités de retraite (non audité)**

<b>Groupe</b>	<b>Nombre d'employés</b>	<b>Date de la cessation obligatoire de l'indemnité de retraite</b>
Employés de soutien des hôpitaux (SCFP1252)	9 335	s. o.
Enseignants	7 544	s. o.
Infirmières	6 000	Cessation volontaire*
Aides-enseignants (SCFP 2745)	2 550	s. o.
Chauffeurs d'autobus scolaires et concierges (SCFP 1253)	1 700	s. o.
Travailleurs de voirie (SCFP 1190)	1 500	s. o.
Travailleurs sociaux (SCFP 1418)	1 100	s. o.
Infirmières gestionnaires et infirmières surveillantes	202	Cessation volontaire*
Sténographes judiciaires (SCFP 1840)	70	s. o.
Professionnels spécialisés en soins de santé (SESPP)	2 400	31 mars 2019
Professionnels de la science médicale (SESPP)	1 600	31 mars 2019
Instructif (SESPP)	29	30 juin 2020
Agents correctionnels (SCFP 1251)	707	En cours de négociation
<b>Total</b>	<b>34 737</b>	

Source : Préparée par le VGNB en utilisant l'information fournie par la province.

\* Les employés avec une cessation volontaire continueront à gagner une indemnité de retraite à moins qu'ils choisissent la cessation et reçoivent un versement.

*Pièce A2.13 – Résumé des groupes qui ne gagnent plus de crédits d'indemnité de retraite (non audité)*

**Résumé des groupes qui ne gagnent plus de crédits d'indemnité de retraite (non audité)**

Groupe	Nombre d'employés	Date de la cessation obligatoire de l'indemnité de retraite
Non syndiqués	4 389	31 mars 2013
Services administratifs (SESPP)	1 550	31 mars 2016
Soutien professionnel dans les écoles (SESPP)	190	31 mars 2016
Non-instructif (SESPP)	30	31 mars 2016
Ingénieurs, vétérinaires et agronomes (IPFPC)	260	31 mars 2016
Contremaître de la voirie (SESPP)	75	31 mars 2016
Techniciens et technologistes des travaux de génie (SESPP)	332	31 mars 2016
Agent(e)s de la formation et de la certification industrielles (SESPP)	17	31 décembre 2016
Inspections techniques, personnel médical et de laboratoire (SESPP)	238	31 mars 2016
Avocats et avocates de la Couronne (IPFPC)	49	30 juin 2016
Préposé(e) à l'administration scolaire (AFPC)	252	31 mars 2016 (cessée avant la syndicalisation)
Services des ressources (SESPP)	250	15 avril 2018
Procureurs de la Couronne (IPFPC)	60	30 septembre 2018
<b>Total</b>	<b>7 692</b>	

*Source : Préparée par le VGNB en utilisant l'information fournie par la province*

*Pièce A2.14 – Résumé des versements d'indemnités de retraite et passif net au titre des prestations*

**Résumé des versements d'indemnités de retraite et passif net au titre des prestations (en millions de dollars)**

Exercice	Versements	Passif net au titre des prestations
2014	108,9	397,0
2015	40,2	451,4
2016	52,9	468,8
2017	110,5	407,6
2018	47,8	407,5
2019	46,2	410,3
<b>Total</b>	<b>406,5</b>	<b>s/o</b>

*Source : Préparée par le VGNB*

## Annexe III – Annexes au volume

### Perte par suite de fraude, défaut ou d'erreur

**1.1** Le paragraphe 17(2) de la *Loi sur le vérificateur général* précise que nous pouvons informer l'Assemblée législative de la découverte de cas de fraude ou de toute autre activité illégale.

**1.2** Au cours de nos travaux, nous avons pris connaissance des pertes qui suivent. Notre travail ne vise pas à repérer tous les cas possibles de pertes; il ne serait donc pas approprié de conclure que toutes les pertes ont été repérées.

Ministère	Montant de perte Exercice 2019
<b>Énergie et Développement des ressources</b> Matériel manquant dans diverses régions	7 400 \$
<b>Transports et Infrastructure</b> Matériel manquant	2 900 \$
<b>Sécurité publique</b> Argent manquantes	2 845 \$
<b>Éducation postsecondaire, Formation et Travail</b> Matériel volé	741 \$
<b>Éducation et Développement de la petite enfance</b> Matériel endommagé	285 \$
<b>Total</b>	<b>14 171 \$</b>

**1.3** Les pertes signalées par notre Bureau comprennent seulement les incidents où il n'y a aucune indication d'introduction par effraction, d'incendie ou de vandalisme.

**1.4** La province fait rapport dans le volume 2 des Comptes publics du montant des pertes au chapitre des biens corporels publics (autres que des écarts d'inventaire négatifs).

**1.5** En 2019, la province a signalé des pertes au chapitre des biens corporels publics de 14 171 \$ contre 33 858 \$ en 2018 et 33 806 \$ en 2017.

# Index

## Constatations par entité

Ministère/organisme de la Couronne	Rapport de 2019 - références		
	Volume	Chapitre	Page(s)
<b>Agence des services internes du Nouveau-Brunswick</b>	Volume 1	Chapitre 4	95, 103
<b>Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches</b>	Volume 2	Chapitre 2	24
		Annexe III	151
		Annexe IV	180, 181
	Volume 3	Chapitre 7	108, 111
<b>Assemblée législative</b>	Volume 1	Chapitre 1	3, 8
		Chapitre 2	54
		Chapitre 3	82
		Chapitre 4	112
		Chapitre 5	139, 142, 148, 149
	Volume 2	Chapitre 1	5, 7, 8, 10
		Chapitre 2	14, 17, 24, 33, 34, 55
		Chapitre 3	63, 123
		Annexe III	151
	Volume 3	Chapitre 5	75, 76

<b>Bureau du Conseil exécutif</b>	Volume 1	Chapitre 5	122, 124-126, 129, 136, 137, 143, 144, 146, 147
	Volume 2	Chapitre 2	24
		Annexe III	151
		Annexe IV	162, 164, 193, 198, 202, 225-227
	Volume 3	Chapitre 5	76
		Chapitre 12	162
<b>Bureau du contrôleur</b>	Volume 1	Chapitre 1	7
		Chapitre 4	92, 108, 110
		Chapitre 5	127, 150
	Volume 2	Annexe IV	165, 172, 199, 201, 224, 227
	Volume 3	Chapitre 1	12, 16-19, 23, 27, 28
		Chapitre 5	73, 74, 78, 79, 85
		Chapitre 12	162, 163
		Chapitre 13	170
<b>Cannabis NB</b>	Volume 3	Chapitre 5	79, 80
<b>Collège communautaire du Nouveau-Brunswick</b>	Volume 2	Chapitre 2	24
<b>Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick</b>	Volume 3	Chapitre 10	145
<b>Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick</b>	Volume 2	Annexe III	160
	Volume 3	Chapitre 10	144
<b>Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick</b>	Volume 3	Chapitre 10	144
<b>Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick</b>	Volume 3	Chapitre 9	133, 136, 138, 139
		Chapitre 10	144
<b>Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick</b>	Volume 2	Annexe III	155, 160
		Annexe IV	179, 180

<b>Curateur public – fiducies administrées</b>	Volume 3	Chapitre 10	145
<b>Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick</b>	Volume 3	Annexe I	174
<b>Ministère du Développement économique</b>	Volume 2	Annexe IV	162-165
<b>Ministère du Développement social</b>	Volume 2	Chapitre 1	7, 8
		Chapitre 2	24
		Chapitre 3	60-123
		Annexe III	152
		Annexe IV	178, 187-189
	Volume 3	Chapitre 7	111
		Chapitre 8	122, 124-127
		Chapitre 13	167, 168
	<b>Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance</b>	Volume 2	Chapitre 2
Annexe III			153
Annexe IV			201, 211-215
Volume 3		Chapitre 5	77, 81
		Chapitre 8	122
		Annexe III	193
<b>Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail</b>	Volume 1	Chapitre 5	122, 145
	Volume 2	Chapitre 1	5, 6
		Chapitre 2	14-56
		Annexe III	153
		Annexe IV	202-204
	Volume 3	Chapitre 8	122
		Annexe III	193

<b>Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux</b>	Volume 1	Chapitre 1	8	
		Chapitre 4	96	
		Chapitre 5	120, 122, 129, 134, 135, 139, 142, 144, 148	
	Volume 2	Chapitre 2	24	
		Annexe III	153	
		Annexe IV	189-191	
	Volume 3	Chapitre 7	103, 104, 106	
		Chapitre 8	122	
	<b>Ministère des Finances et Conseil du Trésor</b>	Volume 1	Chapitre 1	5, 6, 8
Chapitre 4			87-118	
Chapitre 5			123, 124, 125, 127-129, 143, 148-150	
Volume 2		Chapitre 2	24	
		Annexe IV	176, 177, 196-199, 211, 225-227	
Volume 3		Chapitre 1	11	
		Chapitre 5	80, 83, 85	
		Chapitre 6	90-95, 100	
		Chapitre 7	111	
		Chapitre 8	119, 120, 122, 124, 125, 127-129	
		Chapitre 12	162, 163	
<b>Gestion provinciale Ltée</b>		Volume 2	Chapitre 4	141-145
		Volume 3	Chapitre 7	106, 111
<b>New Brunswick Community College</b>	Volume 2	Chapitre 2	24	

<b>Opportunités Nouveau-Brunswick</b>	Volume 2	Chapitre 2	24
		Annexe III	159
		Annexe IV	162-165, 191, 192
	Volume 3	Chapitre 8	121, 122
		Chapitre 10	144
<b>Sécurité publique</b>	Volume 2	Chapitre 2	24
		Chapitre 3	70
		Annexe III	155
		Annexe IV	181, 207-211
	Volume 3	Chapitre 8	123
		Annexe III	193
<b>Réseau de santé Horizon</b>	Volume 2	Annexe III	159
		Annexe IV	166-169
<b>Réseau de santé Vitalité</b>	Volume 2	Annexe III	159
		Annexe IV	166-169
<b>Ministère des Ressources naturelles et Développement de l'énergie</b>	Volume 2	Chapitre 2	24, 31
		Annexe III	152
		Annexe IV	170-176
	Volume 3	Chapitre 7	105-108
		Annexe III	193
<b>Ministère de la Santé</b>	Volume 1	Chapitre 1	4
		Chapitre 2	12-54
	Volume 2	Chapitre 2	24
		Chapitre 3	70
		Annexe III	155
		Annexe IV	168, 169, 178, 182-186, 207-211, 220-223
	Volume 3	Chapitre 8	122

<b>Ministère des Services gouvernementaux</b>	Volume 2	Annexe III	156
<b>Service Nouveau-Brunswick</b>	Volume 1	Chapitre 2	20, 22, 26, 29, 46, 51
		Chapitre 3	67, 71, 85
		Chapitre 4	89, 91, 94-96, 104, 111
	Volume 2	Chapitre 2	24
		Annexe III	160
		Annexe IV	181, 187, 188, 193-198, 222, 224
	Volume 3	Chapitre 1	12
		Chapitre 5	81, 82
		Chapitre 8	119, 120
		Chapitre 10	143, 144
Chapitre 11		149-155	
<b>Société d'énergie du Nouveau-Brunswick</b>	Volume 2	Annexe III	158
		Annexe IV	189, 190, 191
	Volume 3	Chapitre 1	11
		Chapitre 5	79, 78
		Annexe I	174
		Annexe II	183, 190
<b>Société de développement régional</b>	Volume 1	Chapitre 5	122, 129, 139, 140, 146
	Volume 3	Chapitre 10	145
<b>Société des alcools du Nouveau-Brunswick</b>	Volume 2	Annexe III	158
	Volume 3	Chapitre 5	79, 80
<b>Société des loteries de l'Atlantique</b>	Volume 2	Annexe III	154, 158, 159
<b>Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick</b>	Volume 2	Annexe III	158
	Volume 3	Chapitre 8	124, 127
		Chapitre 10	143, 145
<b>Société Kings Landing</b>	Volume 3	Chapitre 10	145

<b>Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture</b>	Volume 2	Chapitre 2	24
		Annexe III	156
<b>Ministère des Transports et de l'Infrastructure</b>	Volume 1	Chapitre 1	5
		Chapitre 3	55-86
	Volume 2	Chapitre 2	24
		Annexe III	156
		Annexe IV	177, 178, 223, 224
	Volume 3	Chapitre 7	106, 110
		Chapitre 8	122
		Annexe III	193
	<b>Travail Sécuritaire NB</b>	Volume 2	Annexe III
Annexe IV			202-206, 215-220
<b>Vestcor</b>	Volume 3	Annexe II	167